





# Bordereau de signature

## DEL2018\_0137



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-06)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2018\_ 0137

Arrondissement de  
**TORCY**

\_\_\_\_\_  
**COMMUNE DE NOISIEL**  
\_\_\_\_\_

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal  
\_\_\_\_\_

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 JUIN 2018,**  
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-neuf juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VISKOVIC, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme CAMARA, Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. KAPLAN.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,  
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU,  
Mme PELLICOLI qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,  
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M. FONTAINE.

**ABSENTS** : M. DRAMÉ, M. KRZEWSKI, M. NEGUYEN, Mme PHAM.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme JULIAN.

Point 9 : Rapport 2017 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Soutien de la Région Ile de France (FSRIF)

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2531-12 et L.2531-16,

**VU** le Rapport 2017 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France,

**CONSIDÉRANT** que le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France prévu à l'article L. 2531-12 du C.G.C.T., présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement, que ce rapport est ensuite notifié à la Préfecture de Département,

**ENTENDU** l'exposé de M.RATOUCHNIAK, Maire-adjoint en charge des Finances, des Marchés Publics et de la Vie des Quartiers,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**PREND ACTE** du Rapport 2017 portant sur les actions entreprises dans le cadre du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France, joint en annexe de la présente.

**NOTE** que ce rapport sera notifié à la Préfecture de Seine et Marne.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	06 JUIL. 2018
Affiché en Mairie le	06 JUIL. 2018
Publié au RAA le	06 JUIL. 2018



**VILLE DE NOISIEL**  
**DIRECTION FINANCES -MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR FINANCES**  
Réf. : APB/CH

**RAPPORT 2017 PORTANT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES  
DANS LE CADRE  
DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

Depuis le 1er janvier 1991, le Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

En 2017, la dotation perçue par la Ville au titre de ce fonds s'est élevée à 835 135 €.

La Ville de NOISIEL met en œuvre une politique sociale poussée assurant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Les recettes provenant du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France participent à pérenniser et développer cette politique constituée d'actions réparties selon les secteurs suivants :

- I. URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE
- II. RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS
- III. ACTIVITES PERISCOLAIRES
- IV. JEUNESSE
- V. SPORTS
- VI. CULTURE - ANIMATION
- VII. ENSEIGNEMENT
- VIII. PATRIMOINE
- IX. PREVENTION SECURITE
- X. GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

## **I. URBANISME / POLITIQUE DE LA VILLE**

Le service Urbanisme / Politique de la Ville regroupe 4 secteurs : l'urbanisme, la politique de la ville en tant que telle, la vie des quartiers et l'emploi.

Le service Urbanisme / Politique de la Ville se compose de :

- un responsable de service ;
- un adjoint au responsable du service, responsable des secteurs Politique de la Ville, Vie des Quartiers et Emploi ;
- une assistante ;
- un instructeur urbanisme ;
- trois médiateurs de quartiers ;
- deux conseillers emplois ;

Soit 9 agents (8 à temps complet et 1 à temps partiel).

### **1. Actions portées par le secteur Politique de la Ville :**

Le secteur Politique de la Ville est chargé de suivre et d'animer, en lien étroit avec les services de l'Agglomération, les différents dispositifs relevant de la Politique de la Ville : déclinaison du Contrat de Ville du Val-Maubuée sur le territoire communal, suivi du conseil citoyen sur le quartier prioritaire des Deux-Parcs, suivi des études en cours dans le cadre du protocole de préfiguration du quartier des Deux-Parcs/Luzard signé le 21 décembre 2015, mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB), participation et suivi du dispositif du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

#### **Pour ce qui concerne le contrat de ville du Val-Maubuée :**

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a institué les contrats de ville, nouveau cadre partenarial de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

La commune est concernée par ce dispositif contractuel puisqu'elle possède un quartier prioritaire : les Deux-Parcs/Luzard.

Le travail du secteur, à l'occasion du passage du dispositif en phase opérationnelle, a essentiellement reposé sur :

- la participation aux instances intercommunales de coordination et de pilotage du contrat de ville ;
- la mobilisation et l'accompagnement des porteurs de projets potentiels, notamment le conseil citoyen, dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2017 ;
- l'impulsion d'une dynamique de projet.

En 2017, les porteurs de projets noisiéliens ont bénéficié d'une aide globale de fonctionnement, dans le cadre du contrat de ville, de 49 500€, soit une hausse de 16% par rapport au montant obtenu lors de l'appel à projets 2016. Cette augmentation doit être relativisée, dans la mesure où le montant des financements sollicités auprès du CGET était bien plus important en 2017 (231 000€) qu'en 2016 (91 400€).

Dans le détail, plusieurs éléments sont à retenir :

- 5 actions municipales, 4 actions de la MJC/MPT, 2 actions du conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard et une action de la Compagnie Gazelle ont obtenu un cofinancement de l'État dans le cadre de la Politique de la Ville ;
- 23 000€ sont alloués aux projets portés par les services municipaux, 19 500€ pour les projets portés par la MJC/MPT, 5 000 € au conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard et 2 000€ pour la compagnie Gazelle ;
- pour ce qui concerne les services municipaux, la somme des montants alloués représente 17% du montant sollicité, soit 9% du coût global des actions. Pour comparaison, en ce qui concerne les services municipaux, la somme des montants alloués en 2016 représentait 35% du montant sollicité, soit 15% du coût global des actions ;
- s'agissant de la MJC/MPT, la somme des montants alloués représente 46% du montant sollicité, soit 10% du coût global des actions ;
- pour ce qui concerne le conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard, la somme des montants alloués représente 52% du montant sollicité, soit 41% du coût global des actions ;
- la Compagnie Gazelle, qui organise depuis le mois de janvier 2017 un atelier sociolinguistique tous les mardis à la maison de quartier des Deux-Parcs, obtient pour la première fois une subvention dans le cadre du contrat de ville ;
- au total, la somme des montants alloués représente 21% du montant sollicité et 9% du coût global des actions. Pour comparaison, en 2015, la somme des montants alloués représentait 46% du montant sollicité et 20% du coût global des actions.

#### Suivi du conseil citoyen :

L'un des principes fortement affirmé par l'Etat est la construction de la Politique de la Ville de manière obligatoire avec les habitants des quartiers prioritaires.

La concrétisation de ce principe est, pour chaque quartier prioritaire, la mise en place d'un *conseil citoyen*.

Le conseil citoyen des Deux-Parcs/Luzard a été installé le 2 juillet 2015. Après une première phase de structuration, le travail du service a essentiellement consisté à accompagner les projets du conseil citoyen, tout en favorisant son autonomie.

Avec l'appui du secteur, le conseil citoyen a pu organiser divers événements qui ont permis d'améliorer la cohésion sociale dans le quartier :

- Après-midi thématique concernant les droits de la femme le 18/03/2017
- Sortie familiale à la mer en Baie de Somme le 08/04/2017
- Participation à la fête de quartier des Deux-Parcs le 01/07/2017
- Ateliers graff sur la thématique du renouvellement urbain du 17/07 au 22/07/2017
- Ateliers de confection de nichoirs les 2 et 9 août 2017
- Mise en place d'une activité de soutien scolaire avec un intervenant professionnel à compter de septembre 2017
- Différents ateliers sur la thématique d'Halloween les 30 et 31 octobre 2017

L'année 2017 a également vu l'ouverture d'un point de vente de vêtements à prix modiques, issus de dons de Noisiéliens. Le produit des ventes est réinvesti dans les projets du conseil citoyen.

### Mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB :

Ce dispositif a été institué par la loi de finances pour 2015 (article 1388 bis du CGI). Il prévoit l'application d'un abattement sur la TFPB de 30%, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'ensemble du patrimoine social dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour la durée des contrats de ville (2015-2020).

L'idée est ainsi de permettre aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de leurs patrimoines situés dans la géographie prioritaire qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs concernés ont l'obligation de signer une convention d'utilisation de l'abattement de TFPB.

Les actions éligibles relèvent des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation et sensibilisation des locataires;
- Animation, lien social et « vivre ensemble » ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Sur le territoire de l'ex-Val-Maubuée, sept bailleurs ont rempli les conditions pour bénéficier de l'abattement de TFPB dont deux sur le territoire noisiélien, à savoir :

- France Habitation (289 logements);
- Trois Moulins Habitat (425 logements).

L'OPH 77 a fait savoir aux communes de Noisiel et Torcy, par courrier en date du 04/02/2016, qu'il ne pouvait pas entrer dans le dispositif faute d'avoir transmis aux services fiscaux les éléments demandés dans le délai imparti.

La signature des conventions est intervenue à l'Hôtel d'agglomération le 14 septembre 2016.

Ce dispositif n'est pas neutre et présente un coût important pour la commune. En effet, le manque à gagner net pour la commune au titre du dispositif d'abattement de la TFPB représente 46 954€ pour l'année 2017.

Sur la durée des conventions (2016-2018), le manque à gagner pour la commune sera de l'ordre de 140 862€.

Le travail du service a consisté en l'organisation de diagnostics en marchant, étape préalable à la mise en place des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB. C'est sur la base des dysfonctionnements repérés lors de ces diagnostics en marchant que les bailleurs ont bâti le programme d'actions triennal annexé aux conventions d'utilisation de la TFPB.

Deux réunions ont été organisées en avril 2017 pour échanger avec les bailleurs, en présence des représentants des habitants, sur le bilan des programmes d'actions 2016 et sur les actions à mettre en place en 2017.

Trois Moulins Habitat s'est engagé à suivre un programme d'actions qui se décompose comme suit :

1. axe renforcement du personnel de proximité : 21 563€ pour le recrutement d'un gardien pour la partie basse du patrimoine ;
2. axe renforcement du personnel de proximité : 4 500€ correspondant à la proratisation du salaire des agents de développement social et urbain intervenant sur le quartier ;
3. axe sur-entretien : 7 913€ pour l'enlèvement de tags et de graffitis ;
4. axe concertation et sensibilisation des locataires : 13 196€ pour les ateliers de sensibilisation aux éco-gestes ;
5. axe animation et lien social : 1 200€ correspondant au versement d'une subvention à l'amicale de locataires ainsi qu'à un soutien à la fête de quartier ; 3 600€ pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local pour le conseil citoyen des Deux Parcs-Luzard ;
6. axe petits travaux d'amélioration de la qualité de service : 30 000€ de remise en état de logements.

Le programme d'actions 2017 de France Habitation se présente comme suit :

7. axe concertation/ sensibilisation des locataires : 4 418€ pour les permanences effectuées par la direction du bailleur afin de répondre aux interrogations des locataires ;
8. axe renforcement de la présence du personnel de proximité : 9 870€ correspondant à la prise en charge partielle du salaire d'un agent de développement social et urbain de l'APES intervenant sur le patrimoine ;
9. axe sur-entretien : 34 200€ concernant principalement l'enlèvement de tags et de graffitis ;
10. axe gestion des déchets et encombrants : 800€ ;
11. axe animation et lien social : 4 005€ correspondant au coût des actions mises en place par l'agent de développement social et urbain.

Charge au service de veiller à ce que les bailleurs concernés déclinent concrètement les programmes d'actions mis en place dans le cadre de ce dispositif.

*Suivi des études découlant de la signature du protocole de préfiguration du quartier prioritaire au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain d'intérêt régional*

Par courrier en date du 02 juillet 2015, l'Etat a informé la commune de l'inscription du quartier des Deux-Parcs/Luzard au titre du NPNRU dit « d'intérêt régional ».

Dès lors, la Communauté d'Agglomération a entamé le travail de mise en place du protocole de préfiguration du mois de juillet à octobre 2015.

Le protocole de préfiguration, signé le 21/12/2015, a eu pour objet de lister les études à mener pour aboutir à un projet urbain et social de qualité sur le périmètre du quartier prioritaire. Il a précisé également les modalités de financement, notamment par l'ANRU, du programme d'études urbaines et sociales définies.

Le programme d'études n'est pas totalement finalisé, mais le plan-guide du projet de renouvellement urbain est désormais stabilisé.

A ce jour, le projet comprend, pour le secteur central (partie du quartier située au Nord de la VPN) :

- le déplacement de l'école maternelle de l'Allée des Bois à proximité de l'école élémentaire de l'Allée des Bois afin de constituer un nouveau groupe scolaire ;
- la construction d'un nouveau centre commercial de 1 060 m<sup>2</sup> accueillant le supermarché et le traiteur en lieu et place de l'actuelle école maternelle de l'Allée des Bois. Cette opération serait accompagnée de la construction, au-dessus de la nouvelle entité commerciale, d'une trentaine de logements (lot 1) ;



- la construction, en lieu et place de l'actuel centre commercial, d'opérations neuves d'environ 90 logements accueillant en rez-de-chaussée, sur 520 m<sup>2</sup>, des commerces adressés sur le cours des Deux-Parcs.

Concernant le secteur du quartier situé entre la VPN et le Cours du Lizard, le projet consiste essentiellement en la construction d'une cinquantaine de logements, et une surface de 290 m<sup>2</sup> pour une antenne du commissariat de police, en lieu et place de l'actuel hôtel de police (lot 3).

Enfin, chacun des bailleurs propose une réhabilitation du bâti dans une perspective de meilleure performance énergétique et un programme de résidentialisation, afin de clarifier les domanialités.

Ces grands principes doivent maintenant être précisés dans le détail, avec une attention particulière quant à la soutenabilité financière du futur projet de renouvellement urbain.

-Pour ce qui concerne le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)

L'année 2017 a constitué la deuxième année opérationnelle du dispositif du POPAC. Le travail du service a consisté à suivre le dispositif pour la Commune de Noisiel et à assurer l'interface avec les copropriétés du territoire communal.

Une réunion avec les référents communaux s'est tenue le 20/09/2017 et a permis de tirer un bilan sur cette deuxième année.

S'agissant des diagnostics flash :

- 12. 2 résidences sont en cours de finalisation de leur diagnostic flash
- 13. 1 résidence a transmis les documents complets permettant d'entamer un diagnostic flash
- 14. 1 résidence a fourni un dossier partiel
- 15. 2 résidences n'ont pas encore donné suite

Les résidences La Ferme du Buisson 1 et les Noisiellières ont bénéficié d'une formation de 3 jours chacune sur l'appui au lancement de travaux. Cette même formation a été reportée pour les résidences La Ferme du Buisson 3 et 4.

Charges salariales secteur Politique de la Ville	53 326€
Subvention au conseil citoyen	1 470€
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>54 796€</b>

## 2. Actions portées par le secteur « Vie des Quartiers » :

Le secteur a poursuivi et développé ses objectifs, à savoir, l'accompagnement social de la population des patrimoines sociaux, ainsi que la mise en œuvre des projets d'animation de quartiers et la gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social.

### Pour l'accueil et l'orientation des familles des quartiers couverts par les médiateurs

L'action des médiateurs est une action de proximité qui consiste principalement à faire le lien entre les habitants des quartiers et les institutions (professionnels du champ social, du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du droit et de la justice...). Elle vise en priorité un public d'adultes, hommes ou femmes, et de manière secondaire les adolescents, les personnes âgées et les enfants.

Le but recherché de la médiation au sein des quartiers est de rendre les populations autonomes.

A ce titre, il n'appartient pas aux médiateurs de se substituer à des institutions représentées sur le territoire (Maison des Solidarités, permanences de la C.A.F., Maison de Justice et du Droit, ...) mais bien de servir de relais.

#### Pour le Lizard Centre :

Le quartier bénéficie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015 d'un nouveau médiateur de quartier en la personne de Monsieur MOU SIN dans le cadre d'une convention adulte-relais valable du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Monsieur MOU SIN suit la partie du Lizard qui a été partiellement exclue de la géographie prioritaire.

Sa permanence se déroule à la mairie annexe (lundi, mardi et jeudi).

#### Pour la Pièce-aux-Chats :

Madame OURY intervient à 50% (lundi, mercredi après-midi et vendredi) sur le patrimoine Logement Francilien de la Pièce-aux-Chats. Elle tient ses permanences dans un local mis à disposition par le bailleur au 2, rue Anatole France.

#### Pour les Deux Parcs / Trois Moulins Habitat :

Madame OURY intervient à 50% (mardi et le jeudi) sur le patrimoine social Trois Moulins Habitat des Deux Parcs, le plus important en nombre de la ville avec 428 logements.

Elle effectue ses permanences dans la maison de quartier des Deux-Parcs (mardi et jeudi).

#### Pour les Deux Parcs / Cité blanche (OPH 77) et l'allée Charles Fourier (France Habitation):

Ces patrimoines sont suivis, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Monsieur MOU SIN qui effectue ses permanences dans la maison de quartier des Deux-Parcs (mercredi et vendredi).

#### Pour le Front Populaire et la Ferme du Buisson :

Madame Yamina BELKAÏD tient ses permanences, le lundi, le mardi et le jeudi, dans l'espace Familles de la Maison de l'Enfance et de la Famille (Front Populaire).

Madame BELKAÏD tient par ailleurs une permanence, le mercredi et le vendredi, au sein du L.C.R. mis à disposition par Marne et Chantreine Habitat au 3, cours du Buisson.

## Activités collectives créatrices de lien social

### Activités collectives régulières

Les médiateurs de quartiers encouragent, facilitent et mettent en œuvre des projets au profit des habitants, pour sortir ces derniers de l'isolement, pour développer leur réseau social, pour les impliquer dans la vie de la collectivité. L'objectif est de favoriser la cohésion sociale.

#### Pour le Lizard et le Front-Populaire:

Un groupe de paroles est organisé tous les jeudis après-midis au L.C.R. des Totems par les médiateurs du Lizard et du Front-Populaire.

Depuis mars 2017, le secteur vie des quartiers a accompagné la création d'un atelier socio-linguistique encadré par deux bénévoles, et à destination de tous les habitants des quartiers.

#### Pour la Pièce-Aux-Chats :

L'accompagnement à la scolarité est toujours proposé aux collégiens de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> le vendredi soir par une animatrice de la Maison Pour Tous.

#### Pour le Front Populaire :

L'atelier-couture traditionnellement organisé le 3<sup>ème</sup> samedi du mois au L.C.R. des Totems a repris à compter du deuxième semestre 2016.

Le secteur Vie des Quartiers a maintenu en 2017 l'organisation des « Sorties à la Mer ».

Deux sorties familiales ont été proposées:

- le samedi 8 juillet à Cabourg (61 participants, 35 adultes et 26 enfants) ;
- le samedi 5 août au Touquet-Paris-Plage (61 participants, 41 adultes et 20 enfants).

Le règlement de cette activité s'est fait auprès du secteur de la régie centralisée.

L'accompagnement de chacune de ces sorties a été assuré par :

- a) un médiateur de quartier
- b) un agent d'animation du service des activités périscolaires.

Le sentiment des habitants sur ces sorties a été globalement positif.

### Fêtes de quartiers et autres manifestations ponctuelles

En 2017, le secteur Vie des Quartiers est venu en soutien de l'initiative habitante et associative pour l'organisation de trois fêtes de quartier.

- A la Pièce-Aux-Chats le samedi 17 juin avec environ 130 habitants. L'affluence a été en hausse, grâce notamment à des conditions météorologiques favorables.
- Aux Deux-Parcs le samedi 1<sup>er</sup> juillet, avec de nouveau une implication notable des bailleurs TMH et France Habitation qui ont financé la mise en place de deux aires de jeux gonflables et une participation active du conseil citoyen. Au plus fort de l'après-midi, la fête a réuni approximativement 200 habitants.
- A la Ferme du Buisson le samedi 16 septembre : dans l'enceinte de la scène nationale devant le caravansérail. Le succès de cette fête, avec environ 250 personnes, est notamment dû à la présence d'une association fédératrice (« les Familles réunies ») et à l'implication de la scène nationale.

Enfin, sur le premier semestre 2017 ont été organisés les traditionnels lotos de la Pièce-aux-Chats et trocs aux vêtements au LCR du Front-Populaire.

### Gestion de la concertation en matière d'habitat et des doléances des habitants du parc social

Présentation de la mission : Cette mission recouvre le suivi des doléances des Noisiéliens en matière d'habitat (suivi des amicales de locataires, problèmes avec les bailleurs...).

L'équipe des médiateurs effectue ainsi une veille quant à l'état du parc social. Elle participe également aux visites régulières de patrimoines sociaux organisées par le service municipal du Logement.

Les situations particulières qui réclament l'intervention du groupe Hygiène et Salubrité (problèmes au sein des logements) sont gérées par le secteur Logement ; les doléances collectives (pétitions) ou difficultés pointées dans les parties communes et dans les espaces extérieurs restant du ressort du secteur Vie des Quartiers, en partenariat avec les associations de locataires.

Afin de soutenir les associations de locataires dans leurs actions dans les quartiers, une subvention leur est versée :

- c) l'Amicale des Résidents de la Remise-aux-Fraises : 169€
- d) l'Association des Totems : 169€
- e) Les Familles Réunies de la Ferme du Buisson : 609€
- f) Subvention exceptionnelle à la nouvelle Amicale « Vivre ensemble » : 348€

Par ailleurs, le partenariat avec le secteur de la Concertation avec les habitants se poursuit : sur le terrain, les médiateurs exposent, en amont des visites de quartiers effectuées par les élus, les dysfonctionnements et désagréments qu'ils ont eux-mêmes constatés, ou qui leur ont été rapportés par les habitants, à l'agent en charge du secteur. Ils sont présents lors des visites elles-mêmes.

Charges salariales secteur Vie des Quartiers :	117 368 €
Frais liés au fonctionnement (locaux, matériel, fournitures) :	6 193 €
Subv aux associations de locataires :	1 295 €
Subv Adulte-Relais :	22 241 €
Participation des familles :	820 €
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>101 795€</b>

### 3. Actions portées par le secteur « Emploi » :

#### - Gestion du secteur Emploi

Deux conseillères emploi offrent un accueil, un accompagnement individuel et une aide à l'orientation des demandeurs.

Deux postes informatiques avec accès Internet ainsi qu'une ligne téléphonique sont à disposition du public.

Pour mener à bien ces missions de conseil, d'orientation et d'accompagnement, une documentation importante, tenue à jour, a été acquise, en plus de la presse quotidienne ; le tout à disposition du public.

Sur la période 2016-2017, le secteur Emploi a suivi 270 demandeurs d'emploi (+8%) ce qui équivaut à 1719 accueils physiques (+14%), soit une moyenne de 143 accueils par mois. Ces chiffres démontrent l'utilité sociale du secteur emploi et sa bonne visibilité auprès des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, pour l'année 2017, le service n'a reçu aucune demande de versements de subventions de la part des syndicats.

#### - Organisation d'une action collective

Depuis 2010, le secteur Emploi porte chaque année, dans le cadre des financements de la Politique de la Ville, une action de coaching à des demandeurs d'emplois noisiéliens les plus éloignés de l'emploi.

En 2017, le secteur a reconduit une action qui a consisté à inscrire un public éloigné de l'emploi dans une dynamique professionnelle via des coachings leur permettant notamment de reprendre confiance en eux. Elle s'adressait, dans la limite de 12 places, à des demandeurs d'emploi de niveau Français Langue Etrangère (FLE) très éloignés de l'emploi et devant majoritairement être issus du QPV des Deux-Parcs/Luzard.

Comme en 2016, le choix du prestataire s'est porté sur la « Compagne Masquarades ».

Le partenariat a été formalisé via un contrat de cession pour un montant total de 5 603€ avec un cofinancement à hauteur de 3000€ par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) dans le cadre de l'appel à projets contrat de ville 2017.

L'association a ainsi tenu :

- g) 9 jours de rencontres collectives du 21 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- h) 1 réunion d'information collective qui s'est déroulée le 13 novembre 2017 en présence d'une trentaine de demandeurs d'emploi ;
- i) 1 réunion bilan en présence des bénéficiaires le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- j) 1 réunion bilan uniquement avec le secteur municipal de l'emploi le 5 décembre 2017.

En complément, les demandeurs d'emploi ont pu bénéficier d'une visite sur site à la place des métiers d'Emerainville, d'une intervention du coach bénévole du secteur Emploi ainsi que de la plate-forme Wimoov.

Charges salariales secteur emploi :	84 151 €
Documentation :	961 €
Action coaching emploi :	5 603 €
Subventions Contrat de Ville :	3 000 €
<b>Coût Ville de Noisiel :</b>	<b>87 715 €</b>

**I - Coût total des actions mises en place  
par le service Urbanisme / Politique de la Ville : 244 306€**

## II – RETRAITES – PETITE ENFANCE ET FAMILLE – ACTIONS SOCIALES – LOGEMENT – CCAS –ADMINISTRATION FINANCES

Toutes les actions menées par le service ont pour objectif, dans le cadre de la politique sociale municipale, de la petite enfance, de la famille, de la santé, du logement et des retraités, d'accompagner les Noisiéliens à des moments importants de leur vie, de les soutenir, dans leur quotidien ou en leur apportant conseil en cas de difficultés sociales notamment, d'œuvrer pour être au plus près des besoins des usagers, d'agir le plus possible sur le terrain de la prévention par un développement des partenariats avec les différents acteurs locaux ainsi qu'en interne par un travail avec les autres services impliqués dans ces actions.

Pour une plus grande lisibilité du bilan, le CCAS est porté de façon distincte des autres secteurs puisque ses deux budgets, même si la commune apporte une subvention de fonctionnement au budget principal, sont distincts de ceux de la ville.

### A - SECTEUR RETRAITES

#### 1. *Objectifs et/ou missions portés par le service*

Objectif 1 / Mission 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité.

Mission 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.

Objectif 2 / Mission 1 : Proposer des activités, des loisirs et des moments festifs aux seniors.

Objectif 3 / Mission 1 : Avec le CCAS, proposer des solutions de logement adaptées : cette mission sera détaillée dans la partie CCAS.

#### 2. *Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées*

##### ➤ Moyens Humains

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	80% d'un agent
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	0
Nombre d'agents de catégorie C	1
Vacataires	1

##### ➤ Moyens financiers

	2016/2017
Budget de fonctionnement	47 285
Budget en personnel	105 887
Budget en investissement	

L'agent vacataire concerne l'animatrice sportive.

*La dépense en personnel pour la journée du banquet n'est pas intégrée.*

➤ **Moyens matériels**

Equipements gérés par le service :

- Avec le CCAS, sur son budget annexe lequel existe depuis le 1/1/2008, la RPA

Matériels gérés par le service :

- Un véhicule Renault KANGOO (partagé avec le service de la police municipale)
- Du petit matériel audio visuel (appareil photo ...)
- Logiciel spécifique action sociale

➤ **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- Direction des Services techniques : manutentions diverses, mise à disposition d'un chauffeur et du minicar.
- Service info/communication : maquette du journal des retraités (3 par an), réalisations de documents pour les différentes manifestations, couvertures photos et reportages au moment des manifestations, mise à jour du site Internet de la ville, plaquettes d'information sur la Résidence.
- Service Fêtes et Cérémonies : aide technique et fournitures de matériels pour les manifestations.
- Service des sports : prêts d'équipements pour les fêtes de fin d'année et l'activité gymnastique douce.
- Direction des Finances et Marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et des marchés du secteur.
- Service Informatique : soutien technique.

### **3. Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2017**

#### **MISSION 1 - Action 1 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa mobilité**

##### **Présentation de l'action :**

Organisation de séances de gymnastique adaptée, gestion des cartes de transport Passe Navigo/Améthyste. Organisation d'un service de cars en direction des différents commerces et à l'occasion des activités : gymnastique douce, piscine, RPA pour les activités du jeudi, ciné seniors, soit 5 ramassages par semaine, excepté pendant la période des vacances scolaires, où le mini car municipal est principalement dédié aux centres de loisirs de la ville. Toutefois, afin de permettre aux personnes âgées de faire leurs courses, le mini-car municipal assure une navette vers le supermarché local à raison de deux déplacements en juillet et en août.



## Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	765
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	5/7
Coût de revient global de l'action	17 797
Coût de revient par participant / ou usager	23,26
Coût résiduel de l'action pour la commune	13 944
Coût de l'action par Noisiélien	0,89
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

Le service a instruit 471 demandes de Passe Navigo/Améthyste, zone 4-5, à raison d'un envoi par semaine (436 en 2016) ; il reçoit en retour un bordereau récapitulatif des renouvellements opérés par le service des transports départemental. Les bénéficiaires sont avisés par courrier de la validité de leur carte qu'ils peuvent ensuite aller recharger à la gare du RER de Noisiel. Chaque validation est valable pour un an.

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	3 853 (2)
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	16 795	Part communale :	13 944
65- Frais de gestion	1 002 (1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>17 797</b>	<b>Total produits :</b>	<b>17 797</b>

- (1) Frais d'envoi des factures gymnastique et du journal Ensemble.  
(2) participation des retraités à l'activité gymnastique douce.

**Coût à la charge de la commune : 13 944 €**

Commentaires : Les personnes retraitées apprécient la qualité des actions menées par la Commune et notamment le service du mini car municipal qui leur permet de se déplacer dans les différents quartiers de la ville ou hors commune (trajet piscine et commerce Champs -sur-Marne). On note d'ailleurs une fréquentation stable.

**MISSION 1 - Action 2 : Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile de la personne retraitée en favorisant sa sécurité et son confort matériel.**

### Présentation de l'action :

Pour les Départements , élaboration et suivi des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile, des demandes de prise en charge de l'aide à domicile au titre de l'aide sociale, des demandes de prise en charge financière du dispositif de téléalarme ; accueil et orientation du public, mise en place, l'été, du plan canicule (constitution d'un fichier et suivi des personnes inscrites au moment des fortes chaleurs, appels téléphoniques ; relais entre les personnes âgées et les associations ou autres prestataires de services d'aide à domicile).

## Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	95(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	253
Coût de revient global de l'action	16 771
Coût de revient par participant / ou usager	176
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 771
Coût de l'action par Noisiélien	1,07
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) 42 personnes âgées et/ou personnes handicapées, hors résidents Pergola, sont désormais inscrites sur le fichier communal du plan canicule, dont 7 nouvelles inscriptions cette année. A partir de l'an prochain la demande d'inscription ou de modification des données pourra se faire sur le Portail Citoyen.

Le service a assuré aussi l'orientation d'une trentaine de personnes vers des services ou organismes partenaires (CLIC, MDS, services prestataires d'aide à domicile). Six demandes de téléalarmes ont été traitées ainsi que sept dossiers d'A.P.A. D'autre part, le service a transmis 10 dossiers de demandes d'APA à domicile

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	16 771	Part communale :	16 771
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>16 771</b>	<b>Total produits :</b>	<b>16 771</b>

**Coût à la charge de la commune : 16 771 €**

Commentaires : Les conditions climatiques de l'été 2017, ont induit 3 appels téléphoniques vers les personnes inscrites sur le fichier communal du plan canicule.

L'ouverture de l'espace citoyen permettra aux personnes fragiles, à leurs familles ou représentants légaux de solliciter l'inscription sur le fichier canicule et de demander les rectifications éventuelles de données.

## **MISSION 2 - Action 1 : Proposer des activités et des loisirs aux seniors**

### **Présentation de l'action :**

Organisation de deux sorties en province. Activités de loisirs (activités du foyer, ciné seniors en partenariat avec la Ferme du Buisson à des tarifs spéciaux, atelier écriture, atelier informatique). La RPA organise aussi, dans ses locaux, des activités dédiées à tous les noisiéliens retraités (repas à thèmes, quiz et lotos, jeux de mémoire).

La 26<sup>ème</sup> édition des « Assises Locales des Personnes Retraitées » s'est déroulée le 13 octobre 2016 à la Maison Pour Tous du Lizard autour de deux thèmes. Le premier thème était présente sous forme d'une conférence atelier, « Les produits d'entretien et mon intérieur font ils bon ménage ? ». La deuxième partie de cette journée était une conférence atelier intitulée « Mon alimentation et ses contenants, j'en fais tout un plat ».

Au total, 29 personnes (contre 70 l'an dernier) ont participé à cette journée, entre la matinée et l'après-midi et ont apprécié l'ensemble des interventions.

L'atelier informatique se déroule depuis le 13 janvier 2017 à la Pergola le mercredi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 12h en dehors des périodes des vacances scolaires. La fréquentation de cet atelier est toujours aussi fluctuante, variant de 3 à 6 personnes selon les périodes de l'année. Trois ordinateurs portables, commandés par le service informatique, sont mis à disposition des participants de cet atelier ; certains d'entre eux se déplaçant avec leur matériel informatique personnel.

L'animation de l'atelier écriture a été reprise en charge par un nouvel animateur, écrivain public depuis septembre 2015. Ce dernier propose alternativement des temps d'expression orale et écrite pour permettre aux personnes âgées moins à l'aise avec l'écriture, de pouvoir s'exprimer sur les thèmes choisis. Aussi, cet atelier se nomme dorénavant « atelier expression ». Il se déroule en séance d'une heure trente tous les quinze jours sur dix mois et il est gratuit pour les participants. Une moyenne de 8 personnes, résidents et retraités hors résidence, y assistent assez régulièrement et apprécient le mode de déroulement de cette activité. L'animateur de cet atelier s'étant orienté vers de nouveaux projets professionnels, cette animation a cessé en juin 2017.

Les personnes retraitées sont informées régulièrement de l'ensemble des activités et animations grâce à l'envoi du journal « Ensemble » diffusé tous les quatre mois.

Par ailleurs, la Ville octroie une subvention et met à disposition des locaux ainsi que le mini car municipal avec son chauffeur, à titre de participation aux activités organisées par le Club Amitié des Seniors. Depuis le mois d'avril 2017, le Club utilise les locaux de la salle de restaurant de la Pergola.

#### Evaluation quantitative de l'action hors « sorties en province » :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	49 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	141
Coût de revient global de l'action	17 353
Coût de revient par participant / ou usager	354
Coût résiduel de l'action pour la commune	17 353
Coût de l'action par Noisiélien	1,11
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4

(1) La répartition des usagers est la suivante : 29 personnes aux Assises locales des retraités, une moyenne de 8 personnes à l'atelier écriture, 8 personnes aux activités du foyer le jeudi et 4 personnes à l'atelier informatique.

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	2 200 (1)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	13 520	Part communale :	17 353
65- Frais de gestion	1 633 (2)	Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>17 353</b>	<b>Total produits :</b>	<b>17 353</b>

(1) Il s'agit des vacances de l'animateur de l'atelier expression et du recueil réalisé dans ce cadre. Les Assises des retraités n'ayant généré aucune dépense directe (intervenant de la MPT).

(2) Correspondent au coût d'impression du journal Ensemble et de l'invitation aux Assises.

**Coût à la charge de la commune : 17 353 €**

Commentaires : Les charges de personnel incluent les agents du service et l'agent assurant le transport des participants aux activités avec le mini car municipal. Cette année, les Assises locales des personnes retraitées ont suscité un intérêt moindre, 29 personnes seulement ont participé à cette journée (70 l'an passé).

La fréquentation des activités classiques du foyer (jeux de société) à la résidence la Pergola restent peu fréquentées, avec une moyenne de 8 personnes selon les semaines. La fréquentation de l'atelier informatique reste également stable depuis un an. Les animateurs espèrent voir celle-ci augmenter depuis son transfert en janvier 2017 à la résidence la Pergola et la mise à disposition de moyens informatiques plus performants, favorisant ainsi la venue de nouveaux participants parmi les résidents notamment.

**Evaluation quantitative de l'action « sorties en province » :**

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	145 (2 sorties)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	2
Coût de revient global de l'action	24 246
Coût de revient par participant / ou usager	167,21
Coût résiduel de l'action pour la commune	22 426
Coût de l'action par Noisiélien	1,43
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	1 820 (2)
61/62-Prestations de service	7 575	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	15 835	Part communale :	22 426
65- Frais de gestion	836 (1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>24 246</b>	<b>Total produits :</b>	<b>24 246</b>

(1) Correspondent aux frais d'envoi du journal Ensemble (662 €) + frais d'impression pour les sorties (174 €).

(2) Participation des retraités au coût des sorties

**Coût à la charge de la commune : 22 426 €**

Commentaires : Les sorties proposées hors région parisienne connaissent toujours un vif succès auprès des personnes retraitées. La sortie programmée le 6 octobre 2016 s'est déroulée dans le Loiret. 55 personnes y ont participé (un seul car réservé) : visite du château de Chamerolles et déjeuner dansant à la Ferme de Lorris

La sortie du 6 juillet 2017 (deux cars) s'est déroulée dans l'Oise avec visite du moulin ferme de Cleutin à Fontenay Torcy et visite du jardin du Brule à Herchies, déjeuner au restaurant la Petite France à Crillon. Enthousiasme partagé par les 90 personnes participant à la sortie.

**MISSION 2 - Action 2 : Proposer des moments festifs aux seniors****Présentation de l'action :**

A l' occasion de la Nouvelle Année, un banquet avec une animation dansante est proposé aux personnes retraitées âgées de 65 ans et plus. En fin d'année, la distribution des colis festifs de Noël est dédiée aux personnes âgées de 65 ans et plus.

**Evaluation quantitative de l'action : Colis de Noël**

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	855 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	2(distribution des colis)
Coût de revient global de l'action	41 556
Coût de revient par participant / ou usager	48,60
Coût résiduel de l'action pour la commune	41 556
Coût de l'action par Noisiélien	2,65
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) Ce chiffre correspond au nombre de colis commandés au total, soit 427 (398 l'an dernier) colis personnes seules et 214 (194 l'an dernier) colis couples ; ce qui correspond à 855 personnes (786 l'an dernier). Ce nombre est en augmentation, les personnes ayant intégré la nécessité de confirmer par écrit leur souhait de bénéficier du colis, contrairement à l'an dernier, année de changement des modalités d'attribution des colis.

#### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	15 796 (1)	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	292	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	25 118	Part communale :	41 556
65- Frais de gestion	350	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>41 556</b>	<b>Total produits :</b>	<b>41 556</b>

(1) Correspond à la facture de l'achat des colis

**Coût à la charge de la commune : 41 556 €**

Commentaires : Depuis 2015, les personnes souhaitant bénéficier du colis festif de Noël, doivent le confirmer en renvoyant dans un délai imparti un coupon-réponse joint au journal « ensemble ». Cette confirmation est dorénavant demandée chaque année afin de mieux maîtriser l'évaluation de la dépense. Pour la deuxième année, l'analyse des propositions des fournisseurs a été effectuée par des membres du personnel du service de l'action sociale, et non pas par les élus à la commission Logement/Solidarité.

#### Evaluation quantitative de l'action : Le Banquet

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	472
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	1
Coût de revient global de l'action	35 449
Coût de revient par participant / ou usager	75,10
Coût résiduel de l'action pour la commune	35 449
Coût de l'action par Noisiélien	2,27
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

## Budget de l'action 2016/2017 :

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	17 445 (1)	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	17 848 (3)	Part communale :	35 449
65- Frais de gestion	156 (2)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>35 449</b>	<b>Total produits :</b>	<b>35 449</b>

(1) Correspond aux frais de prestation du traiteur, de l'animation musicale ; des vigiles sollicités pour la sécurité et des factures SACEM et SPRE.

(2) Impression menus et carte vœux/invitations banquet

(3) Hors journée banquet

**Coût à la charge de la commune : 35 449 €**

Commentaires : Le banquet

Cette manifestation a été organisée sur une seule journée, le samedi 14 janvier, à nouveau au COSOM. L'âge requis pour y participer était de 65 ans à la date du banquet. Les résidents (7 l'an dernier) de la maison de retraite la Chocolatière n'ont pas été sollicités car il était possible que le nombre d'inscrits dépasse le nombre de places autorisé dans le lieu.

L'animation a été une nouvelle fois confiée à un DJ.

Les colis festifs de Noël et le banquet annuel de la Nouvelle Année restent les deux actions les plus prisées des personnes retraitées.

**A - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR RETRAITES  
147 499 €**

## B - SECTEURS PETITE ENFANCE ET FAMILLE

### I. Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents en l'absence de ceux-ci.

Objectif 2 / Mission 2 : Soutenir la parentalité.

### II. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	5
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	5 dont - un départ en crèche collective le 31.08.2016 (remplacée le 16/10/17) - et une arrivée au multi accueille 01.09.2017 avec une fin de contrat 30.09.2017 (poste non remplacé en 2016-2017).
Nombre d'agents de catégorie C	39
Vacataires	A : 1 la psychologue arrivée le 2.11.2016 en recherche d'un médecin pour les 3 EAJE C : 21 assistantes maternelles

#### ➤ Moyens financiers

	2016/2017
Budget de fonctionnement	110 376 (alimentation, fournitures diverses, ...)  + 59 258 (charges techniques)  soit 169 634
Budget en personnel	2 521 479
Budget en investissement	10 031

Le coût d'investissement est important car les structures ont aménagé le hall de la MEF afin que cet espace d'accueil soit un lieu d'échange et la crèche collective a changé la structure de motricité. Les équipes de professionnelles des structures petite enfance sont en perpétuel renouvellement. La part personnel est en légère baisse car certaines professionnelles n'ont pas été remplacées dès leur départ.

En crèche collective une éducatrice de jeunes enfants a pris le poste début février 2017 et a mis fin à son détachement fin août 2017, pour entrer en école d'infirmière. Un recrutement pour remplacer cette professionnelle est acté pour mi octobre 2017.



**En crèche familiale** le groupe des assistantes maternelles a de nouveau été modifié avec l'arrivée de deux nouvelles professionnelles fin 2016, ainsi que le départ d'une collègue suite à une incapacité de travailler au 19/04/2017.

De nouveaux arrêts maladie cette année de certaines professionnelles n'ont pas permis d'augmenter le nombre d'enfants accueillis, car les nouvelles places ont permis de réaliser les dépannages d'enfants en accueil référent chez une des professionnelles arrêtées.

**Au multi accueil**, une éducatrice de jeunes enfants a quitté les effectifs 30.09.2016 et son poste n'a pu être remplacé qu'au 01.09.2017 faute de candidates en accord avec le projet pédagogique de la structure. Le départ d'une professionnelle CAP petite enfance début avril 2017 pour suivre son conjoint en province a été remplacé début juillet 2017.

**La psychologue** qui accompagnait les équipes dans leur réflexion sur leur pratique professionnelle et qui était une personne ressource pour de nombreux parents, a quitté la collectivité le 31 août 2016. La nouvelle psychologue a pris ses fonctions le 07 novembre 2016.

Les équipes sont cependant toujours en attente d'un médecin nécessaire pour la visite d'admission, la mise en place de protocoles médicaux et l'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap ou d'une maladie chronique, ainsi que pour l'admission des enfants de moins de 4 mois selon la réglementation en vigueur. A la rentrée de septembre 2017, 4 places de la section des petits sont restées vacantes quelques semaines fautes d'enfants ayant les 4 mois minimum pour intégrer la structure ; le Conseil Départemental ayant refusé la demande de dérogation. Les places ont toutes été complétées pour le mois de décembre.

### ➤ Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Une crèche collective de 60 berceaux.
- Une crèche familiale de 80 berceaux.
- Un multi accueil de 40 places en accueil régulier du lundi au vendredi de 8h à 18h et 10 places en accueil occasionnel à raison de 4 demi journées par semaine hors vacances scolaires.
- Les entités de soutien à la parentalité regroupées à la Maison de l'Enfance et de la Famille le REAAP « Grain de Café » et le LAEP « Grain de Sel ».

Matériels gérés par le service :

- La nouvelle version du logiciel concerto Opus permet d'augmenter les possibilités pour les familles en termes de démarches dématérialisées à travers l'espace citoyen. Pour une mise en fonction en septembre 2017 aux usagers, la secrétaire petite enfance et la coordinatrice petite enfance ont suivi deux jours de formations.
- Un véhicule de service pour les directrices de crèche et le personnel de la crèche familiale. Du petit matériel audio visuel (appareil photo...)

### ➤ Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service intendance : un agent d'entretien à ½ temps sur la crèche collective.
- Services techniques : entretien des espaces verts, maintenance des bâtiments, réfection et entretien des locaux, soutien technique pour l'amélioration de la sécurité du bâtiment.
- Service info / communication : couvertures photos et reportages sur les différentes manifestations.
- Direction des finances et des marchés publics : aide pour la gestion comptable du service et l'établissement des budgets et décisions modificatives, ainsi que pour les différents marchés.
- Service informatique : soutien technique au quotidien sur le logiciel et élaboration des outils de travail pour le portail citoyens sur le premier semestre 2017.
- Direction des ressources humaines : analyse conjointe des offres d'emploi, des fiches de poste et des procédures de recrutement.
- Service de la jeunesse : utilisation de salle de la Maison de la Jeunesse par le multi accueil.

### III. Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2016/2017

**MISSION 1 - Action 1 : Accueillir les enfants de moins de quatre ans dans des structures adaptées à leur âge et à la demande de leurs parents, en l'absence de ceux-ci.**

#### Présentation de l'action :

Il s'agit d'accueillir les enfants de moins de quatre ans en l'absence de leurs parents de façon à répondre aux besoins de garde de ceux-ci mais en respectant strictement l'ensemble des contraintes liées au secteur petite enfance : normes de sécurité des établissements accueillant du public, normes de sécurité et d'encadrement fixées par les textes et sous le contrôle des services du Département, normes d'hygiène concernant la restauration collective. Les partenaires financeurs, Département et CAF, fixent également des obligations de résultats à la commune.

Enfin, de nombreux textes visant à lutter contre l'emploi précaire et à favoriser l'insertion ont des incidences directes sur l'accueil (obligation d'accueillir 5% de personnes bénéficiaires des minima sociaux par exemple) et sur les agents qui assurent celui-ci (législation sociale concernant les ASMAT).

Il s'agit d'accueillir les enfants dans un climat permettant un développement physique et psychologique de ceux-ci ; les structures préparent un « projet pédagogique » précisant les conditions d'un accueil adapté aux attentes de tous les partenaires. Les familles peuvent bénéficier de modes d'accueil diversifiés : accueil familial ou collectif, à temps plein ou partiel, contractualisé ou occasionnel.

Des ateliers ont été mis en place avec l'association la compagnie Ballons en crèche collective, avec des ateliers d'expression corporelle pendant lesquels l'enfant découvre son corps selon son rythme et sa capacité.

Le multi accueil a choisi comme thème la nature avec le recyclage des éléments utilisés à la maison pour la création de décor, la mise en place d'un potager avec les enfants et la création de matériaux « plateau » sur le principe de la pédagogie Montessori en utilisant des objets de la vie quotidienne.

La crèche familiale a continué son partenariat avec ADEM (éveil musical) et en a débuté un nouveau avec la compagnie Ballons comme en crèche collective.

L'activité gymnastique, danse, expression corporelle, aux enfants du multi accueil est toujours appréciée. L'espace de danse proposé à la Maison de la Jeunesse, très accessible et adapté aux besoins des enfants, est utilisé deux fois par semaine en dehors des vacances scolaires.

Les différents règlements sont répartis de la façon suivante : 59 paiements en espèces, 250 paiements par chèques, 195 paiements par carte bancaire, 858 paiements en ligne, 447 paiements par prélèvement automatique et 108 par CESU.

On constate une diminution du paiement par prélèvement automatique (-28%), cependant une forte augmentation du paiement en ligne (+14 %) et par carte bancaire (+36 %) au cours de cette année, ainsi que par CESU (+ 22 %).

#### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	209 enfants (200 familles).  - Crèche collective : 69 familles (71 enfants) - Crèche familiale : 47 familles (50 enfants) - Multi accueil : occasionnel: 34 familles 34 enfants) régulier: 50 familles (54 enfants)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	- Crèche collective: 248 jours (avec transfert entre Noël et le jour de l'an au multi accueil et 2 semaines en août - Crèche familiale: 246 jours (fermeture entre Noël et le jour de l'an) - Multi accueil: 249 jours
Coût de revient global de l'action	2 582 277
Coût de revient par participant / ou usager	12 355
Coût résiduel de l'action pour la commune	337 226
Coût de l'action par Noisiélien	22
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

La crèche collective a accueilli au cours de cette année 28 nouveaux enfants : 24 nouveaux arrivants à la rentrée de septembre 2016, 1 accueil en dépannage de la crèche familiale et 3 arrivées en cours d'année pour remplacer des familles ayant déménagé hors de la commune.

A noter qu'en crèche familiale, une assistante maternelle s'est trouvée en arrêt longue maladie. Après une reprise d'activité elle a quitté les effectifs de la structure suite à une incapacité permanente d'exercer son activité.

Le nombre d'enfants reste stable malgré l'embauche de deux nouvelles professionnelles qui, compte tenu qu'elles débutent, accueillent, lors de leur première année, un seul enfant. La structure a accueilli 25 nouveaux enfants.

#### A noter :

Plusieurs parents cette année s'étaient engagés à prendre la place pour leur enfant et se sont désistés quelques jours seulement avant l'adaptation, ce qui est un phénomène nouveau.

Au multi accueil, l'accueil occasionnel, par demi-journée, a permis de répondre à un grand nombre de familles. 34 enfants ont pu être accueillis toutes les semaines à raison d'une demi-journée par semaine minimum. De plus un enfant porteur d'un handicap a pu être accueilli deux demi-journées par semaine afin de répondre aux besoins de la famille.

L'accueil régulier a permis de répondre à 54 nouveaux enfants avec des contrats au plus proche des besoins et des 40 heures minimum ainsi qu'une meilleure répartition des temps partiels demandés par les parents.

La psychologue est amenée à rencontrer enfants et familles de toutes les structures « petite enfance » et soutien à la parentalité. Son temps de travail a été réparti en fonction des activités et besoins propres de chacune d'entre elles. Elle a pris ses fonctions début novembre 2016.

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	155 978	70-Part des usagers	413 475
61/62-Prestations de service	1 799	74- Subventions	1 831 576
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 424 500	Part communale :	337 226
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 582 277</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 582 277</b>

Coût à la charge de la commune : 337 226 €

### Commentaires :

#### Pour la crèche collective,

Les fortes chaleurs sur la période estivale, ont mis en avant l'importance de réfléchir à la mise en place de pièces fraîches dans chaque bâtiment accueillant les enfants et à l'installation de stores pour limiter la chaleur dans le bâtiment en cas de restriction de sorties ainsi que de supprimer les pertes de médicaments qui ne peuvent être conservés au dessus de 25°C ainsi que ceux nécessaires en cas de P.A.I. comportant des médicaments à conserver à une température inférieure.

La directrice en poste depuis 11 ans a quitté la commune au 31.08.2017. La directrice adjointe est positionnée sur le poste de directrice. La commune est en cours de recrutement pour une directrice adjointe paramédicale afin de compléter le binôme de direction.

#### Au multi accueil,

Deux professionnelles de cet établissement ont continué à bénéficier d'une action de sensibilisation au livre pour les plus jeunes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Marne La Vallée/Val Maubuée, avec les bibliothécaires du Réseau des Médiathèques. Cette action continuera sur la période suivante.

Pour la crèche familiale, les 2 embauches d'assistantes maternelles réalisées fin 2016 début 2017 permettent de remplacer une professionnelle partie suite à une incapacité de travail. En effet les nouvelles assistantes maternelles agréées, accueillent, la première année, un enfant seulement.

La directrice de la crèche familiale poursuit les réunions de la MDS proposées aux nouvelles assistantes maternelles agréées ou en cours d'agrément. De plus il est indiqué sur le site internet de la Commune que la Crèche familiale recrute des assistantes maternelles afin de compléter l'équipe.

Ces 3 établissements ont réalisé entre le 01-09-16 et 31-08-17 :

- une assemblée générale
- trois conseils d'établissements
- des réunions pour les nouveaux parents et pour les parents dont les enfants changent de section dans les structures collectives.

## **MISSION 2 : Soutenir la parentalité**

### **Présentation de l'action :**

#### **1- Présentation de l'action pour les enfants de moins de 6 ans :**

Pour différentes raisons, d'ordre sociologique en grande partie, le questionnement des parents se fait de plus en plus ressentir dans les structures qui leur sont dédiées. On constate une évolution dans la nature des interrogations soulevées par les parents.

L'entrée des écrans, par exemple, la place importante accordée à la télévision dans les familles, la présence forte des craintes liées au chômage, de nombreux facteurs expliquent l'exigence des parents en termes de performances demandées aux enfants, aux structures... Certains bébés se trouvent au cœur même de problèmes relationnels importants. Un certain nombre d'actions ouvertes à tous et à tous les questionnements visent à conforter les parents dans leur rôle.

Ces actions regroupent le LAEP Lieu d'Accueil Enfants Parents, l'action « A petits pas vers l'école » et des entretiens individuels et sur rendez-vous avec la psychologue.

Grain de Sel a accueilli 770 accompagnants et 902 enfants et organisé 179 séances sur des thématiques demandées par les parents, plusieurs thèmes ont été abordés, dont principalement ceux de l'alimentation, du développement de l'enfant, de l'école, la fratrie, la propreté...

Les professionnelles ont accueilli moins d'enfants mais plus spécifiquement sur la tranche d'âge 0 à 3 ans. Un rappel a été fait aux familles afin que seuls les enfants ayant entre 0 et 6 ans utilisent cet espace dans un objectif de sécurité. En effet les activités proposées sont adaptées à cette tranche d'âge et ne conviennent pas à des enfants plus grands. De fait, les fratries dont l'aîné est hors de la tranche des 0 à 6 ans ne viennent plus ce qui est assez récent.

L'association Anne-Marie Javouhey, service Laurent Clerc est un partenaire qui continue à intervenir depuis plusieurs années à raison d'une matinée par semaine afin d'accompagner les familles d'enfants malentendants avec la présence de l'enseignante et d'une traductrice de l'association. L'objectif est l'intégration des familles différentes par l'ouverture vers l'autre.

L'action « A petits pas vers l'école », est proposée à 11 familles domiciliées sur le secteur de la Ferme du Buisson dont les enfants n'ont pas connu la collectivité. Cette action a pour but de faire participer enfants et familles à un temps de préparation à l'entrée à l'école. Il s'est déroulé sur 10 séances de mars à juillet 2017, le lundi matin hors vacances scolaires avec une réunion de préparation et une réunion de bilan. Ces séances se sont effectuées avec les familles sur le lieu de Grain de Sel pour les 7 premières séances et sur l'école maternelle de Ferme du Buisson pour les 3 dernières.

Les deux professionnelles de la mairie sont présentes et disponibles pour l'accueil des familles. Les parents sont ainsi aidés au moment de l'entrée à l'école de leurs enfants. Cette familiarisation contribue à l'intégration dans le milieu scolaire.

L'enseignant a été accompagné par une éducatrice de jeunes enfants spécialisée dans le soutien à la parentalité pour répondre au mieux aux besoins des familles et des enfants, ainsi que la seconde accueillante auxiliaire de puériculture de Grain de Sel, aussi présente au multi accueil en accueil occasionnel.

Une action a été menée en 2 temps :

- dans un premier temps, avec les futurs parents et l'éducatrice de Grain de Sel, les interrogations liées à la rentrée scolaire avec tous les nouveaux parents de cette école dans la classe du directeur ainsi que dans celle de sa collègue.
- dans un second temps, le directeur est intervenu sur un temps Grain de Sel afin d'évoquer les questions autour de l'école.

Ces actions peuvent permettre d'orienter les personnes vers des professionnels plus spécialisés. Elles constituent aussi des lieux d'écoute réciproque et d'échange, très appréciés.

La psychologue est amenée à rencontrer certaines familles orientées par les professionnelles de Grain de Sel voire de Grain de Café.

Des rencontres avec des professionnels de la CAF sont régulièrement organisées en partenariat avec Grain de Sel ainsi qu'avec Grain de Café.

Toujours en direction de l'aide à la parentalité, la convention signée avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, le CIDFF, a été renouvelée, permettant ainsi des actions complémentaires, avec la participation d'une juriste, d'une psychologue et d'une conseillère en insertion les mercredis matin sur rendez vous.

Celles-ci se sont déroulées sur le site de la MEF en lien avec Grain de Café (Café des Parents), jusqu'au 21 juin 2017, date de la dernière vacation avant la dissolution du CIDFF.

L'espace Grain de Café s'adresse aux parents des enfants de plus de 6 ans. Ces temps de rencontre privilégient les initiatives collectives et le partenariat avec les acteurs locaux associatifs et professionnels.

## Evaluation quantitative de l'action :

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans</u> <p style="text-align: center;">913</p> * Grain de Sel : 902 * Lieu passerelle : 11  <u>Enfants de plus de 6 ans: (2)</u> <p style="text-align: center;">529</p> <p style="text-align: center;">Soit un total de 1442</p>
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	<u>Enfants de moins de 6 ans</u> <p style="text-align: center;">138</p> Grain de sel : 123 séances Lieu passerelle : 15 séances  <u>Enfants de plus de 6 ans</u> <p style="text-align: center;">111</p> <p style="text-align: center;">Soit un total de 249</p>
Coût de revient global de l'action	108 836
Coût de revient par participant / ou usager	75.53
Coût résiduel de l'action pour la commune	16 928
Coût de l'action par Noisiélien	1.09
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	50	70-Part des usagers	0
61/62-Prestations de service	11 807	74- Subventions (1)	91 908
63/64 Impôts et taxes charges de personnel(2)	96 979	Part communale :	16 928
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>108 836</b>	<b>Total produits :</b>	<b>108 836</b>

**Coût à la charge de la commune : 16 928 €**

### Commentaires :

L'action « A petits pas vers l'école » répondant à une demande des parents, une étude est en cours auprès des directeurs de maternelles et enseignants de petite section afin de la développer dans une autre école et ainsi accompagner d'autres parents.

Ce qui serait réalisable puisque les deux accueillantes de Gain de Sel ont réalisé cette action en binôme ces trois dernières années. Il est à signaler que les retours des parents bénéficiant de cette action sont très positifs.

Lors des accueils du Lieu d'Accueil Enfants Parents, cet espace s'ouvre aussi à association Laurent CLERC afin de mettre en avant la tolérance et la différence de chacun.

La Communauté d'Agglomération, avec Hors les Murs, réalise des actions de sensibilisation à la lecture en direction du jeune public 1 fois par mois, l'objectif étant de permettre l'accès aux récits et histoires au plus grand nombre d'enfants, de faire vivre le livre dans le quotidien des familles, d'accompagner celles-ci à fréquenter les médiathèques. Cette action contribue aussi à la prévention de l'illettrisme.

## **2- Présentation de l'action pour les enfants de plus de 6 ans :**

Plusieurs types d'actions ont été menés au Café des Parents.

### **\* L'information :**

Les points « info » avec la CAF ont permis aux parents d'échanger dans un lieu neutre et bienveillant sur l'arrivée d'un nouvel enfant dans la fratrie. Cependant au vu de la faible fréquentation de cet espace ont été mis en place en janvier 2017, une fois par mois, les mois pairs, des temps de rencontre, une rencontre avec l'éducatrice référente à la parentalité de la ville de Noisiel ainsi que la psychologue de la ville de Noisiel sur un thème bien défini.

L'action qui se déroule les mois pairs est à destination des futurs parents. Ce temps de rencontre est mis en place sous la forme d'un café des parents avec la puéricultrice de la MDS et l'agent de développement de la CAF.

Cette nouvelle proposition a bénéficié à une trentaine d'usagers pour ce premier semestre à raison de 6 ateliers (57 usagers sur l'année complète précédente).

### **\* Le partage des connaissances :**

Au cours de cette année ont été mis en place des ateliers de la CAF, le lundi matin pendant la période scolaire afin de valoriser les compétences des parents et les partager avec les autres. Cette action rencontre un franc succès avec un nombre de participants compris entre 7 et 15 par atelier. Cette action a concerné 375 usagers.

### **\* La prévention :**

Les « ateliers parents enfants » sur le thème de l'histoire familiale et culturelle n'ont pu être réalisés sur cette période à la suite du changement de la juriste du CIDFF puis en raison de la fin du partenariat avec le CIDFF.

### **\* L'action autour des violences faites aux femmes :**

Cette action avec le C.I.D.F.F., a été utilisée par 95 usagers, essentiellement durant les permanences de la juriste et de la conseillère à l'emploi (une semaine sur deux pour cette professionnelle) .

Ce partenariat, complété depuis 2013, par l'intervention d'une psychologue ainsi qu'une conseillère en insertion, s'est terminé le dernier mercredi de juin.

Les partenaires présents sur le Café des Parents regroupent les membres du réseau l'ANPAA, Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie qui interviennent tous deux le mercredi après midi, l'association Relais Jeunes 77 qui intervient le 2<sup>ème</sup> mercredi après midi et qui a accompagné 46 usagers, l'association Paume de Terre et Hors les murs. Le partenariat avec Adobase s'est achevé fin mai 2017 à la suite d'un non renouvellement de la convention. Ce partenaire avait accompagné 61 usagers avant la fin de la convention entre janvier et mai 2017.



Le Café des Parents est un lieu plutôt bien identifié. Cependant, les familles ainsi que les représentants institutionnels et associatifs font toujours remarquer un manque de signalétique au niveau de la ville et dans l'allée qui mène à l'entrée du lieu.

Un important travail de partenariat avec les services municipaux, les services de l'Education Nationale et les différentes institutions ou associations a été poursuivi cette année.

Cet espace fonctionne à ce jour avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie a concerné 222 usagers. Ce partenaire intervient le mercredi sur rendez vous uniquement. Ce partenaire a pour domaine d'action l'ensemble des addictions telles que l'alcool, les produits illicites, le tabac et les médicaments psychotropes

Une présentation du service auprès de la direction de la Maison Départementale des Solidarités, en février 2017, en présence de l'élue à la Petite Enfance, la Famille et la Santé, a permis de renforcer le partenariat avec les services départementaux . C'est ainsi qu'une action de sensibilisation sur les Informations Préoccupantes a été menée en juin 2017 par deux professionnelle de M.D.S en direction de 26 agents municipaux de plusieurs services : petite enfance, jeunesse, périscolaire, police municipale...

**B -COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR PETITE ENFANCE ET  
FAMILLE = 354 154 €**

## C - SECTEURS DES AFFAIRES SOCIALES

### I. Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

Objectif 2 / Mission 2 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées

### II. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	1 à 50% et 1 à 10%
Nombre d'agents de catégorie B	1 à 100% + 1 à 30%
Nombre d'agents de catégorie C	2

#### ➤ Moyens financiers

Les aides sociales facultatives sont financées par le CCAS sur son budget.

	2016/2017
Budget en personnel	174 743

#### ➤ Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- Logiciel spécifique action sociale acquis par le CCAS
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

#### ➤ Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Service informatique : aide et soutien technique sur le logiciel
- Service politique de la ville : relais auprès des familles par l'intermédiaire des médiateurs de quartiers
- Police municipale : intervention ponctuelle, dans le service ou à l'extérieur, en cas d'usagers intransigeants ou en grande détresse

### III. Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2016/2017

#### MISSION 1 - Action 1 : Etre le relais de proximité des services de l'Etat, de la Région, du Département

##### Présentation de l'action :

Il s'agit d'être un relais entre les usagers et les administrations délivrant des aides légales réglementées au niveau national et correspondant à certaines catégories de bénéficiaires.

Le service reçoit les usagers, les conseille, les oriente, instruit différents dossiers d'aides sociales légales : Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation Spéciale Vieillesse, CMU, RSA, obligations alimentaires, Allocation Personnalisée d'Autonomie (avec le secteur des retraités), admission à l'aide sociale pour les placements.

Les dossiers de RSA Socle sont instruits dans le service, avec, depuis le 3<sup>ème</sup> trimestre 2016, accès à l'outil @RSA de la CAF, et réalisation de tests d'éligibilité. En revanche, les demandes de RSA majoré ne sont pas enregistrées dans le service, suite au positionnement du Conseil d'Administration du CCAS.

Le service a en charge les dossiers de regroupement familial et les domiciliations de personnes sans domicile stable, de plus en plus nombreuses. Le service gère non seulement la domiciliation pour les dossiers de RSA, mais également, suite à la parution de la loi DALO, toute demande de domiciliation ayant pour objet la délivrance de pièces d'identité, de demandes de logement, de dossiers divers...

Les principales causes de demandes de domiciliations sont les séparations, les conflits dans la famille, les expulsions, et le fait que les hébergeants risquant de voir leurs prestations diminuer souhaitent qu'une autre adresse soit utilisée par les hébergés.

Concernant les regroupements familiaux, il est à noter qu'une convention soumise au Conseil Municipal du 26 septembre 2014 permet à l'O.F.I.I., Office Français de l'Immigration et de l'Intégration de Melun, de vérifier les conditions de logement et de ressources des demandeurs dans le cadre de l'instruction de ces dossiers.

Lorsque les différents éléments sont transmis dans le service, l'avis de Monsieur Le Maire est sollicité.

##### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	178  * aides Légales : MDPH = 35 RSA = 60  *Domiciliations: 48 nouvelles+35 renouvellements (18 refus au total)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	87 371
Coût de revient par participant / ou usager	490,85
Coût résiduel de l'action pour la commune	87 371
Coût de l'action par Noisiélien	5,58
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	87 371	Part communale :	87 371
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>87 371</b>	<b>Total produits :</b>	<b>87 371</b>

**Coût à la charge de la commune : 87 371 €**

Commentaires : Le suivi des dossiers échappe presque totalement au service une fois ceux-ci instruits. Il existe des liens individuels et informels avec les services concernés, mais pas de suivi institutionnel permettant de connaître, en dehors de l'acceptation ou du refus, l'évolution des situations individuelles ainsi que l'éventuel mode de sortie du dispositif.

Les missions du service se sont développées avec la parution des textes sur le RSA et le développement des actions liées à la domiciliation : enquête auprès des demandeurs, sollicitations diverses du service (demandes d'aides sociales...) du fait de cette domiciliation.

Pour les demandes de domiciliations faisant suite à des conflits familiaux la situation du demandeur nécessite parfois une autre prise en charge ou une orientation particulière.

Toute domiciliation refusée fait l'objet d'une notification écrite et peut faire l'objet d'un recours amiable auprès du Président du CCAS ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Le courrier des personnes domiciliées au CCAS est enregistré et toute remise de pli fait l'objet d'un émargement de la part des intéressés. Ce suivi est réalisé à l'aide du logiciel Implicit acquis par le CCAS.

### **MISSION 2 - Action 1 : Avec le CCAS, offrir un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées**

#### **Présentation de l'action :**

Le service est sollicité pour la délivrance d'aides, un suivi individuel, des aides pratiques, et le cas échéant l'orientation vers d'autres services : les différents services du département, les services en charge des hébergements, Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) les associations de prévention, les associations de secours du territoire, les organismes tels EDF, GDF, le Trésor Public...

Les personnes en difficultés pour régler leurs factures EDF sont ainsi signalées, conformément à la législation en vigueur, aux services sociaux, notamment communaux.

Sur l'année de référence, 123 courriers ont été reçus d'EDF, 176 courriers ont été adressés par le service, et 25 personnes se sont manifestées auprès du service. Après examen des situations, 6 aides ont été délivrées par le CCAS suite à délibération.

Le service de l'action sociale est saisi soit directement par les personnes en difficultés, soit par les services sociaux départementaux.

Les aides sont délivrées par le CCAS et se traduisent par des bons alimentaires, des chèques à l'ordre des organismes dont l'utilisateur est le débiteur, des aides personnalisées (examen des situations par le Conseil d'Administration du CCAS).

En 2016/2017, le travail de partenariat avec bailleurs sociaux et résidence sociale a été poursuivi dans un but de prévention des expulsions : le service a rencontré Trois Moulins Habitat, OSICA, Logement Francilien, France Habitation, ADOMA, Antin Résidences. Ces commissions de prévention des expulsions ont examiné une moyenne de 14 dossiers par séance. Le nombre total de locataires en impayés dont la situation a été évoquée au cours de la période de référence s'élève à 125. Le pourcentage d'impayés le plus fort se trouve à Antin résidences (19,4%) et Logement Francilien (10,3%), Trois Moulins Habitat (10,1%) et le plus faible chez Osica (8,5%) et France Habitation (1,6%).

Concernant le nombre de familles en impayés locatifs, il est à noter que certaines familles refusent que leur situation soit évoquée en commission. Par ailleurs certains bailleurs sociaux présentent en commission uniquement les dossiers précontentieux, d'autres, comme Domaxis, ne s'inscrivent pas dans la démarche des commissions locales d'impayés locatifs. En revanche, une commission d'impayés a été instaurée début 2016 avec Antin Résidences.

Depuis le début 2016, la Maison Départementale des Solidarités ne déléguant plus les travailleurs sociaux sur les commissions, certains bailleurs ont fait le choix de les suspendre (OPH77, France-Habitation) ; les contacts avec ces bailleurs se sont de ce fait réduits ; le Département mène toutefois une réflexion en vue d'optimiser le fonctionnement des commissions, par la signature éventuelle de protocoles rédigés sur une base identique pour chacune des villes composant le territoire de la Maison Départementale des Solidarités, et avec le souhait d'inclure la CAF dans le processus de lutte contre l'expulsion ; le lien avec les travailleurs sociaux subsiste néanmoins, et le service a des échanges réguliers avec les médiateurs de quartier, qui lui permettent de mieux appréhender les difficultés des locataires.

### Prévention des expulsions locatives

Bailleur social	Nbre de logts	Nbre de familles en impayé	Pourcentage d'impayés	Nbre de commissions d'impayés	Nbre de mises à dispo Mairie	Nbre d'entretiens	Nbre d'assignations en justice	Nbre de concours Force publique	Nbre d'expulsions
Adoma	71	7	9,8%	2	3	3	0	0	0
Antin Résidences	72	14	19,4%	3	9	5	2	0	0
* Domaxis	134	/	/	0	9	3	6	1	0
France Habitation	494	8	1,6%	2	12	10	7	3	2
Logement Francilien	290	30	10,3%	2	15	13	8	1	1
M&C Habitat	63	/	/	0	0	1	1	0	0
*OPH77	403	/	/	0	2	7	6	1	1
Osica	258	23	8,5%	3	17	5	5	1	0
Trois Moulins Habitat	425	43	10,1%	3	20	14	8	2	1
* Valophis	76	/	/	0	0	1	1	0	0
*Parc Privé	20	/	/	0	8	9	8	2	0
<b>TOTAL</b> du 01 09 2016 au 31 08 2017	<b>2 305</b>	<b>125</b>	<b>5,4%</b>	<b>15</b>	<b>95</b>	<b>71</b>	<b>52</b>	<b>11</b>	<b>5</b>

\* Pas de commission d'impayés locatifs avec ces bailleurs

Par ailleurs, le travail de prévention et d'aide en direction des personnes en situation d'impayés de prestations municipales s'est poursuivi avec la participation de la coordinatrice petite enfance et de la responsable du secteur logement aux réunions d'impayés, en vue d'un suivi et de mises à disposition le cas échéant par le service de l'action sociale .

#### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	499(1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	permanent
Coût de revient global de l'action	87 372
Coût de revient par participant / ou usager	175
Coût résiduel de l'action pour la commune	<b>87 372</b>
Coût de l'action par Noisiélien	5,58
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

#### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	Montants	<i>Produits</i>	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	87 372	Part communale :	87 372
65- Frais de gestion	(2)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>87 372</b>	<b>Total produits :</b>	<b>87 372</b>

(1) Personnes reçues pour des aides, des impayés de loyers et suite à information d'EDF notamment.

(2) Aides CCAS : la dépense est indiquée dans la partie budget CCAS .

#### Coût à la charge de la commune : 87 372 €

Commentaires : On constate une augmentation du nombre de familles qui se sont présentées dans le service. Par ailleurs, le travail du service évolue avec un public peu représenté précédemment : personnes âgées, dont un nombre élevé ne perçoit qu'une petite pension de retraite, public très jeune et « travailleurs pauvres ».

Poursuite de l'augmentation constatée ces dernières années du nombre de personnes en détresse psychologique, ce qui a généré des échanges ou réunions à la Maison Départementale des Solidarités, notamment dans le cadre de l'Instance de Soutien aux Personnes Vulnérables.

L'accès sécurisé au service apporte une qualité de travail au personnel du service, certains usagers malades pouvant se montrer violents physiquement.

La période a été marquée par l'abandon du guichet unique au sein du service, conclusion ayant été tirée, après une expérimentation qui a permis l'instauration de la polyvalence au sein du service, d'une efficacité plus grande de chacun des secteurs sur son propre domaine de compétence.

Le service de l'action sociale a été associé aux trois réunions qui se sont tenues en juillet 2017 suite à l'accueil de migrants hébergés au COSEC. Une réunion d'échanges a eu lieu à l'automne à l'initiative de l'association Empreintes désignée par la Préfecture pour mettre en place et coordonner les hébergements à venir sur les territoires concernés.

**C - COUT TOTAL RESIDUEL DU SECTEUR  
AFFAIRES SOCIALES = 174 743 €**

**D - SECTEUR LOGEMENT**

***I. Objectifs et/ou missions portés par le service***

Objectif 1 / Mission 1 : Gestion des demandes et des vacances de logement  
Mission 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social

Objectif 2 / Mission 1 : Gestion des logements privés de la ville  
Mission 2 : Vente de deux logements de la ville

Objectif 3 / Mission 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

Objectif 4 / Mission 1 : Gestion des logements des enseignants

Objectif 5 / Mission 1 : Gestion des logements de fonction

***II. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées***

➤ **Moyens Humains**

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	1
Nombre d'agents de catégorie C	1
Vacataires	

➤ **Moyens financiers**

	2016/2017
Budget de fonctionnement	13 548
Budget en personnel	79 426

➤ **Moyens matériels**

Equipements gérés par le service :

- Logements privés de la ville
- Logements des enseignants
- Logements de fonction

Matériels gérés par le service :

- Logiciel Péléhas
- Excel
- Word

➤ **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- L'Administration Générale pour le prêt de véhicule, réservation de salles
- Les Services Techniques pour l'entretien des logements de la ville, les visites et intervention Groupe Hygiène et Salubrité
- La Police Municipale pour visites du Groupe Hygiène et Salubrité
- Le secteur Politique de la Ville pour une concertation sur certains dossiers
- Le secteur Education pour la gestion des logements des instituteurs

### **III. Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2016/2017**

#### **MISSION 1 - Action 1 : Gestion des demandes et vacances de logements**

**Présentation de l'action :**

Réception du public, enregistrement des dossiers, accueil téléphonique. Gestion du fichier des demandeurs. Gestion des vacances de logements et proposition de dossiers aux bailleurs - Depuis 2011 adhésion au dispositif du N° Unique, qui est désormais valable au niveau national.

- Veille quant aux évolutions législatives, notamment le volet Habitat de la loi Egalité et Citoyenneté.

**Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	841 (1) + 241 (2) Hors Noisiel Total 1 082
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	61 209
Coût de revient par participant / ou usager	56,57
Coût résiduel de l'action pour la commune	61 209
Coût de l'action par Noisiélien	3,91
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5



## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	61 209	Part communale :	61 209
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>61 209</b>	<b>Total produits :</b>	<b>61 209</b>

(1) Il s'agit du nombre de demandes « actives », c'est-à-dire non radiées pour cause de non renouvellement, à la date du 31/12/2016 ; au début de l'année 2017 ont été rapatriées les demandes de noisiéliens, saisies en majorité par les demandeurs de logement par le biais d'internet, et qui n'avaient pas basculé automatiquement sur Péléhas.

(2) Il s'agit du nombre de demandes émanant d'habitants d'autres communes, enregistrées entre le 01/09/2016 et le 31/08/2017.

**Coût à la charge de la commune : 61 209 €**

Commentaires : Les demandeurs de logement social noisiéliens sont reçus par le secteur Logement sur rendez-vous lors de la demande initiale. Leur demande est saisie sur le logiciel privatif de la ville, qui a été interfacé avec l'outil national pour permettre une saisie unique : la ville conserve donc la gestion de son fichier interne sur Péléhas, et chaque dossier fait l'objet d'un suivi.

Depuis la réforme du N° unique en 2011, le secteur Logement est également amené à enregistrer, sur l'outil national, les demandes émanant d'habitants d'autres communes.

Cet engagement entraîne non seulement un accueil physique et téléphonique, mais aussi de nombreuses sollicitations par courrier, auxquelles le secteur Logement donne suite.

Par ailleurs, le secteur logement est tenu de procéder à toute demande de modification de dossier, sur Péléhas pour les noisiéliens ou sur le serveur régional.

Les demandeurs eux-mêmes peuvent enregistrer et modifier leur demande, et procéder à son renouvellement, par internet ; cette pratique s'étend de plus en plus.

Le « dossier unique » étant désormais opérationnel, le guichet enregistreur de la ville de Noisiel intègre depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 les pièces justificatives permettant l'instruction de la demande de logement dans le Système National d'Enregistrement, ce qui les rend immédiatement accessibles, non seulement aux acteurs en charge du traitement de la demande de logement social, mais également au demandeur lui-même.

A Noisiel, le secteur Logement a opté pour l'envoi par voie postale de ces justificatifs à TESSI Services, numériseur industriel désigné par la DRIHL, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement ; ce choix pourra néanmoins être modifié par la suite. 501 demandes de logement actives ont fait l'objet au cours de la période d'un envoi pour numérisation, qu'il s'agisse de modifications de l'une des rubriques de la demande, de mises à jour lors du renouvellement, ou de saisies de nouvelles demandes ; un dossier transmis au numériseur comporte en moyenne 11 pages.

Ces évolutions n'ont pas remis en cause les liens réguliers avec les bailleurs sociaux et la Préfecture, à laquelle seuls les dossiers prioritaires au titre du DALO peuvent être proposés sur le contingent mal logés, et les critères retenus par la Préfecture pour attribuer la priorité sont très restrictifs, notamment de la surface retenue pour déterminer une éventuelle sur-occupation.

En ce qui concerne les vacances de logement, la loi Macron a introduit un délai d'un mois pour la présentation par les réservataires de logements sociaux, dont les collectivités territoriales, de trois candidatures.

La procédure de désignation des trois candidats, en cas de vacance de logement, a été revue en 2016, pour permettre un apurement progressif des demandes les plus anciennes. A cette fin, les demandeurs de logement dont le dossier date de plus de 5 ans sans que leur ait été faite une proposition se sont vu proposer courant août 2017 un rendez-vous auprès du secteur du logement, afin que soient mieux identifiées les problématiques qui nuisent à l'aboutissement de la demande (le plus souvent des impayés locatifs ou des ressources insuffisantes).

Sont priorités également les dossiers de demandeurs en situation de handicap, les cas de violences au domicile, les situations d'hébergement ou de vente de son logement par un propriétaire occupant en difficulté, ou encore les demandes résultant d'un divorce ou d'une séparation, ces critères étant rappelés par la loi Egalité et Citoyenneté.

Les vacances qui se présentent sur le Programme Social de Relogement, qui fait partie du patrimoine social du Logement Francilien, sont désormais gérées par le secteur logement. Rappelons qu'il s'agit de pavillons de type T1 au loyer peu élevé (238 €) réservés aux personnes retraitées disposant de ressources modestes.

Actuellement, sur les 28 logements du P.S.R., seuls 27 sont occupés, l'un des logements devant faire l'objet de travaux.

Au 31 août 2017, les 27 logements loués sont occupés par 27 personnes vivant seules (21 femmes et 6 hommes). Au cours de la période, l'un des logements a été attribué suite à un décès.

S'agissant du délai de présentation des candidats par les réservataires, il est d'un mois en zone tendue, ce qui est très peu compte tenu des difficultés pour les candidats sélectionnés à visiter un logement encore occupé, et parce qu'il arrive fréquemment que, d'emblée ou suite à la visite, les demandeurs refusent le logement, notamment du fait de l'absence d'ascenseur dans l'immeuble.

Il est demandé aux demandeurs qui déclinent une proposition de logement de motiver leur refus, celui-ci pouvant se justifier (exemple : défaut d'ascenseur pour une personne âgée ou une assistante maternelle) ; dans le cas contraire, le traitement de la demande sera gelé pendant un an.

Du fait de travaux importants de réhabilitation engagés par un certain nombre de bailleurs, certains sites offrent une image plus positive et font moins l'objet de refus systématique en cas de proposition. A titre d'exemple, la tour au 9 Cours des 2 Parcs du bailleur France Habitation, a fait l'objet d'une réhabilitation totale. Cette évolution contribuera, à terme, à l'attractivité de la ville. Parallèlement, ont été enregistrées au cours de la période les demandes de plusieurs locataires du patrimoine de Socalog au Bois-de-la-Grange mettant en avant le manque d'entretien du parc.

Pendant la période, le secteur du logement a continué à orienter les jeunes noisiéliens demandeurs de logement et en situation d'insertion professionnelle vers les résidences Michel Serres et Pierre Gilles de Gennes (10 orientations environ pour la période, qui n'aboutissent pas toujours à une intégration au sein des résidences, les gestionnaires exigeant des jeunes des garanties qu'un parcours d'insertion professionnel non linéaire ne leur permet pas d'assurer).

## MISSION 1 - Action 2 : Suivi des gros travaux sur le parc social

### Présentation de l'action :

Liens, réunions et visites sur sites avec les bailleurs afin de suivre les gros travaux prévus sur les parcs sociaux.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 282 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	12
Coût de revient global de l'action	2 024
Coût de revient par participant / ou usager	0,89
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 024
Coût de l'action par Noisiélien	0,13
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	3

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 024	Part communale :	2 024
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 024</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 024</b>

Coût à la charge de la commune : 2 024 €

### Commentaires :

Le parc social vieillissant a conduit à la mise en place d'un suivi des gros travaux.

Ce suivi est effectué à l'aide d'un tableau en support.

Il y est fait état, pour chaque bailleur, des anomalies relevées, des travaux réalisés et des projets à court et long terme en matière de réhabilitations. Ce tableau est mis à jour tout au long de l'année en fonction des informations qui nous parviennent, mais également à la faveur de visites sur site réalisées avec les bailleurs.

Une visite du patrimoine de l'OPH77 est prévue pour le dernier trimestre 2017, en lien avec le secteur Politique de la Ville.

## MISSION 2 - Action 1 : Gestion des logements privés de la ville

### Présentation de l'action :

Liens avec le Trésor Public, les locataires pour l'encaissement des loyers et le syndic pour le paiement des charges de copropriété. Participation aux Assemblées Générales. Emission des titres de recettes, après calcul des hausses de loyer, qui ont été effectuées pour la période par le secteur lui-même.

Liens avec les locataires, le syndic et les services techniques pour les travaux dans les logements et les parties communes.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	15 jours/mois
Coût de revient global de l'action	19 620
Coût de revient par participant / ou usager	9 810
Coût résiduel de l'action pour la commune	19 620
Coût de l'action par Noisiélien	1,25
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	Montants	<i>Produits</i>	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	6 072	Part communale :	19 620
65- Frais de gestion	13 548 (1)	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>19 620</b>	<b>Total produits :</b>	<b>19 620</b>

(1) Charges de copropriété

**Coût à la charge de la commune : 19 620 €**

Commentaires : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Urbania, devenu Citya, a été remplacé par Foncia comme syndic des résidences Cariatides et Pastorale ; la gestion des parkings de ces résidences incombait à Foncia depuis le second semestre 2014.

Le secteur du logement a obtenu de l'ancien syndic, en août 2017, après maintes relances, le remboursement à Foncia des appels de fonds qui n'avaient pas été portés au crédit du compte client de la ville, ce qui a notamment permis l'apurement des comptes du logement qui a été vendu en juin 2017 (le second a été vendu en septembre).

L'augmentation de la rubrique Frais de gestion s'explique par le règlement en septembre de régularisations débitrices dont la provision avait été portée au crédit du compte au cours de la période précédente ; par ailleurs, la ville a dû provisionner des travaux de mise en sécurité des parkings dont le montant n'était pas arrêté lors de l'Assemblée Générale de copropriété.

A la date du 31 août 2017, la ville ne perçoit plus de revenus locatifs que pour 2 appartements ; la ville a cependant continué à verser les appels de provisions pour charges de copropriété jusqu'à la date de signature du transfert de propriété.

Rappelons par ailleurs que le parking des copropriétés est fermé depuis le 15 septembre 2016, les travaux de mise en sécurité devant être entrepris prochainement, ceci pour tendre vers une diminution pérenne des actes de délinquance.

## MISSION 2 - Action 2 : Vente de deux logements de la ville

### Présentation de l'action :

Cette mission relève depuis le mois de janvier 2017 du service de l'urbanisme.

Le service a néanmoins eu en charge, avant cette date, les échanges avec les agences, visites des logements, signature des mandats, consultations de France Domaine et suivi.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	25 jours
Coût de revient global de l'action	2 024
Coût de revient par participant / ou usager	1 012
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 024
Coût de l'action par Noisiélien	0,13
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	Montants	<i>Produits</i>	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 024	Part communale :	2 024
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 024</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 024</b>

Coût à la charge de la commune : 2 024 €

Commentaires : Le logement situé au 1 allée Henri Bergson, libre de tout occupant depuis février 2012, a été vendu en juin 2017 au prix net vendeur de 142 200 €.

Quant au 11 square Georges Politzer, il faisait l'objet, au 31 août 2017, d'une offre d'achat au prix de 135 000 € net vendeur (l'acte de vente a été signé courant septembre 2017).

## MISSION 3 - Action 1 : Groupe Hygiène et Salubrité

### Présentation de l'action :

Mission confiée au service en janvier 2010 : Le groupe Hygiène et Salubrité se rend au domicile d'habitants signalant des problèmes dans leur logement.

Il est composé, outre l'Elu au Logement et à la Solidarité et la responsable du secteur Logement, d'un représentant de la Police Municipale, d'un représentant des services Techniques.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	4 familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	25 jours
Coût de revient global de l'action	2 024
Coût de revient par participant / ou usager	506
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 024
Coût de l'action par Noisiélien	0,13
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	Montants	<i>Produits</i>	Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 024	Part communale :	2 024
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 024</b>	<b>Total produits :</b>	<b>2 024</b>

Coût à la charge de la commune : 2 024 €

#### Commentaires :

L'application du Règlement Sanitaire Départemental sur le territoire de la commune relève de la compétence du Maire.

Un Groupe Hygiène et Salubrité a été constitué à cet effet relevant du secteur Logement depuis début 2010.

Cette mission reste constante, le service est sollicité régulièrement.

En 2016/2017, 4 familles ont été visitées, 3 sur les parcs sociaux de Domaxis et de France-Habitation, et une suite à un dégât des eaux sur le patrimoine social de l'OPH77, en lien avec le secteur Politique de la Ville.

Les motifs de saisine sont généralement liés à des problèmes d'humidité, de moisissure, d'infiltration et à la présence de nuisibles (punaises).

Afin d'apporter une réponse aux locataires, des contacts sont pris avec les bailleurs sociaux pour connaître les moyens qui ont été mis en œuvre pour permettre de remédier aux dysfonctionnements. Il leur est d'ailleurs demandé d'assister aux visites lorsqu'elles ont lieu. Toutes les saisines ne donnent pas lieu à visite, le bailleur pouvant intervenir directement ; dans ce cas, il n'y a pas lieu d'organiser un déplacement sur site.

La visite du parc de Socalog lors de la période précédente a donné lieu à une saisine par l'association de résidents de la commission départementale de conciliation, qui après convocation des deux parties établit un relevé de décisions recensant les engagements réciproques.

## MISSION 4 - Action 1 : Gestion des logements des enseignants

### Présentation de l'action :

Gestion des logements, suivi des attributions de logement décidées par Monsieur le Maire et l'Elue du service Education, rédaction des arrêtés et contrats d'occupation, contacts avec les enseignants dans le cadre du suivi du logement, et des relances éventuelles en cas de non paiement au Trésor Public. Edition mensuelle d'avis d'échéance. Calcul de l'évolution des redevances.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	14* familles
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	4 049
Coût de revient par participant / ou usager	289
Coût résiduel de l'action pour la commune	4 049
Coût de l'action par Noisiélien	0,26
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

\* mutation de 2 logements

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 049	Part communale :	4 049
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>4 049</b>	<b>Total produits :</b>	<b>4 049</b>

Coût à la charge de la commune : 4 049 €

Commentaires : Depuis 2012, le secteur Logement s'est vu confier la gestion des 12 logements des enseignants qui relevait précédemment du service Education.

ADRESSE	CAUTION	Type	SURFACE	LOYER
8 allée des Noyers à Noisiel	X	F4	93,22	615,97
6 allée des Noyers à Noisiel	X	F4	93,22	615,97
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4	79,47	527,56
2bis rue du Bois de la Grange à Lognes	X	F5	105,70	694,08
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	72,55	485,61
14 place du Front Populaire à Noisiel		F4	79,86	530,44
2 Grande allée du Cor à Noisiel		F4	76,65	469,98
12 rue Anatole France à Noisiel		F4	87,15	534,36
43 allée Voltaire à Noisiel	X	F4		522,85
1bis Cours du buisson à Noisiel	X	F3	81,98	557,98
2bis rue du Bois de la Grange à Lognes		F5	99,59	655,26
12 rue Anatole France à Noisiel	X	F3	Institutrice retraitée	497,71

En cas de vacance de logement, et après appel à candidatures, il est du ressort de l'élue du service Education, en lien avec Monsieur le Maire, de désigner le nouvel occupant parmi les demandeurs.

Onze logements sont occupés à titre payant par des professeurs des écoles. Deux d'entre eux ont été libérés, puis réattribués courant août 2017, après état des lieux de sortie et d'entrée, ceci en lien avec les services techniques.

Une décision particulière instituant un dépôt de garantie pour les nouveaux entrants ayant été adoptée en 2013, ce dernier est appelé avec le premier avis d'échéance pour les nouveaux locataires.

Tous les enseignants, reçoivent en effet, depuis la prise en charge par le secteur logement, un avis d'échéance mensuel.

Chaque année une décision fixe le montant des redevances pour les onze professeurs des écoles.

Par ailleurs un logement au 12 rue Anatole France est occupé par une ancienne institutrice, à titre payant, dans le cadre d'un bail de 6 ans ; le loyer de ce logement est réévalué chaque année, ainsi que le prévoit le bail, en fonction de l'Indice de Référence des Loyers.

S'agissant de logements de fonction avec des contrats d'occupation à titre précaire, ceux-ci sont renouvelés chaque année en septembre, les enseignants étant convoqués fin août, début septembre pour signer contrat et arrêté.

Un contrat plus court a cependant été conclu avec certains enseignants qui ne respectent pas les délais de paiement de la redevance et peuvent même faire l'objet d'avis à tiers détenteur. Ces situations d'impayé locatif mobilisent les services municipaux, par les échanges réguliers qu'ils impliquent avec le Trésor Public, et les courriers de relance.



## MISSION 5 - Action 1 : Gestion des logements de fonction

### Présentation de l'action :

Gestion des logements de fonction et mise en place du décret du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement.

C'est la Direction des Ressources Humaines qui est en charge du dossier des logements de fonction, car il touche de près le personnel.

Reste uniquement le suivi du logement d'un agent de la police municipale. Un nouvel agent occupe le logement au titre d'une convention d'occupation à titre précaire avec astreinte depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Il doit payer une redevance égale à 50% de la valeur locative des locaux. Une estimation locative a été faite à cette fin par le service France Domaine.

Le montant de la redevance est réévalué chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

L'agent reçoit chaque mois un avis d'échéance.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	1
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	4
Coût de revient global de l'action	2 024
Coût de revient par participant / ou usager	2 024
Coût résiduel de l'action pour la commune	2 024
Coût de l'action par Noisiélien	0,13
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	3

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>			<i>Produits</i>	
	Montants			Montants
60-Achats et fournitures			70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service			74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	2 024		Part communale :	2 024
65- Frais de gestion			Part CA :	
66- Charges except			Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>2 024</b>		<b>Total produits :</b>	<b>2 024</b>

Coût à la charge de la commune : 2 024 €

**D - COUT TOTAL RESIDUEL DU  
SECTEUR LOGEMENT = 92 974 €**

## E - SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES

### I. Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Préparer et suivre les budgets du service tous secteurs confondus ainsi que les budgets du CCAS.

Objectif 2 / Mission 2 : Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

### II. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	2 agents catégorie A représentant 20% d'un ETP
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	
Nombre d'agents de catégorie C	2
Vacataires	

#### ➤ Moyens financiers

	2016/2017
Budget de fonctionnement	
Budget en personnel	86 059
Budget en investissement	

#### ➤ Moyens matériels

Matériels gérés par le service :

- 1- Logiciel CIVIL NET FINANCES
- 2- Logiciel CONCERTO (petite enfance)

#### ➤ Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- 1- Direction des finances et des marchés publics : aide pour les questions techniques au moment de l'établissement des budgets et décisions modificatives ainsi que pour les marchés.
- 2- Unité des régies centralisées : travail en lien pour les recettes des crèches et impayés parents crèches ainsi que pour les encaissements des activités des personnes retraitées.
- 3- Service informatique : soutien technique sur le logiciel CIVIL NET FINANCES et travail sur la nouvelle version du logiciel CONCERTO

### **III. Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2017**

**MISSION 1 - Action 1** : Préparer et suivre les budgets du service, tous secteurs confondus.

#### **Présentation de l'action**

##### **1 / Préparer et suivre les budgets, suivre les factures des différents secteurs.**

La préparation budgétaire se fait au sein du secteur administration finances pour l'ensemble du service.

Pour chacun des secteurs, notamment pour la petite enfance et la famille, le logement, les retraités, les balances budgétaires sont préparées en amont des demandes pour le budget primitif et les décisions modificatives.

Ces documents sont examinés au sein des Commissions compétentes : la Commission petite enfance famille santé et la Commission logement solidarité aux différents stades de la préparation budgétaire.

Les bons de commandes dématérialisés sont établis par chacune des structures extérieures puis validés au sein du service via le secteur administration finances avant d'être acheminées vers le service des finances.

Les factures sont, après vérification du service fait ou de la réception des marchandises, traitées dans ce secteur : vérification de la disponibilité des crédits et des imputations budgétaires. Les réclamations éventuelles sont traitées dans ce secteur.

Nombre de factures petite enfance : 156 (275 sur la période précédente) ; la diminution s'explique par le fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la crèche collective commande ses repas auprès d'un seul prestataire et non plus auprès de plusieurs fournisseurs comme précédemment

Nombre de factures logement : 43 (31 l'an dernier)

Nombre de factures retraités : 28 (21 l'an dernier).

Les demandes de virements de crédits sont initiées au sein du secteur administration finances, ce qui permet non seulement de suivre le budget du service, mais aussi de mettre en place, entre deux secteurs, des transferts de crédits lorsque les montants le permettent et ainsi réajuster quelques lignes selon les évolutions des besoins en cours d'année.

#### **Commentaires :**

Les différents outils informatiques utilisés permettent un traitement rapide des factures au sein des secteurs du service.

##### **2 / Préparer et suivre les budgets du Centre Communal d'Action Sociale, liquider les factures du Centre Communal d'Action Sociale**

Depuis 2008 le budget du CCAS se décline en deux budgets, le budget principal, celui du CCAS et le budget annexe, celui de la résidence pour personnes âgées.

Chacun de ces deux budgets comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement, lesquelles doivent être en équilibre.

Pour le Compte Administratif, trois documents doivent être produits, un pour le CCAS, un pour la Pergola et un récapitulatif des deux budgets.

Les budgets du CCAS sont votés par le Conseil d'Administration du CCAS, qu'il s'agisse du budget primitif, du compte administratif et des décisions modificatives.

Le Conseil d'Administration du CCAS examine également le rapport annuel en vue du Débat d'Orientations Budgétaires lequel fixe les perspectives pour l'année à venir.

Par an	Mandats 2016/2017	Titres 2016/2017	Factures traitées 2016/2017
CCAS	160	56	20
RPA	178	106	154
TOTAL	338	162	174

Les bons de commandes pour le CCAS sont établis au sein du service ainsi que les mandats et titres de recettes.

Les factures sont traitées dans leur intégralité au sein du service : vérification, imputation, liquidation.

Les titres de recettes sont émis par le service pour le CCAS :

Il s'agit principalement de la subvention attribuée par la ville et de l'encaissement de la restauration à la Pergola.

Les titres de recettes sont émis par le service pour la RPA :

Il s'agit des APL versées par la CAF pour les résidents, 92 553 € sur la période (83 000€ sur la période précédente).

Nombre de titres de recettes pour la RPA : 21 (19 l'an dernier)

Les reconstitutions de régies d'avances concernent essentiellement les aides financières délivrées par le CCAS, la Pergola n'utilisant plus la régie d'avances.

Nombre de reconstitutions pour le CCAS : 12 (14 l'an dernier) pour un montant de 2 734 € (2872 € l'an dernier).

Les dépenses et recettes du CCAS et de la RPA font l'objet d'un traitement au sein du service puisque les régisseurs relèvent du CCAS et non des services municipaux. Il s'agit principalement des loyers des résidents, des encaissements de repas et des quêtes à l'occasion des mariages versées au CCAS.

Pour le CCAS, 5 fournisseurs seulement sur la soixantaine au total ont adopté la transmission des factures par voie dématérialisée, 3 utilisent la plateforme CHORUS Pro.

### **3 / Suivre les recettes du service :**

Les recettes proviennent, pour le secteur de la petite enfance de la participation des familles, des subventions versées par la CAF et des subventions versées par le Département.

Des conventions mettent en œuvre pour chacune des structures la Prestation de Service Unique et les conditions à respecter pour bénéficier desdites subventions.

Les taux d'effort demandés aux parents sont fixés annuellement par la CAF et varient selon les structures et le nombre d'enfants au foyer.

Le Département a résilié, avec effet au 31 décembre 2015, les conventions précédentes et de nouvelles conventions ont alors été mises en place.

Pour chacune des 3 crèches, une convention de financement a été signée avec le Département - et ce - pour une durée d'un an.

Pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents un contrat d'objectifs a été signé pour la période de 2016 à 2018.

Par ailleurs, la CAF a signé avec la commune, pour chacune des 3 crèches et pour le L.A.E.P., une convention d'objectifs et de financement, pour la période 2016 à 2018.

En lien avec les structures petite enfance et soutien à la parentalité, les rapports d'activités, bilans financiers et projections annuelles sont transmis aux financeurs.

Le « Portail CAF » mis en place durant l'année 2016 permettra de suivre l'évolution des structures au niveau des taux d'occupation, des recettes attendues et devrait à terme permettre d'anticiper davantage les besoins budgétaires.

L'espace partenaire du site de la CAF a évolué et le nouvel environnement intitulé Consultation des Données Allocataires pour les Partenaires, C.D.A.P, remplacera CAFpro au début de l'année 2018. Selon le profil des utilisateurs, et dans le respect des textes et recommandations de la C.N.I.L, les données nécessaires à l'exercice des missions des agents pourront être consultées sous forme d'une fiche de synthèse, plus ergonomique que précédemment.

Deux agents du service de l'action sociale, en charge du R.S.A et faisant partie des « services instructeurs » auront les droits liés au profil T4. Les agents en charge du suivi des subventions auront le profil T2 « Prestataires services sociaux ».

Un acompte est versé suivi de régularisations ce qui nécessite de la part du secteur administration finances un réel suivi des dépenses, factures fournisseurs notamment ainsi qu'un suivi des recettes, en provenance des financeurs mais aussi des parents. C'est ainsi que l'un des deux agents de ce secteur participe aux réunions portant sur impayés de prestations municipales et se charge de contacter les familles en retard de paiement. En cas de non paiements successifs, il peut être décidé de radier l'enfant de la structure d'accueil.

Pour le secteur des retraités les recettes sont encaissées par la régie centralisée de la commune après établissement des factures gymnastique par le secteur des retraités. Les recettes concernent aussi la participation aux sorties.

Pour le secteur du logement il s'agit de l'établissement au sein du service des quittances mensuelles destinées aux locataires des appartements dont la commune est propriétaire (moyenne de 13 quittances mensuelles sur la période de référence).

Les loyers sont calculés sur la base de documents contractuels et revalorisés annuellement. Le règlement des loyers est effectué auprès des services du Trésor Public et de la régie centralisée.

#### **4 / Suivre les recettes du Centre Communal d'Action Sociale.**

Pour le CCAS la principale recette provient de la subvention de la commune, laquelle est versée mensuellement. En 2017 la subvention de la commune s'est élevée à 125 414 € (96 812 € en 2016). L'exercice 2017 a été une année de transition en raison des rattachements mis en place pour les deux budgets.

Pour la RPA, la principale recette provient des redevances (72 quittances en moyenne sur la période concernée) versées mensuellement par les résidents

Les arrivées (10 sur la période de référence, 17 l'an dernier) et départs (12 contre 8 sur la période précédente) de résidents nécessitent un suivi très régulier et rigoureux des cautions. L'intégralité des cautions est portée, depuis l'exercice 2016, sur le budget annexe. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008, en effet, les cautions étaient encaissées, tout comme les redevances, sur le budget unique du CCAS.

Les titres de recettes sont émis et suivis par le secteur administration finances.

L'utilisation de HELIOS et de I-PARAPHEUR devrait permettre, au-delà de la diminution très significative des supports papier, un traitement plus rapide que précédemment. Désormais, le délai de traitement en mairie est de deux jours avant transmission au Trésor Public.

Chaque mois une quittance détaillant les loyers, les charges puis les régularisations d'eau est établie pour chacun des logements de la Pergola. Chaque départ de la résidence fait l'objet d'un remboursement de caution selon l'état des lieux.

Par ailleurs, depuis trois années un travail nouveau d'encaissement des loyers auprès du département de la Nièvre a été mis en place pour un résident de la Pergola qui était précédemment domicilié dans ce département.

Les Aides Personnalisées au Logement versées par la CAF sont défalquées par le service, des redevances dues par les résidents bénéficiaires.

La mise en place du prélèvement automatique des loyers des résidents est effective depuis l'an dernier. Plus des 2/3 des résidents ont adhéré à ce mode de règlement.

S'agissant du prélèvement automatique des repas, sur 37 repas quotidiens en juillet 2017, 28 bénéficiaires avaient opté pour ce mode de règlement.

Les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la Pergola sont les suivants :

T1 : 688,57 € par mois (683,04 € l'an dernier)

T2 : 797,32 € (791,71 € l'an dernier)

Prix au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des repas midi : 5,50 € (5,45 € l'an dernier) et 9,20 € pour les invités (9,10 € l'an dernier)

Prix plateaux soir : 2,75 € (2,70 € l'an dernier)

Vin : 1,15 € (1,10 € l'an dernier)

Café : 0,60 € (0,50 € l'an dernier).

#### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	15 652
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	60 815
Coût de revient par participant / ou usager	3,89
Coût résiduel de l'action pour la commune	60 815
Coût de l'action par Noisiélien	3,89
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	60 815	Part communale :	60 815
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>60 815</b>	<b>Total produits :</b>	<b>60 815</b>

**Coût à la charge de la commune : 60 815 €**

Commentaires :

Mission transversale menée par les agents du secteur, lesquels sont amenés à travailler avec la Pergola, les secteurs logement, personnes âgées, petite enfance...

**MISSION 2 - Action 1 :** Préparer les actes administratifs en amont et suivre leur exécution.

### Présentation de l'action :

**1/ Pour réaliser les missions précédentes sont élaborés** des actes administratifs, notes, rapports, délibérations et décisions qu'il s'agisse des services de la Commune mais aussi du CCAS.

Les tarifs des redevances et repas de la Pergola sont revalorisés de façon annuelle par délibération du Conseil d'Administration du CCAS.

Les délibérations du Conseil Municipal, du Conseil d'Administration, les décisions et arrêtés sont préparés et suivis en lien avec la secrétaire du service qui transmet par voie dématérialisée les actes du CCAS au contrôle de légalité. Pour les actes de la commune c'est le service de l'administration générale qui effectue cette action.

Les budgets du CCAS sont transmis en Sous préfecture ainsi qu'aux services du Trésor Public.

Nombre de délibérations et décisions établies dans le service pour la ville 8, 36 délibérations pour le CCAS et 12 décisions et arrêté pour le CCAS.

Nombre d'arrêtés pour la ville 6

Le CCAS est un établissement public autonome. Il dispose d'un budget propre et ses décisions sont prises par le Conseil d'Administration. Cette assemblée délibérante se réunit plusieurs fois dans l'année (6 réunions sur la période de référence). Ses membres sont élus à parité au sein du conseil municipal et nommés parmi les associations œuvrant dans le domaine social, le Maire étant président de droit.

Il appartient de ce fait au service de préparer et de suivre les séances de cette instance.

Les administrateurs ont été élus pour moitié (7 membres) par le Conseil Municipal et pour moitié (7 autres membres) nommés par le Maire parmi les représentants des associations suivantes : Empreintes, le Secours Populaire Français, le Secours Catholique, Les Restaurants du Cœur, Culture et Solidarité, le Club Amitié des Séniors et l'Association des Paralysés de France. En juin 2016, la représentante de l'association Culture et Solidarité a été remplacée par un représentant du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles.

Le CCAS établit ses propres actes administratifs : délibérations, décisions et arrêtés, lesquels sont soumis aux règles de transmission au contrôle de légalité, publicité et notification.

Le Conseil d'Administration ayant décidé, en juin 2014, de télétransmettre les actes au contrôle de légalité, une convention avec le représentant de l'Etat a été signée à cet effet.

Tous les actes du CCAS sont donc télétransmis en Sous préfecture. Ce dispositif ainsi que l'utilisation par le CCAS du parapheur électronique i-parapheur permettent une plus grande réactivité au niveau notamment de la délivrance des aides aux usagers.

Les documents comptables, bons de commandes, factures, titres de recettes, sont également, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, traités de façon dématérialisée en interne au niveau des signatures avec i-parapheur ainsi qu'avec les services de la Trésorerie.

Une convention régit les relations entre la commune et le CCAS. Celle-ci énumère les moyens humains, en matériel et en bâtiment mis à disposition du CCAS par la Commune. Le personnel mis à disposition du CCAS à titre onéreux est celui de la Pergola.

Cette convention a été renouvelée le 16 février 2015 pour une nouvelle période de trois années.

Un avenant n°1 ayant pour objet principal de constituer un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS a été signé le 11 juin 2015 suite à délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2015 et suite à délibération du Conseil d'Administration en date du 13 mai 2015.

La liste des domaines d'achats concernés est constituée d'une première partie portant sur les fournitures (électricité, petit outillage, produits d'entretien...) et d'une seconde partie portant sur les services (maintenance des ascenseurs, entretien des toitures, désinsectisation des bâtiments...).

Le CCAS a, par délibération du Conseil d'Administration du 27 janvier 2015, adhéré au groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SIPPAREC. Ceci afin de répondre aux exigences règlementaires d'une part, aux nécessités liées à une plus grande maîtrise des coûts et des dépenses d'autre part.

La ville de Noisiel ayant également adhéré au groupement de commandes, le CCAS a été dispensé du versement de la cotisation d'adhésion.

## **2/ Le suivi des contrats est assuré dans ce secteur :**

Les contrats d'accueil des enfants dans les structures petite enfance sont remis aux parents par les directrices, signés des parents, des directrices et de l'élue du secteur. Un exemplaire est conservé dans chaque structure ainsi que dans le service.

Y sont joints les éléments de CAF Pro permettant de calculer le taux d'effort des parents et les recettes attendues.

Ces documents peuvent d'ailleurs être demandés au cours d'un contrôle de la régie de recettes et à l'occasion des contrôles de la CAF.

En mai 2017 la CAF a effectué un contrôle sur place de la crèche familiale portant sur l'exercice 2015.

Les cartes de badgeage des parents en crèche collective et au multi accueil sont imprimées dans le service à l'aide d'un matériel spécifique (imprimante changée en 2016)

Nombre de cartes par rentrée : 60 (mais pas d'achat de nouvelles cartes à la rentrée de septembre 2017).



Les contrats avec les hôpitaux font l'objet d'un marché de services entre l'AP HP et la commune lequel est matérialisé par une décision du Maire. Ce dispositif permet aux parents qui travaillent dans un hôpital de bénéficier d'une prise en charge par leur employeur des frais d'accueil en structure petite enfance.

Actuellement, un seul enfant est accueilli en crèche familiale, les autres étant entrés à l'école.

Les marchés et contrats passés avec les fournisseurs de la commune et du CCAS sont suivis en lien avec les responsables des structures, petite enfance, soutien à la parentalité et RPA. Les montants, les durées, les conditions de mise en œuvre, font l'objet d'un suivi régulier.

Pour le CCAS a été effectuée en 2017 une mise en concurrence des fournisseurs de Chèques d'Accompagnement Personnalisé pour la délivrance des aides facultatives, en lien avec le secteur des marchés. Deux candidats ont répondu. Après analyse des offres, le fournisseur avec lequel le CCAS travaillait depuis plusieurs années n'a pas été retenu

A ce jour : 9 contrats secteur petite enfance et 5 pour le secteur des retraités.

Le CCAS : 6 contrats en cours.

La RPA : 16 contrats en cours.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	2 150 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	25 244
Coût de revient par participant / ou usager	11,74
Coût résiduel de l'action pour la commune	25 244
Coût de l'action par Noisiélien	1,61
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) Usagers petite enfance, résidents RPA, demandeurs d'aides auprès du service, occupants de logements appartenant à la ville

#### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	25 244	Part communale :	25 244
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>25 244</b>	<b>Total produits :</b>	<b>25 244</b>

Coût à la charge de la commune : 25 244 €

**E = COUT TOTAL RESIDUEL DU  
SECTEUR ADMINISTRATION FINANCES = 86 059 €**

## F - SECTEUR SANTE

La compétence santé a été ajoutée, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2014, à la liste des compétences de la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée.

C'est ainsi qu'en lien avec la Communauté d'Agglomération les rencontres de professionnels de santé, courant 2016/2017, se sont poursuivies en vue de la création d'une Maison de Santé à Noisiel.

Le diagnostic réalisé en 2013 sur le territoire du Val Maubuée par le Cabinet ACSANTIS avait fait apparaître les principaux éléments suivants :

- Une population jeune et une forte proportion de familles nombreuses.
- Un vieillissement démographique rapide.
- Une importante population hébergée par le SAMU social et en errance avec des états de santé dégradés et carences alimentaires, absence de continuité de la prise en charge, difficultés à accéder à leurs droits par absence de domiciliation fixe.
- Densité médicale du secteur inférieure à la moyenne départementale ; difficultés de remplacement, temporaires ou définitifs d'où un problème de continuité des soins.
- Un centre hospitalier ressenti comme éloigné.
- Des difficultés d'identification entre professionnels et d'orientation, notamment en matière de santé mentale.

Plusieurs points ont également été repérés pour le territoire de Noisiel :

- Le vieillissement de la population accéléré au regard du statut de la ville nouvelle.
- La désertification progressive des acteurs de santé au regard d'une baisse de l'attractivité du territoire intercommunal et communal.
- Les difficultés de travail avec le système hospitalier.
- Une très forte diminution, voire une disparition de spécialistes libéraux confrontés à une concurrence de proximité parisienne, et / ou une fragilisation sociale des populations (40% résident en habitat social).
- L'évolution des projets de Maisons de Santé.

Les avantages d'un regroupement de professionnels de santé sont les suivants :

- Un exercice regroupé (au mieux plusieurs médecins généralistes, spécialistes et des paramédicaux),
- Un temps de travail permettant de meilleurs équilibres vie « privée - vie professionnelle »,
- Des outils modernes pour partager les informations,
- Des relations avec les établissements de santé et les spécialistes de proximité,
- Une sécurité d'exercice (physique et financière).

En mai 2016, a été enregistrée au Journal Officiel la création de la « Maison de Santé des Roches » dont l'objet est de favoriser l'accès aux soins pour le plus grand nombre, grâce à la collaboration d'acteurs de santé pluri disciplinaires.

Cette année, la nouvelle intercommunalité a poursuivi l'action de soutien des professionnels de santé notamment dans le cadre des demandes de subvention auprès de l'A.R.S, Agence Régionale de Santé pour étude de faisabilité

Cependant, depuis le mois de janvier 2017, les équipes médicales et paramédicales du Cours des Roches, très investies au début du projet, ont fait remonter leurs inquiétudes quant à la suite de ce dossier.

Le 9 février 2017 une réunion avec la Communauté d'Agglomération et les professionnels de santé a permis de faire un point sur les demandes formulées par l'A.R.S, plus particulièrement sur la nécessaire mise aux normes E.R.P. des locaux, la salle de réunion commune, la salle d'attente, les issues de secours, sur les importantes disparités des prix de location au m2 selon les professionnels. Noisiel étant situé en « zone de risque » en raison d'un manque, au niveau du nombre de médecins, le territoire est considéré par l'A.R.S comme prioritaire. Si le label « Maison de Santé » était attribué, le financement porterait sur l'investissement uniquement.

Le propriétaire de l'immeuble, de son côté, soutient ce projet mais souhaite que tous les partenaires contribuent à sa réalisation.

Les médecins ont repensé les plans de la future Maison de Santé pour répondre aux attentes de l'A.R.S et pris contact avec une architecte en vue d'un dépôt du dossier auprès de l'A.R.S .avant l'été.

Il a été fait état de l'importante charge fiscale qui pèse sur l'immeuble, la commune n'ayant pas de possibilité d'exonérer de taxe foncière le bâtiment en application du Code Général des Impôts.

Le 21 avril 2017 au cours d'une nouvelle réunion, les médecins ont rappelé leurs difficultés administratives et financières pour monter ce projet. La commune, quant à elle, rappelle qu'elle ne peut investir dans ce projet puisque la compétence santé a été transférée à l'intercommunalité.

Plusieurs spécialistes exerçant dans les locaux situés près de la M.P.T sont, durant ces derniers mois, sur le départ mais certains ne seraient pas fermés à l'idée de se regrouper et de rejoindre le projet de Maison de Santé.

Les locaux situés au 42 Cours des Roches, dans les anciens bureaux du G.I.E.P., ont été visités le 7 septembre en présence du responsable d'agence en charge des transactions. Des travaux d'aménagement et de mise aux normes E.R.P. seraient à réaliser.

## **G - SECTEUR CCAS**

Pour plus de clarté et afin d'éviter les répétitions, sont abordées ci-dessous, exclusivement les actions ayant un impact sur l'un ou l'autre des deux budgets du CCAS.

### ***1. Objectifs et/ou missions portés par le CCAS***

Objectif 1 / Mission 1 : Offrir, avec le secteur des affaires sociales, un suivi individuel et adapté aux usagers et proposer des solutions personnalisées. Cette partie est traitée dans la partie C] « Affaires Sociales ».

Objectif 2 / Mission 2 : Attribuer des aides sociales facultatives et procéder à l'instruction de dossiers d'aide sociale légale.

Objectif 3 / Mission 3 : Mettre à disposition des logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides.

## II. Ressources à disposition du CCAS pour assurer les missions confiées

### ➤ Moyens Humains

	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	
Nombre d'agents de catégorie C	1 (agent restauration)
Vacataires	

*Les agents mis à disposition du CCAS par la commune à titre gracieux ne sont pas inclus dans ces montants : 30 % salaires responsable service, 30 % responsable secteur retraités, 90% agent en charge du RSA, 50% salaires de l'agent aides facultatives et 70% agent secteur Adm. Fin.) en application d'une convention*

*Total : 120 036 €*

*Ces sommes sont intégrées dans les secteurs vus précédemment.*

*Les dépenses en personnel pour la Pergola ne comprennent pas ici les salaires des agents non titulaires qui ne peuvent « être mis à disposition » ni des emplois d'avenir.*

*Total : 29 773 € pris en charge par la ville.*

### ➤ Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- Résidence pour Personnes Âgées, « La Pergola »

Matériels gérés par le service :

- Logiciel financier spécifique CIRIL
- Logiciel spécifique action sociale IMPLICIT acquis par le CCAS
- Logiciel de gestion de la RPA spécifique IMPLICIT
- Télécopie acquise par le CCAS
- Imprimante acquise par le CCAS

### ➤ Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Services techniques : entretien courant des bâtiments et espaces verts, conseils techniques sur les choix des entreprises et travaux, supervision des commissions de contrôle et de sécurité.
- Service info/communication : brochures d'information, couverture photo et reportage sur les manifestations, mise à jour du site de la ville.
- Direction des finances et marchés publics : aide pour la gestion comptable et budgétaire, la mise en place de marchés (prévention incendie, maintenance ascenseurs et installations électriques ...).
- Direction des ressources humaines : pour les stages organisés (HACCP...) et pour les recrutements.
- Service informatique : aide pour le suivi des logiciels.

### III. Bilan / Evaluation des missions et actions portées en 2017

**MISSION 2 : Attribution des aides sociales facultatives et instruction de dossiers d'aide sociale légale.**

**Evaluation quantitative de l'action : (CCAS)**

	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	555 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	Permanent
Coût de revient global de l'action	168 071
Coût de revient par participant / ou usager	302,83
Coût résiduel de l'action pour la commune	168 071
Coût de l'action par Noisiélien	10,74
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) Total aides facultatives (310), domiciliations (83), repas RPA (42), fonds intercommunal (25), MDPH et RSA (95)...

**Budget de l'action 2016/2017 : sur budget principal du CCAS**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	159	70-Part des usagers	42 657 (4)
61/62-Prestations de service	49 190 (1)	74 Subvention Ville	125 414
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	33 324 (2)	Excédent reporté :	
65- Frais de gestion	78 551 (3)	77- Produits exceptionnels :	
6811-042 Dotations aux amortissements	1 385	Part RPA :	
002- Résultat reporté fonctionnement (déficit)	5 462 (5)	Part RPA :	
<b>Total charges :</b>	<b>168 071</b>	<b>Total produits :</b>	<b>168 071</b>

- (1) Restauration, maintenance logiciels
- (2) Personnel restauration RPA
- (3) Aides facultatives, subventions aux associations
- (4) Recettes restauration

(5) Résultat reporté N-1

**G = SUBVENTION VILLE AU CCAS = 125 414 €**

Les dépenses et recettes liées à la restauration à la Pergola sont imputées sur le budget principal du CCAS compte tenu que cette action s'adresse non seulement aux résidents de la Pergola mais également à tous les retraités de la commune. En moyenne 42 repas quotidiens (dont 33 le midi) sont réservés.

### Présentation de l'action :

1/ Les aides extra légales sont les aides attribuées de façon facultative par le C.C.A.S. Ces aides sont décidées et octroyées indépendamment des aides légales.

Lors du Conseil d'Administration du 1er juillet 2015, les membres ont décidé, à compter du 15 juillet, de procéder à certains ajustements dans ce domaine.

Deux aides ont été supprimées : l'aide financière à la formation ou à la recherche d'un emploi ainsi que le prêt. En effet, la première était très peu demandée et des aides similaires pour le même public fragilisé sont déjà apportées par d'autres institutions. La seconde aide n'a pas été sollicitée depuis 2011.

Les conditions de délivrance de certaines aides ont été modifiées. Ainsi les aides alimentaires de 2, 3 ou 4 semaines sont, sauf cas exceptionnel, depuis cette date, délivrées en une seule fois et non plus pour une semaine uniquement. Les personnes disposent donc d'un budget plus conséquent plus rapidement.

Les bénéficiaires étant désormais reçus sur rendez vous pour la délivrance des aides, ils bénéficient d'une plus grande disponibilité des agents du service.

Certaines précisions ont été apportées dans la délibération afin de mieux définir les conditions d'attribution des aides et ainsi permettre aux régisseurs d'avances de pouvoir délivrer, si les conditions sont remplies, les différentes aides.

Les demandes d'aides émanent, pour 50%, des assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités

Sur l'année 2016, 432 demandes d'aides ont été reçues au CCAS pour 306 familles, plusieurs aides étant parfois délivrées pour une même famille.

Les aides facultatives attribuées sont principalement des aides alimentaires, puis viennent les aides pour les fêtes de fin d'année et ensuite les aides aux personnes âgées pour le chauffage.

2/ L'aide attribuée par l'intercommunalité de Paris-Vallée de la Marne est une action menée par le CCAS mais financée par la Communauté d'Agglomération.

La convention signée en 2012 entre l'intercommunalité du Val-Maubuée et le C.C.A.S. a pris fin au 31 décembre 2014.

La nouvelle convention, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015, est conclue pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 (délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 1<sup>er</sup> juillet 2015).

Aucune condition de ressources n'est exigée par le CCAS de Noisiel. Les usagers qui ont des difficultés à s'acquitter de leur régularisation annuelle de fluides, ou à régler leur facture auprès du fournisseur, peuvent solliciter une aide du Fonds de Solidarité.

Le montant de la dotation disponible au 1<sup>er</sup> juillet 2017 s'élevait à 6 158, 10, somme à laquelle est venu s'ajouter le solde de l'exercice 2016 (8 647,44 €) soit un total de 14 805,54 €

Au cours de la période, 25 aides ont été octroyées aux usagers de Noisiel, pour un total de 3 672,73 €.

Parmi ces 25 aides, 17 ont été accordées à des usagers facturés en direct par Véolia, ceux-ci ayant pris l'initiative de solliciter une aide pour l'eau, en partie sur orientation du fournisseur.

Le montant de la dotation en 2017 est important car le fonds de solidarité a été peu sollicité en 2015 et en 2016, du fait de l'absence de convention, qui rendait impossible, jusqu'au 30 juin 2015, l'obtention d'une aide, et car de multiples partenaires (MDS, bailleurs) étaient convaincus que ce fonds ne concernait que les personnes facturées en direct par Véolia.

De plus, il semble que les bailleurs sociaux optent pour l'augmentation de la provision pour charges demandée mensuellement à leurs locataires, de manière à ne pas devoir leur appliquer en fin d'exercice une régularisation débitrice.

Enfin, de nombreux bailleurs font état de difficultés à identifier les sommes allouées par le Fonds de Solidarité Eau, et par conséquent à les répercuter au crédit des comptes-locataire.

Ces sommes ne se concrétisent pas, en effet, par l'établissement d'un avoir, mais sont déduites de factures globales, qui concernent parfois plusieurs résidences sociales.

Ainsi, afin de renforcer l'utilisation du fonds de solidarité, la communication a été développée auprès des travailleurs sociaux de la MDS, des médiateurs de quartier et auprès de certains bailleurs tel que M&C Habitat, qui jusqu'à présent n'avait jamais fait appel à ce fonds.

En outre, le CCAS sollicite régulièrement Véolia afin d'obtenir les listes des usagers en impayés d'eau, et tente de contacter ces administrés, soit par téléphone ou par courrier.

En ce qui concerne les clients facturés en direct par Véolia, 17 aides ont été accordées, ces usagers ayant pris l'initiative de solliciter une aide Eau, certains d'entre eux étant informés au préalable par le délégataire de service public, Véolia, et par le CCAS de l'existence du Fonds de Solidarité ; il arrive également qu'ils soient orientés par la MDS et les médiateurs de quartier.

**Tableau des aides accordées aux locataires sur le Fonds de Solidarité Eau  
Entre le 01 09 2016 et le 31 08 2017**

<b>BAILLEUR SOCIAL</b>	<b>Nb de familles bénéficiaires</b>	<b>Montant total de l'aide</b>
OPH77	2	309,31
TROIS MOULINS HABITAT	4	697,04
MARNE ET CHANTEREINE HABITAT	2	258,48
Clients directs VEOLIA	17	2 407,90
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>3 672,23</b>

Commentaires :

Ces sommes, à la charge de la Communauté d'Agglomération, ne sont pas incluses dans les dépenses du CCAS.

### 3/ Les aides légales



#### Le Revenu de Solidarité Active :

Le CCAS instruit les demandes de RSA sachant que les usagers peuvent s'adresser également aux services du Département ou de la CAF.

Le Revenu de Solidarité Active, le RSA, a pris effet au 1<sup>er</sup> juin 2009, en application de la Loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. L'article L.262-15 du code de l'action sociale et des familles relatif à l'instruction des dossiers de RSA stipule que le CCAS peut procéder à l'instruction lorsqu'il a décidé d'exercer cette compétence.

Le Conseil d'Administration du CCAS, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009, a décidé, à l'unanimité :

- d'assurer auprès des personnes résidant dans la commune ou ayant procédé à une élection de domicile auprès du CCAS les missions suivantes :
  - \* instruction des demandes de « RSA socle »
  - \* la réalisation des tests d'éligibilité
- de ne pas assurer la mission d'instruction des demandes de « RSA chapeau ».

Le RSA se compose d'un revenu minimum garanti, le « RSA socle » et d'un complément de revenu pour les foyers aux ressources limitées, le « RSA activité ».  
Conformément aux dispositions de la Loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, les demandeurs, pour ce deuxième type de RSA, sont orientés par les agents du CCAS vers les organismes instructeurs de droit que sont la Caisse d'Allocations Familiales et les services du Conseil Départemental.

La tranche d'âge la plus représentée dans les demandeurs sollicitant le CCAS sont, comme l'an dernier, les personnes de 31 à 40 ans, célibataires.



#### Instruction de dossiers d'aides légales hors RSA.

Il s'agit des demandes dans les domaines suivants : obligations alimentaires, allocation personnalisée pour l'autonomie, aide sociale en vue d'un placement en E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le CCAS est également amené à constituer des dossiers pour la MDPH (35), des dossiers retraite (2), de demande d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées pour la Caisse des Dépôts et Consignations (3) soit 40 usagers.



Le CCAS effectue également des domiciliations pour les personnes ne possédant pas de domicile stable.

Les CCAS sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile donnant accès à l'ensemble des droits civils, civiques et sociaux. Les associations doivent, quant à elles, obtenir un agrément du Préfet du Département (7 associations en Seine et Marne sur 13 sites différents actuellement), lequel est désormais valable pour une durée de 5 ans.

Au total, 83 demandes de domiciliation ont été déposées auprès du CCAS (56 l'année précédente) dont 35 demandes de renouvellements (31 sur la période précédente).

Sur ces 83 demandes, 65 ont été acceptées, 18 ont été refusées.



Les motifs de refus sont principalement liés au lien avec la commune, insuffisant au sens de la loi/ou inexistant. Tout refus doit être notifié et motivé et une orientation doit être proposée au demandeur.

Les « attaches avec la commune » sont majoritairement la présence sur la commune pendant plusieurs années (55 personnes), puis les enfants scolarisés sur la commune.

Les hommes sont davantage représentés que les femmes.

Les CCAS sont tenus de procéder à un entretien préalable avec la personne avant la délivrance de l'attestation de domiciliation.

Cet entretien a pour objectif de déterminer le lien avec la commune, d'informer la personne sur ses droits et devoirs liés à la domiciliation, d'identifier les droits de la personne et de l'orienter dans ses démarches. Les bénéficiaires sont également informés qu'ils doivent obligatoirement se présenter tous les trois mois ou téléphoner.

Les domiciliations (demandes et renouvellements) sont enregistrées sur le logiciel Implicit. Chaque courrier fait également l'objet d'un enregistrement spécifique. A chaque retrait d'une lettre par les personnes domiciliées, il est procédé à un émargement attestant que la personne s'est bien présentée. Du fait du changement dans la réglementation, les appels téléphoniques sont également enregistrés sur le logiciel.

Les décrets du 19 mai 2016, pris en application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, modifient le régime des domiciliations et prévoient des règles identiques quelque soit l'objet de la demande (aide médicale d'état ou autre). Ils modifient les modalités de délivrance des domiciliations (accusé réception des demandes, délai de réponse de 2 mois). Ils prévoient au titre des bénéficiaires les personnes qui, sur le territoire communal, ont intégré une action d'insertion ou de suivi social.

L'instruction ministérielle du 10 juin 2016 et le schéma départemental de la domiciliation en Seine et Marne ont apporté certaines précisions sur ces différents éléments.

Le CCAS est de plus en plus sollicité sur les domiciliations alors que la condition du lien avec la commune demeure cependant très floue et difficile à apprécier.

Il est à prévoir que l'augmentation du nombre de personnes domiciliées au CCAS génère une augmentation du nombre d'aides sociales facultatives puisque le domicile figure parmi les conditions d'attribution.

La notion de « personne sans domicile stable » désigne « *toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante et confidentielle.* ».

La réglementation s'applique aux personnes sans domicile stable, en habitation mobile ou précaire.

Le lien avec la commune est entendu de façon plus large. La domiciliation est désormais de droit dans le cas d'action d'insertion, de suivi social, médico-social, professionnel, d'existence de liens familiaux avec une personne vivant dans la commune, ou de l'exercice de l'autorité parentale sur un enfant mineur scolarisé dans la commune...

Les prestations visées par les nouveaux textes sont les suivantes : prestations légales versées par les CAF, MSA, assurance vieillesse, assurance maladie et maternité, (C.M.U et aide à la complémentaire santé), les allocations Pôle Emploi, aide sociale légale financée par les départements (R.S.A...).

Par ailleurs la Loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, dans son volet pour l'égalité réelle, prévoit la suppression de la commune de rattachement pour les gens du voyage.

Le régime des gens du voyage est désormais aligné sur les dispositions applicables aux personnes sans domicile stable. Les droits civils, civiques et sociaux des gens du voyage s'exercent désormais dans la commune de domiciliation. Les personnes précédemment rattachées à une commune sont automatiquement domiciliées auprès du CCAS de cette commune (5 durant la période de référence).

### **MISSION 3 : Mise à disposition de logements individuels au sein d'une structure adaptée aux besoins des personnes âgées indépendantes et valides**

#### **Présentation de l'action :**

Le CCAS gère une résidence autonomie la « Pergola » de 80 logements : 76 studios et 4 F2. Il s'agit d'appartements individuels meublés et entretenus par les résidents.

Un certain nombre de services est proposé : astreinte 24h/24, 7j/7, mise à disposition de locaux communs dans lesquels les résidents peuvent se retrouver, organisation d'activités collectives avec la participation de l'ensemble des agents de l'équipe, repas sur place dans le restaurant collectif et livraison de repas du soir pour dîner dans les appartements, divers moments festifs (repas à thème suivis d'animations) plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs ateliers sont proposés à la Pergola: atelier gymnastique douce et prévention des chutes avec le P.R.I.F (Prévention Retraite Ile de France) de janvier à mars une fois par semaine, atelier Peps Mémoire d'avril à juin une fois par semaine, chacun de ces ateliers ayant rassemblé une quinzaine de participants dont 3 ou 4 ne résidant pas à la Pergola.

L'ensemble des retraités de la ville peut participer à ces activités exception faite des repas du soir et de la fête de Noël.

Jusqu'à présent, les textes définissaient, notamment pour les établissements d'accueil pour personnes âgées, les capacités d'accueil de personnes âgées dépendantes autorisées, en fonction des seuils fixés par Décret. Ces seuils étaient déterminés au moyen du calcul du Gir Moyen Pondéré et le calcul effectué par l'équipe du CLIC de Lagny (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), partenaire du C.C.A.S.

Le GMP ainsi établi à partir d'une grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources) permettait d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré de dépendance physique et psychique de la personne âgée.

L'évaluation réalisée en juillet 2015, fait apparaître un GMP (Gir Moyen Pondéré) de 209,32, le seuil étant de 300.

Suite à la parution du décret du 27 mai 2016, le nombre de personnes âgées dépendantes accueillies en résidence autonomie ne doit pas dépasser 15% de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2 par rapport à la capacité totale. L'évaluation de 2017 est en cours auprès des résidents.

#### **Evaluation quantitative de l'action : (RPA)**

	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	73 (1)
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	365
Coût de revient global de l'action	624 075
Coût de revient par participant / ou usager	8 549
Coût résiduel de l'action pour la commune	(2)
Coût de l'action par Noisiélien	0
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5

(1) Moyenne des résidents entre septembre 2016 et août 2017

(2) Pas de subvention Commune ni CCAS

**Budget de l'action 2016/2017 : sur budget annexe RPA du budget principal du CCAS**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	43 776 (1)	70-Part des usagers	1 606 (4)
61/62-Prestations de service	435 473 (2)	752-Quittances usagers	614 521 (5)
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	132 090 (3)	77- Produits exceptionnels :	
65- Frais de gestion	868	002- Résultat reporté fonctionnement (Excédent)	7 948
67- Charges financières	1 554	<b>Part RPA :</b>	
042- Amortissements	10 314		
<b>Total charges :</b>	<b>624 075</b>	<b>Total produits :</b>	<b>624 075</b>

(1) Eau des parties communes et des logements des résidents + électricité des parties communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, les agents logés règlent les factures des fluides.

(2) Dont charges locatives, entretien/réparation, maintenance...

(3) Salaires et frais formation des 3 agents pris en charge sur le budget Pergola (directrice + gardien + agent entretien) et SACEM

(4) Produits laverie et animations

(5)Correspond au paiement des redevances + APL de la CAF + participation département de la Nièvre

Commentaires :

En fonctionnement la résidence continue de s'autofinancer.

La totalité des cautions a été régularisée fin 2015. L'ensemble des cautions imputées auparavant sur le compte 165 du C.C.A.S., qui concernaient les résidents entrés à La Pergola avant 2008 et toujours présents à ce jour, ont été transférées sur le budget annexe de la R.P.A.

Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice en juin 2015, de nouvelles activités ont été proposées aux résidents : un atelier cinéma, un atelier jardinage avec la fabrication de contenants en bois permettant la plantation de fleurs et autres plantes aromatiques, installés dans la cour de la résidence. Le téléviseur du grand salon a été installé sur l'un des murs du hall d'entrée de la résidence.

Il sert désormais de support de diffusion des informations sur les activités et animations proposées et le fonctionnement de l'établissement en général (restauration), auprès des résidents et du public accueilli.

En décembre 2016, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a décidé de réévaluer les redevances de la Pergola au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec une augmentation de 0,08 % de la part de loyer et charges et avec augmentation de 5 € de la provision d'eau froide. La précédente augmentation des redevances datait de décembre 2015, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

S'agissant des mises en location, on constate entre septembre 2016 et août 2017 une stabilisation du nombre de logements loués. Des départs successifs (5 admissions en maison de retraite, 5 décès et 2 retours au domicile), ont été compensés par douze entrées durant cette même période (73 résidents fin août 2017 et 72 logements occupés). On assiste par ailleurs à une moyenne de trois visites mensuelles enregistrées. Le taux d'occupation à la fin août 2017 atteint 90% (un peu plus de 95 % l'an dernier).

Le rapport rédigé par la société EFICACE, en charge de l'évaluation externe de la résidence effectuée entre septembre et décembre 2014, transmis ensuite aux services départementaux en charge du contrôle qualité, mettait en évidence les points forts, les points faibles ou à améliorer de l'établissement et les préconisations à conduire. C'est ainsi que le projet d'établissement de la Résidence a été a ensuite été retravaillé.

Le Règlement Intérieur de l'établissement et le contrat de séjour ont également été revisités et mis en conformité avec la Loi du 28 décembre 2015. Le Conseil de la Vie Sociale, a validé ces deux documents en juin 2017 ainsi que le Conseil d'Administration du 6 octobre 2017.

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a opéré un changement de dénomination des établissements d'hébergement des personnes âgées (E.H.P.A.), telle que la résidence La Pergola. Désormais, ils sont dénommés « résidences autonomie ».

Les résidences-autonomie doivent proposer à leurs résidents des prestations minimales individuelles ou collectives, concourant à la prévention de la perte d'autonomie, définies par décret. Ce décret, paru le 26 mai 2016 avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016, en dresse la liste parmi laquelle : l'accès à un service de restauration et de blanchisserie ; l'accès aux moyens de communication y compris à Internet dans toute ou partie de l'établissement ; l'accès à un dispositif de sécurité, des prestations d'animation, etc. Ces actions sont déjà en place à La Pergola.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, le C.P.O.M, lequel sera signé entre le Conseil Départemental et le CCAS, suite au Conseil d'Administration du CCAS du 6 octobre 2017, permettra l'attribution d'une subvention forfaitaire pour financer des actions de prévention à La Pergola.

### **SUBVENTION VILLE AU CCAS 125 414 €**

Il convient d'ajouter les dépenses en personnel pour la Pergola correspondant aux salaires des agents non titulaires ne pouvant pas être mis à disposition du CCAS et les emplois d'avenir soit **29 773 €** pris en charge par la ville.

**II - COUT TOTAL RESIDUEL POUR LES SERVICES RETRAITES - PETITE ENFANCE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES = 1 010 616 €**

### III - ACTIVITES PERISCOLAIRES

#### - ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

##### 1) LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Le service des activités périscolaires a pour vocation d'accueillir les enfants entre 3 et 11 ans.

Les temps d'accueils périscolaires se déclinent en deux parties :

- Les temps pré-scolaires, le matin entre 7h et 8h30.

Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) à partir de 7h dans les structures rattachées à leur école. Ce temps d'accueil fonctionne tous les jours du lundi au vendredi.

- Les temps post-scolaires, le soir de 15h45 ou 17h15 (suivant les jours T.A.P.) à 19h. Les équipes d'animation proposent un goûter ainsi que des activités libres.

**Analyse de la moyenne des fréquentations par jour :**

Année 2016/2017 Pour les structures (hors AEC)				
Accueils périscolaires	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour	Moyenne par structure
Matin	42	58	100	17
Soir	146	112	258	43
Total	188	170	358	60

Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une augmentation moyenne de fréquentation d'environ 7 %.

**Budget de l'action 2016/2017 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	18 500 €	70 - Part des usagers	102 934 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	324 €	74 - Subventions	15 869 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	388 841 €	Part Communale :	288 862 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>407 665 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>407 665 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 288 862 €**

## 2) LES ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

### **A - Conseil Municipal d'Enfants**

Installé en Mars 1992, le Conseil Municipal d'Enfants compte 16 élus titulaires et 16 suppléants. Les jeunes sont élus pour 2 ans (CM2 et 6<sup>ème</sup>).

Ils sont répartis en trois commissions : Solidarité, Animation Santé et Environnement.

Cette année, un animateur a assuré le suivi du fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants en collaboration avec un agent administratif, à raison de 15 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires pour l'animation et la préparation des trois commissions.

#### **Budget de l'action 2016/2017 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	190 €	70 - Part des usagers	-
61/62 - Prestations de service (communication)	183 €	74 - Subventions	-
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	5 455 €	Part Communale :	5 828 €
65 - Frais de gestion	-	Part CAMLV :	-
66 - Charges exceptionnels	-	Part diverses :	-
<b>Total Charges :</b>	<b>5 828 €</b>	<b>Total Produits :</b>	<b>5 828 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 5 828 €**

Pour l'année 2016/2017, différents projets ont été préparés et menés par les enfants élus au Conseil Municipal des Enfants.

#### **1. Commission Animation/Santé**

Projet 1 : Participation à la fête de l'esplanade avec la tenue d'un stand.

#### **2. Commission Environnement**

Projet 1 : Création d'affiches pour sensibiliser à l'environnement

#### **3. Commission Solidarité**

Projet 1 : Tenue d'un stand lors de la brocante dans le but de reverser les recettes à une œuvre caritative

Projet 2 : Animation intergénérationnelle à la Pergola

## B- Les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEdT)

Budget de l'action 2016/2017 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	6 911 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	64 976 €	74 - Subventions	118 000 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	233 718 €	Part Communale :	187 605 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>305 605 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>305 605 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 187 605 €**

Depuis septembre 2013, la ville a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire (PEdT).

La commune a privilégié la tenue des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) sur des créneaux de 1h30, un jour sur deux pour les enfants depuis la maternelle jusqu'au CM2.

La collectivité propose gratuitement de nombreux ateliers aux écoliers souhaitant participer à ces temps de 15h45 à 17h15.

Les groupes d'enfants sont répartis sur les différentes activités sur des périodes de 6 à 7 séances minimum entre chaque période de vacances scolaires (cycle). Les enfants participent à deux ateliers différents par semaine.

Depuis la mise en place de ces ateliers, nous constatons que la proportion d'enfants inscrits aux ateliers du PEdT est très importante par rapport aux effectifs d'enfants scolarisés puisqu'elle représente environ 80 % du total.

La participation effective aux ateliers est légèrement supérieure, elle représente 84 % des effectifs d'enfants inscrits.

Nous avons constaté une augmentation du nombre d'enfants fréquentant le PEdT ce qui a engendré une augmentation du nombre de groupes.

Sur l'année 2016-2017, nous avons mis en place environ 135 ateliers dans les 6 groupes scolaires pour chaque période. Nous avons réadapté notre fonctionnement afin de permettre aux enfants de maternelle d'avoir des ateliers plus adaptés à leur rythme et à leurs besoins physiologiques.

Les ateliers sont adaptés à l'âge des enfants et changent selon les groupes scolaires. Ils portent sur les thématiques suivantes : sciences et techniques, art et culture, expressions manuelles, activités physiques et sportives, patrimoine, accès aux nouvelles technologies, développement durable.

Un référent a été nommé dans chaque école afin de suivre le bon déroulement des ateliers et d'encadrer les animateurs. L'animation des activités est assurée par des animateurs qualifiés (diplômés BPJEPS, BAFD et BAFA), l'éducateur sportif municipal et des intervenants associatifs spécialisés dans différentes disciplines.

## C - La gestion de l'animation des restaurants scolaires

Les restaurants scolaires gérés par la commune fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis, hors vacances scolaires et jours fériés de 11h30 à 13h30.

Les équipes d'animation encadrent les enfants sur le temps du repas à raison d'un adulte pour 22 rationnaires en élémentaires et un pour 18 en maternelles.

### **Budget de l'action 2016/2017 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60 - Achats et fournitures	561 758 €	70 - Part des usagers	500 002 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	42 042 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 346 064 €* 	Part Communale :	2 482 027 €
65 - Frais de gestion	116 249 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 024 071 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 024 071 €</b>

\* les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées.

**Coût à la charge de la commune : 2 482 027 €**

Le service activités périscolaires se charge depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 de la gestion de l'animation des temps de restauration scolaire.

La fonction de la restauration scolaire s'est profondément modifiée. Tout en satisfaisant au besoin nutritionnel fondamental, l'activité a évolué vers une éducation des enfants aux règles d'alimentation et à la convivialité.

Le projet de chaque restaurant doit en outre satisfaire aux finalités suivantes :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants ;
- Veiller au calme et à la sérénité lors du déroulement du repas ;
- Répondre aux besoins alimentaires et d'hygiène ;
- Favoriser la découverte des aliments, apprendre à consommer une alimentation variée et équilibrée ;
- Faire comprendre pourquoi il faut manger de tout ;
- Sensibiliser au goût et à l'éducation nutritionnelle ;
- Apprendre à participer de façon active et responsable au repas ;
- Investir le temps du repas comme un lieu de plaisir ;
- Permettre aux plus jeunes enfants d'acquérir plus d'autonomie (apprendre à se servir seul, ...)
- Veiller au respect de chaque convive (langage, ...).



### Moyenne des rationnaires par mois

	Maternelle	Elémentaire	Total
Septembre	531	781	1 312
Octobre	536	781	1 318
Novembre	533	781	1 314
Décembre	538	786	1 324
Janvier	532	781	1 314
Février	536	785	1 320
Mars	512	751	1 263
Avril	542	772	1 314
Mai	544	766	1 310
Juin/Juillet	510	723	1 234
<b>Moyenne</b>	<b>531</b>	<b>771</b>	<b>1 302</b>

Chaque équipe d'animation est encadrée par un responsable de restaurant scolaire.

Les animateurs peuvent être des enseignants de l'école, des animateurs d'accueils de loisirs ou des animateurs vacataires.

Le responsable du restaurant scolaire anime l'équipe et impulse une dynamique. Pendant le temps du repas, il est garant du bon fonctionnement pédagogique.

#### Commentaires :

Ce sont, en moyenne, 531 (532 en 2015-2016) enfants de maternelle et 771 (+ 26 par rapport à 2015-2016) enfants d'élémentaire qui déjeunent chaque jour dans ces restaurants, soit une moyenne totale de 1 302 enfants.

**Le coût à la charge de la commune de la restauration scolaire est intégré dans le paragraphe VIII - ENSEIGNEMENT**

#### D) Organisation des Accueils de Loisirs, les mercredis et vacances scolaires.

##### 1) LES ACCUEILS DE LOISIRS :

##### ❖ La tranche d'âge des 3/11 ans

Les accueils de loisirs sont destinés aux enfants âgés de 3 à 11 ans. Les structures sont ouvertes les mercredis après-midis en période scolaire ainsi que tous les jours pendant les vacances.

• Depuis la rentrée 2013, le mercredi matin est un temps scolaire. Aussi, les enfants inscrits aux centres de loisirs sont pris en charge directement dans leur école à 11h30 par les équipes d'animation. Ils sont ensuite conduits dans leur centre de loisirs de rattachement en car.

En effet, une rotation de cars a été mise en place afin d'effectuer la navette entre les écoles du Bois de la Grange et de l'Allée des Bois vers le centre de loisirs des Noyers.

A noter, l'ouverture en septembre 2014 du centre de loisirs des Tilleuls. En effet, la fermeture de l'Allée des Bois a engendré un sureffectif pour le centre de loisirs des Noyers. Aussi, il a été décidé d'ouvrir la structure des Tilleuls en tant que centre de loisirs le mercredi pour les enfants de ce secteur.

Le repas est compris dans la prestation et encadré par l'équipe d'animation. La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées : manuelles, sportives, culturelles, d'expression. Des sorties sont également ponctuellement proposées : piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,... en fonction des thématiques en cours dans les structures. Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) à partir de 16h30 et ce jusqu'à 19h.

- Pendant les vacances scolaires, les structures ouvrent à 7h30. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) pour la demi - journée ou pour la journée complète. Le repas est compris dans la prestation en journée uniquement. La journée est organisée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées.

Il est à noter que depuis les vacances d'automne 2014, une mutualisation systématique des structures d'accueil a été mise en place en fonction des effectifs d'enfants inscrits. Ce fonctionnement permet de proposer aux enfants des activités de qualité et de créer une dynamique d'animation intéressante. Cela permet également à des enfants de différents quartiers de se rencontrer et de partager des temps d'animation ensemble. Cela permet enfin de rationaliser le fonctionnement des structures, les embauches d'animateurs et les plannings des agents d'entretien.

Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

Centres de loisirs	Année 2016/2017 (hors AEC)		
	3/5 ans	6/11 ans	Moyenne par jour
Mercredis	180	177	357
Petites vacances	97	78	175
Eté	89	69	158

L'analyse de la fréquentation des accueils de loisirs nous montre plusieurs éléments. Tout d'abord, les 3/5 ans sont des enfants très présents sur nos structures durant les petites vacances et l'été. Les effectifs sont quasiment identiques en ce qui concerne les mercredis.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 3/5 ans, nous pouvons faire plusieurs constats :

1. Une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 2.8 % pour les mercredis et de 3 % pour les petites vacances.
2. Une stabilité de la fréquentation pour l'été.

Comparativement à l'année dernière, pour la tranche d'âge 6/11 ans, nous pouvons faire les constats suivants :

1. Une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 1,7 % pour les mercredis et de 2,5 % pour les petites vacances.
2. Une stabilité des effectifs pour la période estivale.

## Budget de l'action 2016/2017 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	163 942 €	70 - Part des usagers	308 902 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	35 198 €	74 - Subventions	15 869 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	748 430 €	Part Communale :	669 875 €
65 - Frais de gestion	47 076 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>994 646 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>994 646 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 669 875 €**

### 2) ORGANISATION DE LA STRUCTURE OUVERTE, ARC- EN- CIEL.

La structure Arc-en-Ciel ou milieux ouvert a un fonctionnement différent des autres structures d'accueils. L'autonomie et le volontariat de l'enfant sont mis au centre du projet. Les inscriptions au préalable ne sont pas obligatoires. L'enfant peut venir et repartir sans être accompagné d'un parent ou adulte référent.

- L'arc-en-ciel accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans. Cette structure a été créée dans l'objectif de permettre à tous d'avoir accès aux accueils de loisirs et périscolaires. En effet, il avait été observé que les familles aux revenus les plus faibles n'avaient simplement pas les moyens financiers pour y accéder. Aussi, cet espace est accessible aux enfants jusqu'au quotient familial T9.
- La mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur la ville à la rentrée 2013 a entraîné une réorganisation de l'Arc- en- Ciel. En effet, les mercredis matins sont devenus des temps Education Nationale. Ce centre est donc ouvert en semaine les lundis et jeudis jusqu'à 18h et les mercredis de 14h à 19h en période scolaire. L'accueil est gratuit.
- En période de vacances scolaires, il est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Les enfants rentrent chez eux pour déjeuner sauf cas exceptionnel (pique-nique, sorties à la journée). Le tarif appliqué est forfaitaire, il s'élève à 5€ par enfant et par semaine. En ce qui concerne les sorties, le tarif appliqué correspond à 50% du coût de cette dernière, sachant que pour une même famille, il y a gratuité à partir du troisième enfant.

La journée est rythmée en fonction des besoins physiologiques des enfants. De nombreuses activités sont proposées: manuelles, sportives, culturelles, d'expression. Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans les structures (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling,...).

L'accueil du Bois de la Grange est le seul AEC encore en fonctionnement.

## Analyse de la fréquentation (en nombre moyen d'enfants présents)

Arc-en-ciel	Année 2016 / 2017	
	6/11 ans	Moyenne par jour
Accueils périscolaires	2 200	37
Mercredis	1 158	34
Petites vacances	1 186	34
Eté	1 512	36

L'analyse de la fréquentation des Arc-en-ciel nous montre une constance dans les effectifs d'enfants accueillis quelque soit la période de l'année. Il est à noter que cette structure accueille un effectif d'enfants de plus en plus important.

### E - Favoriser les départs en vacances :

#### 1) LES SEJOURS DE VACANCES :

Comme chaque année, le service des activités périscolaires a proposé aux Noisiéliens âgés de 6 à 17 ans des séjours de vacances d'une quinzaine de jours durant la période estivale.

Cette année encore, un grand nombre de destinations a été proposé que ce soit à la mer, à la montagne, à la campagne ou même à l'étranger. De plus, chaque destination avait une thématique particulière (sport, pirates, sports mécaniques, environnement, canoë,...)

Cette année encore, la commune a organisé un forum des séjours de vacances à destination des familles. Cet évènement a eu lieu le 29 avril 2017 de 9h à 12h à la salle municipale des anciens réfectoires, place Emile Menier. Il a permis aux familles de rencontrer les différents prestataires (4 au total) et d'inscrire leur(s) enfants à un séjour de vacances.

Afin d'éviter les désistements de familles, ces dernières étaient invitées à se rendre à la régie centralisée et devaient payer au moins 25 % du montant des séjours pour valider leur inscription. Un dossier d'inscription leur a été remis à ce moment-là et les familles avaient jusqu'au 31 mai 2017 pour remettre le dossier complet au service des activités périscolaires. Cela a permis un gain de temps pour le service des activités périscolaires qui a réalisé en un même temps toute la procédure (inscription, transmission des dossiers, information aux familles).

Cet évènement a rencontré un vif succès auprès des familles puisqu'il a été constaté que 44 inscriptions se sont concrétisées, ce qui représente 64 % de taux de remplissage.

Il a été également constaté que le public est principalement venu le matin, entre 9h et 10h. Ensuite, quelques personnes se sont présentées entre 10h et 11h, et très peu de public jusqu'à 12h.

En matière de communication, les guides ont été adressés à toutes les familles noisiéliennes ayant un enfant scolarisé en maternelle et en élémentaire sur Noisiel et sur les communes de Lognes, Champs et Torcy. Par ailleurs, afin de toucher le public adolescent, les guides ont été mis à disposition à la maison de la jeunesse, à la MPT du Lizard, ainsi que dans les lycées Gérard de Nerval et René Cassin.

Cette année, la ville prévoyait le départ de 68 jeunes âgés de 6 à 17 ans. Aussi, 44 enfants sont réellement partis. L'an dernier, pour 75 places disponibles, 59 enfants étaient partis. Nous observons donc une baisse en ce qui concerne le public concerné par les séjours de vacances.

Il a été constaté que cette année c'est la tranche d'âge des 12/17 ans qui a rencontré un grand succès, avec presque 100 % de remplissage.

La participation financière de la Ville reste importante, 75 %. Cela s'explique par un coût des séjours légèrement plus important que l'an dernier, mais surtout par une participation faible des familles avec des quotients familiaux plutôt faibles en majorité.

**Budget de l'action 2016/2017 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	47 556 €	70 - Part des usagers	10 891 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)	1 421 €	74 - Subventions	10 956 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	27 130 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>48 977 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>48 977 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 27 130 €**

**2) LES MINI - SEJOURS :**

Cette année, le service des activités périscolaires a proposé 6 mini-séjours aux enfants âgés de 4 à 11 ans, 5 durant la période estivale et 1 pendant les vacances de Pâques. Les mini-séjours 12/14 ans sont dorénavant rattachés au service Jeunesse.

**Bilan financier 2016/2017 :**

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	26 391 €	70 - Part des usagers	5 610 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel		Part Communale :	20 781 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>26 391 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>26 391 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 20 781 €**

Comme l'année précédente, il apparait encore que plus d'enfants sont partis en mini-séjours qu'en séjours de vacances. Après analyse nous pouvons supposer plusieurs raisons à ce choix :

- Un tarif plus abordable pour les familles,
- Une durée de séjour plus courte,
- Des lieux de séjours plus proches de la région parisienne,
- Un encadrement réalisé par les équipes municipales connues des parents et des enfants.

Ces trois derniers points ont contribué à rassurer les familles et les enfants. Pour preuve 100% des places pour les 4/5 ans ont été pourvues cette année.

**III - COUT TOTAL RESIDUEL  
DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LE SERVICE  
DES ACTIVITES PERISCOLAIRES : 3 393 246 €**

## V - SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

### 1. Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1/Mission 1 : Accueil des jeunes âgés de 11 à 14 ans

Objectif 2/Mission 2 : Accueil des jeunes âgés de 15 à 17 ans

Objectif 3/Mission 3 : Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans

Objectif 4/Mission 4 : Les projets phares communs aux trois secteurs

Objectif 5/Mission 5 : L'Information Noisiel Jeunes

### 2. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	0,5	0,5	0,5
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	4	4	4
Nombre d'agents de catégorie C	5	5,5	5,5
Vacataires	16	20	16

#### ➤ Moyens financiers

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Budget de fonctionnement	85,6 K€	45,3 K€	46 K€
Budget en personnel	351,5 K€	392,9 K€	448,2 K€
Budget en investissement	0,148 K€	1,3 K€	1,3 K€

## Budget de fonctionnement du service 2016 :

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	11 900 €	70-Part des usagers	6 690 €
61/62-Prestations de service (communication incluse)	31 410 €	74- Subventions	11 000 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	362 600 €	Part communale :	390 720 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
67 - Subventions	2 500 €		
<b>Total charges :</b>	<b>408 410 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>408 410 €</b>

Coût à la charge de la commune : 390 720 €

### ➤ Moyens matériels

Equipements et matériels gérés par le service :

Le service Municipal de la Jeunesse est composé d'un secteur préadolescent (11/14 ans) d'un secteur adolescent (14/17 ans) et d'un secteur jeunes adultes (18/25 ans).

1- Le secteur préadolescents occupe actuellement le rez-de-chaussée de la Maison de la jeunesse. Cet espace se compose d'un bureau dédié aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie
- Salle d'activités manuelles/vidéo
- Salle de billard et baby foot
- Espace loisirs

Ces espaces sont adaptés à l'accueil de jeunes :

- La tisanerie est équipée et compte tout l'électroménager nécessaire à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- La salle vidéo est meublée de canapés et d'une télévision,
- L'espace loisirs est équipé d'une table de ping-pong.

Des jeux vidéo ainsi que divers matériels pédagogiques sont également à la disposition des jeunes afin de favoriser la mise en place d'activités collectives, manuelles, sportives...

2- Le secteur adolescents occupe le premier étage de la Maison de la jeunesse. Cet espace se compose d'un bureau dédié à la responsable de la structure, d'un bureau accessible aux animateurs et de plusieurs salles d'activités :

- Tisanerie
- Salle de danse
- Salle vidéo
- Salle informatique
- Salle d'activités manuelles
- Salle de billard
- Espace loisirs
- Espace Information

Ces espaces sont aménagés en fonction des spécificités du public accueilli :

- La tisanerie dispose de tout l'électroménager nécessaire à la réalisation d'ateliers et de repas autonomes,
- La salle de danse est équipée d'un parquet et d'un mur de miroirs,
- La salle vidéo est équipée de canapés et d'une télévision,
- La salle informatique compte cinq ordinateurs et une imprimante avec accès Internet.

L'espace Jeunes est également équipé de tables de ping-pong, baby-foot et billards.

Sont également à disposition des consoles vidéo, ainsi que du matériel pédagogique permettant la mise en place d'activités manuelles et sportives.

3- Le public jeune adulte fréquente essentiellement l'Information Noisiel Jeunes (INJ). Cette structure est équipée de deux imprimantes, d'un photocopieur et compte plusieurs espaces de travail :

- Rez-de-chaussée : accueil, fond documentaire et deux postes informatiques,
- Etage : un bureau, un espace ouvert comprenant cinq ordinateurs et un fond documentaire.

Le service Jeunesse a également à sa disposition un minibus neuf places qui permet les déplacements des jeunes sur les différentes activités.

#### ➤ Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

Outils de communication :

- trame de programmes d'activités : à chaque période de vacances scolaires, les jeunes ont à leur disposition un flyer format A5 contenant le programme d'activités par jour.
- profil Facebook et Twitter afin d'optimiser la communication avec les jeunes au travers d'un média majeur pour eux.

Réseau de partenaires interne :

Tout au long de l'année, des actions ont été menées en partenariat avec différents services de la commune :

- Service Activités Périscolaires,
- Service Education,
- Service Culture et Animation,
- Service Politique de la Ville et plus particulièrement les secteurs Vie des Quartiers et Emploi,
- Service Actions Sociales, secteur des Personnes retraitées et Grain de café,
- Service des Sports,

Les services supports (principalement les services techniques et communication) de la commune ont contribué aux actions du service.



Réseau de partenaires externes :

- La MJC/MPT de Noisiel
- Les lycées Gérard De Nerval et René Cassin
- Le collège du Lizard (le foyer et 6<sup>ème</sup> même pas peur !)
- La Mission Locale (Jobs d'été, BAFA...)
- La CAF (6<sup>ème</sup> même pas peur !)
- les associations Hors les murs, Hard Déco, Evasion Urbaine et A Coup D'Zik (participation à l'évènement FESTIVAL FRAÎCHEUR...)

### **3. Bilan / Evaluation des missions et actions portées 2016 / 2017**

Le service Jeunesse a pour vocation première de proposer aux jeunes Noisiéliens des activités adaptées à leurs attentes et besoins.

Afin d'optimiser la participation des jeunes aux différentes activités, la politique de tarification de la structure a été modifiée.

L'adhésion est dorénavant gratuite pour les noisiéliens et tarifée à hauteur de 10 euros à l'année (5 euros par semestre) pour les extérieurs.

En contrepartie, la participation financière aux activités payantes a été revalorisée. Les jeunes participent à hauteur de 50% au montant des sorties et leur participation financière est plafonnée à 12 euros.

Le montant d'une sortie par jeune ne peut excéder 35 euros.

#### **MISSION 1 - Le secteur des préados 11/14 ans.**

Le secteur dédié aux préadolescents de 11 à 14 ans est ouvert au public du mardi au samedi en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis de 14h à 19h,
- les mercredis de 13h30 à 19h
- les jeudis de 15h30 à 19h
- les vendredis 14h à 22h,
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de :  
9h à 12h et de 13h30 à 19h.

#### **Action 1 : Les loisirs.**

##### **Présentation de l'action :**

De nombreuses activités sont proposées en cohérence avec les besoins, capacités et centres d'intérêts des adolescents : activités manuelles, initiations sportives, ouverture culturelle, ateliers d'expression.

Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans la structure (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling, Laser Game, karting...).

La création d'un lien avec les jeunes par le dialogue et l'échange est une des priorités pour l'équipe d'animation.

- Programmation d'activités :

Avant chaque période de vacances, les jeunes sont associés à la programmation des activités. Que ce soit sous forme de boîte à idées ou de panneaux d'expression libre, ils proposent des idées d'activités, sorties, concerts... Ces suggestions sont alors prises en considération par l'équipe d'animation afin d'élaborer le programme définitif.

- Périodes de vacances scolaires :

L'équipe d'animation propose un programme d'activités varié répondant aux attentes et envies des jeunes : activités manuelles, ateliers cuisines, initiations sportives, ateliers danse, sorties...

- Hors vacances scolaires (mardi au samedi) :

Les animateurs assurent un accueil libre auprès des jeunes. Ces derniers sont en autonomie dans la structure et sollicitent les animateurs en fonction de leurs envies. Des actions et activités ponctuelles sont mises en place par les animateurs à l'occasion d'événements particuliers ou des repas autonomes.

- Activité futsal :

Le service jeunesse dispose d'un créneau hebdomadaire de 18h30 à 20h au gymnase du COSEC pendant et hors périodes scolaires. Il draine en moyenne vingt à trente jeunes par séance (soit près de 950 passages durant toute l'année scolaire).

**Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)**

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	832	1221	2053
Par jour	11	16	27

La fréquentation quotidienne du secteur préadolescent est relativement bien répartie entre les filles et les garçons.

Une légère baisse de la fréquentation totale est relevée par rapport à l'année précédente.

**Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)**

Evaluation quantitative de l'action	11/14 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	700	1332	2032
Par jour	10	18	28

La fréquentation des jeunes est supérieure durant les périodes de vacances scolaires (principalement pendant la période de grandes vacances scolaires de juillet jusqu'à mi-août.

Le public masculin fréquente majoritairement la structure.

## Action 2 : Les projets phares :

### Présentation de l'action :

Tout au long de l'année, les projets phares suivant se déroulent afin de répondre aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

- **6<sup>ème</sup> même pas peur!**

Les services jeunesse et Grain de café de la ville de Noisiel ont constaté des inquiétudes des parents lorsque leur enfant entrait au collège. En 2015, ont été associées l'antenne sociale CAF de Lognes et la Bibliothèque « Hors les Murs » à la réflexion d'un projet permettant l'implication des parents de collégiens entrant en 6ème.

Ce groupe pilote a réalisé une étude recensant les besoins afin de proposer des actions adaptées. Le projet a pour finalité d'accompagner l'enfant et ses parents à l'entrée en 6ème afin de maintenir le lien parent/enfant et prévenir l'échec scolaire.

En janvier 2016, ont été mises en place les actions suivantes :

- Le café des parents au sein du collège du Lizard,
- « 6ème, même pas peur, l'émission » et les ateliers de préparation à l'entrée au collège,
- La lecture de feuillets mythologiques.

Le Service jeunesse était référent sur l'atelier « 6ème, même pas peur, l'émission ».

- **6<sup>ème</sup> même pas peur! L'émission**

PUBLIC CIBLE	- Parents - Elèves de CM2 - Elèves de 6ème
CONTENU	- Réalisation d'une émission de radio avec témoignages de collégiens, pouvant répondre aux questionnements des élèves de CM2 et conseils des enseignants auprès des familles
DATE DE DÉMARRAGE ET RYTHME	- 15 séances hebdomadaires (plusieurs groupes de 13 élèves encadrés sur temps du PEDT)
PROFESSIONNELS IMPLIQUES	- les membres du groupe pilote en fonction des publics ciblés - membre des équipes pédagogiques et professionnels du collège
MOYENS	- Radio Lézart de la MJC-MPT-Centre social de Noisiel

Evaluation quantitative :

- Réalisation d'une émission de radio en partenariat avec Radiolézart.
- Emission en direction des futurs collégiens - participation de 8 jeunes.
- Participation de 36 élèves lors de la préparation de l'émission (15 séances animées sur les temps du PEDT auprès de groupes de 13 élèves maximum).
- Animation de l'émission par 2 professionnels.

#### Evaluation Qualitative :

- Contenu des débats travaillé à partir du questionnaire d'évaluation utilisé en direction des jeunes
- Intérêt des jeunes pour les ateliers : visionnage du court métrage réalisé en 2016, gestion de l'emploi du temps, préparation du sac...
- Echanges interactifs
- Valorisation de la parole des jeunes
- Passerelle des ateliers vers la maison des jeunes

#### Bilan global :

- Souhait du principal d'ouvrir le collège aux partenaires,
- Pérennisation d'un projet souhaité par le principal-adjoint,
- Bonne collaboration avec le collège,
- Lien régulier entre les membres du groupe pilote (rencontres formelles et informelles) et le collège pour mettre en œuvre les actions et apporter des réajustements.

#### Axes d'amélioration :

- Prise de connaissance du projet par les équipes pédagogiques et scolaires en amont pour favoriser l'adhésion.
- Coordination et concertation avec le collège pour traiter des thématiques communes en direction des jeunes et des parents.
- Lisibilité des actions du projet par les professionnels du collège et des écoles.
- Mobilisation des parents de collégiens et des parents d'élèves de CM2.
- Investissement trop chronophage.

#### Propositions :

- Poursuite des ateliers dans le cadre du PEDT au sein des écoles avec le référent actuel (animateur jeunesse bien repéré),
- Réalisation d'émissions de radios sur site, support des débats en fonction de la plus-value estimée pour les échanges.

La reconduction du projet a été validée par le groupe pilote et l'ensemble des enseignants du collège le Lizard.

- **Conseil des Jeunes**

Afin d'associer davantage les citoyens et créer de nouveaux débats, une instance participative animée par le service jeunesse a été créée en septembre 2015 : le conseil des jeunes de Noisiel.

#### Bilan chiffré sur l'année 2016/2017 :

Nombre de conseillers jeunes : **12**

Nombre de réunions de travaux de groupe : **12 (toutes les 2 semaines)**

Nombre de réunions plénières : **3 (1 par trimestre)**

Nombre de comités de suivi visant à évaluer le conseil : **2**

Nombre de projet réalisé : **1**

Nombre de projet toujours en cours : **1**

### Bilan du projet :

Les jeunes conseillers ont choisi comme thématique « les nouvelles technologies ».

Ils ont ainsi réalisé quatre courts métrages traitant différents motifs et risques pouvant amener au décrochage scolaire.

Plusieurs réunions encadrées par deux animateurs jeunesse ont permis de déterminer les sujets de chaque saynète.

Deux éducateurs de l'association « La Brèche » se sont également impliqués sur ce projet. Ils ont échangé avec les jeunes conseillers sur des cas concrets déjà rencontrés, et ont contribué à l'écriture des saynètes.

Cinq saynètes ont ainsi été rédigées et quatre ont été réalisées, avec pour thèmes :

- Les réseaux sociaux
- Problèmes familiaux
- Footballeur à tout prix
- Résultats scolaires

Après avoir effectué les repérages des différents lieux et déterminé les besoins, les tournages ont eu lieu pendant les vacances de printemps (5 ateliers).

Pour ce faire, le CDJ a fait appel à un jeune cinéaste Noisiélien.

Le projet a été mis en valeur par la qualité de la réalisation.

Pour clôturer le projet, Le CDJ a proposé une projection débat en octobre 2017 à la Ferme du Buisson.

Différents acteurs et partenaires locaux pouvant intervenir quotidiennement auprès des jeunes touchés par des problématiques de décrochage scolaire ont été conviés afin d'animer le débat :

- Psychologue, CPE/Directeur du collège Le Lizard,
- Association 'La Brèche',
- Certains services municipaux : police municipale, jeunesse...

Après concertation avec les établissements scolaires de la ville : collège Le Lizard et lycée Gérard de Nerval, il a été décidé de recentrer la participation à ce débat aux élèves de 4<sup>ème</sup> du collège (soit environ 125 jeunes).

Ce niveau de classe a été proposé par le principal du collège, en fonction des problématiques régulièrement rencontrées au sein de l'établissement.

A la suite du visionnage des courts métrages, un débat a été animé et les élèves ont pu librement échanger avec les professionnels présents.

Ces courts métrages devant servir d'outil de sensibilisation en direction des publics jeunes sur un large territoire, il est envisagé de mettre ce support sur une plate forme privée.

Commentaires :

Les évolutions de fonctionnement proposées ont aidé à améliorer le fonctionnement du CDJ.

### Nombre de conseillers :

Le suivi d'un seul groupe de 12 conseillers (au lieu de 2 groupes de 7) animé par deux animateurs a permis d'être plus efficace sur la réalisation du projet retenu.

Le travail en binôme des animateurs a permis d'assurer la tenue de toutes les réunions.

### Fréquence des réunions :

Une réunion un mercredi sur deux (et non plus un mercredi sur trois) a permis d'améliorer le rythme de travail.

### Horaire des réunions :

A la demande de la nouvelle équipe de conseillers, les réunions se sont déroulées de 17 h 30 à 18 h 30 (au lieu de 14h30 à 16h).

### Convocations aux réunions de travail :

En amont de chaque réunion, des convocations ont été envoyées par voie postale à chacun des conseillers.

Les animateurs les contactaient également la veille par téléphone pour optimiser leur assiduité.

Les moyens les plus efficaces pour garder un contact régulier avec les jeunes sont les applications « WhatsApp et Messenger ».

### Envoi de compte-rendu :

Chaque réunion de travail a fait l'objet de la rédaction d'un compte-rendu validé par la direction du service jeunesse et systématiquement envoyé par courrier (aux absents) et distribué lors des réunions suivantes.

Ces modulations n'ont toutefois eu qu'un effet très limité sur l'assiduité de tout le groupe durant l'année.

6 conseillers se sont davantage investis dans le projet.

Pour rappel, le CDJ 2017/2018 concernera les jeunes âgés de 14 à 17 ans au lieu des 12-15 ans cette année.

La finalité recherchée est de disposer d'un groupe plus mature et investi...

- **Activité Théâtre, Radioléz'art.**

L'adolescence est le temps des métamorphoses tant sur le plan physique que sur le plan psychique. Les transformations physiques sont directement exposées au regard des autres.

A travers divers ateliers d'expressions vidéo, l'adolescent est amené à maîtriser son corps, à apprendre à se connaître et avoir confiance en lui.

### Objectifs :

- Développer la prise de conscience de soi et des autres,
- Développer l'expression corporelle et savoir l'utiliser,
- Développer la prise de parole en public, l'écoute de soi et des autres.

Les animateurs réalisent avec les jeunes un travail de sensibilisation et de découverte dans les domaines culturels méconnus que sont le théâtre et la radio.

La Maison de la Jeunesse met en place des ateliers théâtre pendant les vacances scolaires sur le secteur préadolescent (11-14 ans) et sur le secteur adolescent (15-17 ans) lors d'ateliers dissociés :

- Jeux, et exercices ludiques.
- Emission radioléz'art dans laquelle les jeunes abordent des sujets qui les intéressent et l'actualité du service jeunesse. Ils utilisent le micro, s'approprient l'écriture des textes et jingles, et lancent les bandes son.
- Ateliers vidéo dans lesquels ils tiennent tous les rôles, scénaristes, acteurs, réalisateurs : ces ateliers permettent de travailler sur plusieurs projets (Conseil jeunes, vidéo débats, communication facebook, représentation centre de loisirs ...).

### **Action 3 : Les mini-séjours 11/17 ans :**

3 mini séjours (dont 1 résilié) : 23 enfants (1 désistement pour raison familiale) et 4 animateurs.

#### 1) 11/17 ans : Aventure mer (séjour résilié)

Séjour du 17 au 21 juillet 2017, à Lion sur Mer (14), pour 12 jeunes  
Activités : char à voile, catamaran, canoë/kayak de mer, speed-sail.  
Coût du mini séjour : Voir tableau ci-dessous.

Ce mini-séjour a été résilié du fait d'un changement de lieu d'activités proposé tardivement par le titulaire du marché.

Les échanges établis n'ont pas assuré d'une totale transparence du prestataire et de la proposition d'activités correspondant à celles initialement retenues. De plus, les nouvelles installations ne semblaient pas adaptées à la tranche d'âge des enfants fréquentant la MEJ.

#### 2) 11/17 ans : Aventure sport

Séjour du 31 juillet au 4 août 2017, à Montsauche-les-Settons (58), avec 12 jeunes.  
Activités : paddle, catamaran, canoë, baignade, VTT, course d'orientation, jeux sportifs extérieurs, randonnée pédestre, funboat.

#### Les points positifs :

- Hébergement situé au bord du lac,
- locaux propres, adaptés et de qualité,
- activités adaptées au public,
- intervenants pédagogues face au public jeune,
- alimentation de qualité et variée.

#### Les points négatifs :

- Goûter en quantité limitée,
- Le planning d'activités initial a été désorganisé du fait de la non présence d'un encadrant diplômé.

#### 3) 11/17 ans : Activité nautiques

Séjour du 21 au 25 août 2017, à Thizy (89), avec 11 jeunes (un jeune s'est désisté pour raison familiale).

Activités : escalade, via ferrata, quad, découverte de la Vallée du Cousin, rafting et course d'orientation.

#### Points Positifs :

- Structure propre, de qualité et adaptée,
- cadre (propice à l'organisation de grands jeux),
- Personnel compétent,
- Activités sportives variées et adaptées,
- Intervenants sportifs à l'écoute et compétents,
- Car mis à disposition pour se déplacer aux activités,
- Piscine + surveillant de baignade sur le site,
- Alimentation de qualité et variée.

### Points Négatifs :

- Pic Nic en quantité insuffisante.

### Conclusion :

Mini-séjours très positifs grâce à de bonnes cohésions de groupes.  
Les jeunes ont apprécié les activités proposées.

### **MISSION 2 - Accueil des Jeunes âgés de 15 à 17 ans.**

Le secteur dédié aux adolescents de 15 à 17 ans est ouvert au public du mardi au samedi en périodes scolaires selon les horaires suivants :

- les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 19h,
- les mercredis de 14h à 19h,
- les samedis de 14h à 18h.

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

### **Action 1 : Les loisirs.**

#### Présentation de l'action :

De nombreuses activités sont proposées en cohérence avec les besoins, les capacités et les centres d'intérêts des adolescents : activités manuelles, initiations sportives, ouverture culturelle, ateliers d'expression. Des sorties sont ponctuellement proposées en fonction des thématiques en cours dans la structure (piscine, cinéma, parcs à thèmes, bowling, Laser Game, karting...).

La création de liens avec les jeunes par le dialogue et l'échange est une priorité pour l'équipe d'animation :

#### - Programmation d'activités :

Avant chaque période de vacances, les jeunes sont associés à la programmation des activités. Que ce soit sous forme de boîte à idées ou de panneaux d'expression libre, ils proposent des idées d'activités, sorties, concerts... Ces suggestions sont alors prises en considération par l'équipe d'animation afin d'élaborer le programme définitif.

#### - Périodes de vacances scolaires :

L'équipe d'animation propose un programme d'activités varié répondant aux attentes et envies des jeunes : activités manuelles, ateliers cuisines, initiations sportives, ateliers danse, sorties...

#### - Hors vacances scolaires (mardi au samedi) :

Les animateurs assurent un accueil libre auprès des jeunes. Ces derniers sont en autonomie dans la structure et sollicitent les animateurs en fonction de leurs envies. Des actions et activités ponctuelles sont mises en place par les animateurs à l'occasion d'évènements particuliers ou des repas autonomes.

#### - Activité futsal :

Le service jeunesse disposait d'un créneau hebdomadaire encadré par les animateurs jeunesse, de 20h à 22h en période scolaire et de 18h30 à 21h pendant les vacances scolaires au gymnase du COSEC. Une vingtaine de jeunes et adultes participaient aux séances (soit près de 750 passages durant toute l'année scolaire).



### Analyse de la fréquentation en périodes scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	960	1276	2236
Par jour	6	7	13

### Analyse de la fréquentation en période de vacances scolaires (en moyenne de jeunes présents)

Evaluation quantitative de l'action	15/17 ans		
	Filles	Garçons	Total
Nb de jeunes	600	926	1526
Par jour	8	13	21

Le public masculin fréquente majoritairement la structure.

La fréquentation totale de la structure par les adolescents est en baisse.

Ce constat se vérifie plus particulièrement pour le public féminin : baisse d'environ 33% par rapport à l'année précédente, contre une baisse d'environ 25% pour les garçons.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2016/2017, la fréquentation masculine a représenté 60% contre 40% pour les jeunes filles.

L'équipe pédagogique maintient sa stratégie de communication, continue d'aller sur le terrain, de sensibiliser tous les jeunes des différents quartiers quotidiennement afin de remédier à cette baisse de fréquentation.

#### **Action 2 : Les projets phares**

##### Présentation de l'action :

Tout au long de l'année, les projets phares retenus répondent aux différents objectifs éducatifs du service : l'accès à la culture, l'information sur la santé, création de lien intergénérationnel, écoute des jeunes...

- **Tournoi de football des TOTEMS**

Pour lancer les vacances d'été, les animateurs jeunesse ont organisé un tournoi de football intercommunal.

Il a eu lieu le samedi 8 juillet de 10h à 18h au stade des Totems.

10 à 16 équipes mixtes de jeunes âgés de 11 et 17 ans se sont rencontrées.

Les villes de Champs-sur-Marne, Emerainville, Pontault-Combault, Saint-Thibault-des-Vignes, et Meaux ont répondu à l'invitation.

L'organisation du tournoi a été définie en collaboration avec ces différents partenaires ainsi que les services municipaux : sports et techniques.

Le Noisiel Football Club a été sollicité afin de gérer l'arbitrage et l'espace buvette-restauration.

Une charte et un règlement réalisés par les animateurs jeunesse ont été envoyés aux équipes participant au tournoi.

L'objectif de ce projet était de travailler avec les différents acteurs de la jeunesse afin d'enrichir le réseau et développer d'autres projets d'animation qui permettront aux jeunes du territoire de mieux cohabiter.

- **Activité Théâtre, Radioléz'art.**

Action commune avec le secteur des 11/14 ans : cf page 9, partie « MISSION 1 - Le secteur des préados 11/14 ans ».

### **Action 3 : Les mini-séjours 11/17 ans :**

Action commune avec le secteur des 11/14 ans : cf page 9, partie « MISSION 1 - Le secteur des préados 11/14 ans ».

### **MISSION 3 - Accueil des jeunes âgés de 18 à 25 ans**

#### **Action 1 : Les loisirs**

##### **Présentation de l'action :**

Le service Jeunesse accueille également les jeunes âgés de 18 à 25 ans. Afin de participer aux différentes activités, ces jeunes doivent également adhérer au service Jeunesse.

Les temps d'accueils sont les mêmes que pour les jeunes adolescents, à savoir :

- les mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 19h,
- les mercredis de 14h à 19h
- les samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires, la structure est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h.

- Le service jeunesse disposait d'un créneau hebdomadaire encadré par les animateurs jeunesse, de 20h à 22h en période scolaire et de 18h30 à 21h pendant les vacances scolaires au gymnase du COSEC. Une vingtaine de jeunes et adultes participaient aux séances (soit près de 750 passages durant toute l'année scolaire).
- Durant les périodes scolaires, les animateurs assurent un accueil libre auprès des jeunes. Ils sollicitent les animateurs en fonction de leurs besoins.
- Ce sont principalement de jeunes danseurs qui utilisent les locaux pendant les heures d'ouverture. Le public féminin est encore peu représenté.
- Les majeurs ayant adhéré et pratiquant une activité particulière avec le service jeunesse (futsal, danse, atelier cuisine,...) peuvent participer aux sorties en rapport avec ces dernières (match de foot, spectacles de danse, concerts,...).

<b>Evaluation quantitative de l'action</b>	<b>18/25 ans</b>
<b>Périodes scolaires</b>	<b>6</b>

La fréquentation des 18/25 ans est assez faible. L'activité futsal, la danse et l'utilisation de la salle informatique sont les principales activités de ce public.

L'équipe d'animateurs de la jeunesse réfléchit quant à développer de nouveaux projets en lien avec ce public.

## **Action 2 : L'aide à projet**

### **Présentation de l'action :**

La politique du service Jeunesse vise à accompagner les jeunes vers l'autonomie en les responsabilisant et les accompagnants dans le montage de projet.

- **Subventions individuelles pour les 18/25 ans :**

L'attribution de subventions aux personnes de droit privé est accordée pour tout projet présenté par des noisiéliens âgés entre 18 et 25 ans et proposant des actions culturelles, associatives, sportives ou éducatives.

Chaque projet est soutenu sous la condition pour le porteur du projet de proposer un retour d'expérience.

Cette aide est attribuée sous différentes formes selon les projets, dans le cadre :

- d'un voyage étudiant, professionnel ou de loisirs, une aide à hauteur de 50% du prix du billet dans la limite de 300€ maximum par jeune,
- d'une bourse d'aide au passage du stage BAFA - session perfectionnement à hauteur de 100€,
- d'une aide à hauteur de 50% du coût du projet dans la limite de 300€ pour un projet individuel et 400 euros pour des projets de groupes (2 jeunes minimum).

Domaines d'attribution : projets culturel, associatif, professionnel, étudiant ou de loisirs (hors voyage), solidaire, investissement dans la vie locale.

Ces aides sont attribuées dans la limite des crédits disponibles.

L'attribution d'une aide s'effectue en fonction de différents critères :

- La rédaction d'un projet avec un budget prévisionnel,
- L'engagement des jeunes à effectuer un retour de leur expérience sur le support de leur choix (exposition photo, film, article, blog, débat...),
- La valorisation d'une démarche vers l'autonomie (jobs d'été, Sacs Ados, Contrat de ville, DDCS, Conseil Départemental, Envie d'agir...),
- L'orientation des projets vers une découverte culturelle, une action solidaire, une activité sportive ou associative sera valorisée,
- Pour le stage BAFA : la transmission d'un dossier de demande de subvention dûment rempli, accompagné de pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation d'inscription ou de préinscription au stage BAFA - session perfectionnement, descriptif du projet personnel...).

Les porteurs de projets doivent présenter l'objet de leur demande de subvention, pour avis, aux membres élus siégeant à la commission jeunesse.

Il convient de préciser que les jeunes majeurs partent en autonomie, sans accompagnateur du Service Municipal de la Jeunesse.

De plus, toute subvention est accordée aux personnes ou groupes n'ayant pas bénéficié d'une subvention municipale aux personnes de droit privé, depuis moins de deux ans.

Le Service Municipal de la Jeunesse peut apporter son expertise aux jeunes majeurs :

- Méthodologie de projet et soutien logistique,
- Aide à la rédaction et à la réalisation d'un budget prévisionnel,
- Recherche de subventions auprès d'organismes (Contrat de ville, DDCS - Envie d'Agir, Conseil Départemental, CAF...),
- Un accompagnement individualisé pour préparer les porteurs de projets à la présentation de leurs actions devant les membres de la commission jeunesse.

Les différents projets soutenus durant l'année :

- Projet voyage étudiant : échange universitaire au Canada : aide à hauteur de 300 euros.

Porteur du projet :

- Madame Inès SAGHIRI  
19 ans - étudiante en deuxième année d'école de commerce  
Adresse : 1 square Auguste Comte - 77186 NOISIEL

Dans le cadre de ses études actuelles à l'école de commerce du « Pôle Léonard-de-Vinci » - établissement privé d'enseignement supérieur (implanté à Courbevoie - 92, en plein cœur du quartier de la défense), elle souhaitait effectuer sa 3ème année universitaire à l'étranger

- 4 mois en échange universitaire,
- 6 mois de stage (la destination de New-York est en réflexion).

Du fait d'un partenariat avec son école actuelle, Mme SAGHIRI a ciblé la ville de Chicoutimi : l'un des trois arrondissements urbains de la ville de Saguenay, situé au Québec.

Elle sera hébergée dans un premier temps dans une auberge de jeunesse, avant de trouver un logement.

Au-delà de l'apprentissage et du perfectionnement de la langue, ce voyage lui a permis de :

- mieux cibler ses choix de spécialisation dans la poursuite de ses études en Master (Commerce international - domaines de la mode ou du luxe sont ses priorités),
- développer de nouvelles expériences et compétences en vue de préparer son avenir et son intégration dans le milieu professionnel.

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	4 300 €	70-Part des usagers	3 600 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	400 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	300€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>4 300 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>4 300 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 300 €**

### Retour d'expérience envisagé :

Mme Inès SAGHIRI envisage une rencontre avec de nombreux jeunes intéressés (fréquentant la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et personnes extérieures) autour d'un goûter (dès son retour définitif en France).

Ce moment convivial permettra, en partageant son expérience personnelle, d'échanger sur les différentes possibilités qui s'offrent aux jeunes ayant des projets personnels et/ou professionnels à l'international.

Seront aussi associés des amis étudiants ayant des parcours similaires afin d'élargir les expériences possibles et débats.

- 3 projets de passages du stage BAFA - session de perfectionnement : : aide à hauteur de 100 euros par stagiaire.

- Madame NGUYEN Thi Hong Hanh :

Passage du stage BAFA - session perfectionnement.

Projet personnel : obtention du BAFA afin d'accéder à un emploi saisonnier.

- Madame BOURIAH MOLINA Yasmin :

Passage du stage BAFA - session perfectionnement.

Projet personnel : obtention du BAFA afin d'accéder à un emploi saisonnier en vue de financer ses études

- Monsieur AKENUANA Aristote :

Passage du stage BAFA - session perfectionnement.

Projet personnel : obtention du BAFA afin d'accéder à un emploi saisonnier, voire permanent.

- Projet Jeune Majeur individuel : exposition autour de la culture de la « Basket » : aide à hauteur de 400 euros.

Un groupe de trois jeunes noisiéliens amateurs de baskets, de basket-ball et de cinéma ont organisé un événement en extérieur sur la ville autour de la culture de la basket, et en lien avec la discipline sportive du basket-ball.

Cette animation a eu pour but de faire découvrir ou redécouvrir la culture des baskets ; car à chaque basket son histoire incarnée par une époque, un style, une musique !

Les porteurs du projet :

- Monsieur Oumar DIACK - chef de projet

24 ans

Etudiant en formation Acteur, Scénariste, Réalisateur

- Monsieur Lokmane GHOULA - chef de projet

21 ans

Réalisateur / Photographe

- Monsieur Herbbby JEAN-JACQUES - soutien aux porteurs du projet

28 ans

« Retail Director Personal Assistant » - NIKE

Cet événement à vocations culturelle et sportive s'est déroulé :

- le samedi 19 août 2017,
- de 14h à 00h,
- au plateau EPS du quartier de la Ferme du Buisson (et les espaces verts aux alentours).

Une exposition ponctuelle de baskets / maillots / magazines / VHS / CDs... a été proposée en accès libre et ouvert à tout public.

A cette exposition se sont ajoutées des animations diverses :

- musique mixée par un DJ,
- distribution de boissons soft et snacks (ventes à prix coûtant proposées par une association locale partenaire du projet),
- animations sportives avec lots à gagner (concours de shoots, blind test...),
- présence d'un photographe professionnel,
- fresque à peindre par un artiste de « Pop Art »,
- interviews d'un auteur de livre sur la culture du basket (Max LIMOL), d'un artiste peintre (DTONE et TEX),
- diffusion d'un documentaire sur le streetball (« Doin'it in the park » avec la présence d'un des réalisateurs Kevin COULIAU).

La municipalité a soutenu ce projet dans différents domaines :

- Besoins Techniques et administratifs :
  - Logistique (manutention et espaces verts) : prêts de tables, chaises, barnums, camion, tonte des espaces verts et nettoyage du plateau EPS.
  - Rédaction d'un arrêté municipal autorisant l'occupation du domaine public.
  - Communication : affiches, flyers.
- Aide financière :
  - Subvention municipale d'un montant de 400 euros (projet mené en groupe)
- Moyens humains :
  - Sécurité (personnes de l'organisation détachées pour certaines tâches) + agents de sécurité et Croix Blanche (en fonction de la réglementation en vigueur).
  - Information sur l'événement auprès de la Police Municipale.
  - Présence d'animateurs du service Jeunesse.
  - Bénévoles pour animer la manifestation, la buvette et les ateliers.

## Budget de l'action 2016/2017 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	2 000 €	70-Part des usagers	500 €
61/62-Prestations de service	1 700 €	74- Subventions	1 800 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel		Part communale :	400€
65- Frais de gestion	500 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses (recettes) :	1 500 €
<b>Total charges :</b>	<b>4 200 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>4 200 €</b>

Coût à la charge de la commune : 400 €

Retour d'expérience :

Les porteurs du projet ont proposé un stand de photos et expositions lors de Noisiel en Fête 2017 afin de communiquer sur leur événement et leur passion de la basket.

**MISSION 4 : Les projets phares communs aux trois secteurs.**

**Action 1 : Stage BAFA Théorique**

### Présentation de l'action :

20 jeunes noisiéliens ont participé (2 garçons et 18 filles) au stage théorique qui a eu lieu du 1er au 8 avril 2017, dans les locaux des anciens réfectoires de la ville.

Le service jeunesse a fait appel pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive à l'association « AROEVEN » pour encadrer ce dispositif.

En partenariat avec la directrice de formation, une programmation d'activités réparties sur la semaine a été définie.

En complément du contenu classique de cette formation, et en lien avec le service périscolaire, a été proposée durant la formation une mise en situation des stagiaires auprès d'un public d'enfants du centre de loisirs des Noyers.

Cette intervention extérieure, a bien été perçue par les stagiaires et les formateurs de l'association « AROEVEN ».

L'ensemble des stagiaires ont validé leur 1<sup>ère</sup> session théorique.

Les stagiaires sont ensuite incités à effectuer leur stage pratique en-dehors de la commune (colonies de vacances en France ou à l'étranger, centres de loisirs...).

L'association « AROEVEN » a pleinement répondu aux attentes définies par le service.

Afin de diminuer les coûts du dispositif, les stagiaires ont pris en charge leur restauration du midi - les locaux des anciens réfectoires étant adaptés pour pouvoir se restaurer de façon autonome.

Seuls les repas des formateurs ont été pris en charge par le service municipal de la jeunesse (recours à la boulangerie de la place Emile Menier).

Fréquentation (depuis 2012) :

	2012	2013	2014		2015	2016	2017	TOTAL
	Théorique		Théorique	Pratique	Théorique			
Nbre de places	20	15	20	20	20	20	20	135
Places pourvues	19	15	19	16	17	20	20	126

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	3 000€
61/62-Prestations de service	5 000€	74- Subventions	2 000€
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	500€	Part communale :	500€
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>5 500€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 500€</b>

Coût à la charge de la commune : 500 €

**MISSION 5 - L'Information Noisiel Jeunes**

L'Information Noisiel Jeunes a pour mission principale de répondre et d'orienter les jeunes dans différents domaines : orientation, emploi, santé, loisirs,...

Moyenne de fréquentation par jour :

Mois	Présences de Jeunes en moyenne par jour		
	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Septembre	24	39	33
Octobre	27	24	29
Novembre	24	25	28
Décembre	16	19	19
Janvier	22	20	28
Février	28	23	32
Mars	31	28	48
Avril	30	33	38
Mai	31	29	35
Juin	30	24	33
Juillet	21	23	29
Août	19	18	23

La fréquentation mensuelle de l'INJ est en augmentation 3%.



Caractéristiques de la fréquentation de l'INJ :

	Nbre de jours	Nbre de passages TOTAL	Fille	Garçon	15-25 ans	+ 25 ans	Noisiel	Autres villes
<b>TOTAL</b>	198	6320	3291	3029	5190	1127	4671	1649

L'I.N.J. propose ses services de manière anonyme et gratuite.

Au regard du tableau de fréquentation de l'INJ, plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- 52% de femmes/filles fréquentant la structure.
- Le public touché est en grande majorité âgé de 15 à 25 ans (82%).
- Les jeunes fréquentant l'INJ habitent en grande majorité Noisiel (74%).
- La fréquentation moyenne par jour est de 32 jeunes.
- La période de forte activité : mars à juin, essentiellement pour des jeunes qui cherchent une orientation, un emploi saisonnier ou un stage (cf. Jobs d'été).
- 2 périodes de fermeture de la structure en décembre (1 semaine) et en période estivale (3 semaines durant le mois d'août).

Types de demandes des jeunes fréquentant l'INJ :

Mois	Jobs étudiant Emploi CDI	CV / lettre de motivation  (emploi, alternance, école)	Services (reliure, impression, scanner, fax, photocopie, tel, internet, bureautique)	Administratif (logement, RSA, CMU, bourse, visa)	Autres (santé, stages, vacances, préservatif, orientation, formation)	TOTAL des demandes
<b>TOTAL</b>	<b>1616</b>	<b>2863</b>	<b>3849</b>	<b>696</b>	<b>1099</b>	<b>10 123</b>

Plusieurs constats :

- Le public vient en majorité pour l'utilisation des outils logistiques mis à leur disposition ainsi que pour une aide technique afin de réaliser des CV et lettres de motivations.
- Plusieurs demandes sont régulièrement émises lors d'un même passage.

**Action 1 : Jobs d'été**

**Présentation de l'action :**

Chaque année, les lycéens, étudiants et demandeurs d'emplois, souhaitent trouver un emploi estival pour financer principalement leur départ en vacances, stage BAFA, permis de conduire, ordinateur ou pour subvenir à leurs besoins familiaux.

Afin de répondre à cette demande récurrente, l'INJ a reconduit le dispositif « job d'été » ainsi que des ateliers coaching les 5 et 12 avril 2017 (inscriptions préalables des participants).

## Ateliers de coaching

Ils ont été organisés au LCR des Totems.

L'INJ a ainsi mis en place trois ateliers de coaching Jobs d'été, avec la collaboration :

- du service emploi de Noisiel,
- d'un intervenant bénévole : coach spécialisé dans la simulation d'entretien d'embauche,
- de deux spécialistes en conseils en image.

Fréquentation des ateliers :

Ateliers	Simulation d'entretien d'embauche		Simulation d'entretien téléphonique		Conseils en image	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Participants	12	11	11	9	12	12
Intervenants	Bénévole spécialisé		Service Emploi		Asso. Flamen	2 Bénévoles spécialisées

17 jeunes s'étaient inscrits, mais seulement 12 se sont présentés aux ateliers.

Cet absentéisme s'explique en partie par la délocalisation.

Il est à noter que la participation aux ateliers a connu une très légère baisse sur 2 pôles.

## Journée des jobs d'été

Cette opération a eu lieu dans les locaux de l'INJ.

Fréquentation sur la journée :

	Total	Hommes	Femmes	Mineurs	Majeurs	Annonces	Entreprises présentes
2016	103	45	58	44	59	130	2
2017	104	55	49	23	81	1000	3

Le nombre de jeunes accueillis sur cette journée a été équivalent à la précédente édition de 2016.

En amont, les informateurs jeunesse ont mis à jour la liste des entreprises.

Une communication par voie postale (354 entreprises contactées) et mails (221 mails envoyés) a été déployée par les informateurs de l'INJ.

Seules 5 entreprises prospectées ont communiqué leurs besoins et 3 ont été présentes le jour de l'action :

- VITASSISTANCE de Noisiel :  
Offres d'assistant ménager et d'assistant de vie pour la période estivale,
- Le PARC ASTERIX :  
150 Postes à pourvoir pour la saison de pleine activité, et principalement pour juillet et août 2017,
- Hôpital privé de Marne la Vallée :  
3 types de postes à pourvoir : agent d'accueil, manutentionnaire, agent d'entretien.

Les annonces affichées ont également été sélectionnées via les sites du CIDJ, de Pôle Emploi, de l'Étudiant, du Club Teli (jobs d'été à l'étranger) et divers autres sites étudiants.  
Au total, environ 1000 offres d'emploi ont été communiquées.

La structure de l'INJ a mis à disposition du public :

- les fiches CIDJ « Trouver un job »,
- les fiches « Sites Jobs étudiants sur Internet », « Agences d'intérim locales », « La lettre de candidature et le CV » et « Réussir l'entretien pour un job étudiant » réalisées par les agents de l'INJ.
- La brochure IJ/eurodestk « Trouver un job en europe »

Ont également été affichées des informations sur les jobs d'été à l'étranger du Club Teli, sur les emplois saisonniers dans l'agriculture, ainsi que des affiches A3 extraites du Guide « Trouver un job » du CIDJ : « Travailler avant 18 ans », « Baby-sitting », « Mon job et mes droits »...

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	130€	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	960€	Part communale :	1 160€
65- Frais de gestion	70€	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>1 160€</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 160€</b>

Coût à la charge de la commune : 1 160 €

**IV - COUT TOTAL DES ACTIONS JEUNESSE  
A LA CHARGE DE LA COMMUNE = 393 080 €**

## V - SERVICE DES SPORTS

### 1. Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Mise à disposition des équipements sportifs

Objectif 2 / Mission 2 : Promotion des activités physiques et sportives

Objectif 3 / Mission 3 : Aide et soutien aux associations sportives

### 2. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	1	0,5	0,5
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	2	1	1
Nombre d'agents de catégorie C	17	16,5	16,5
Vacataires	2	3	3

#### ➤ Moyens financiers

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Budget de fonctionnement	223 K€	203 K€	187,4K€
Budget en personnel	772 K€	771 K€	691,5 K€
Budget en investissement	10 K€	10 K€	19,5 K€

#### ➤ Moyens matériels

Equipements gérés par le service :

- 1- Gymnase du COSOM
- 2- Gymnase du COSEC
- 3- Gymnase de la Halle des sports
- 4- Salle polyvalente et sportive de la Ferme du Buisson
- 5- Complexe de Tennis « Bernard Légier »
- 6- Stade de la Remise aux Fraises
- 7- Stade des Totems
- 8- Stade de la Malvoisine
- 9- Boulodrome
- 10- Kyudojo (bail emphytéotique)
- 11- secteur Médecine sportive à la MEF

Matériels gérés par le service :

- 1- Gros matériels d'entretien : auto laveuses, tondeuses, souffleuses...
- 2- Petits matériels d'entretien : chariots de lavage, balais...
- 3- Gros matériels pédagogiques : buts, agrès, filets, poteaux (volley, tennis, badminton...),
- 4- Petits matériels pédagogiques : raquettes, plots, crosses de hockey...
- 5- Sept défibrillateurs automatiques externes sur les équipements sportifs municipaux,
- 6- Matériels médicaux pour assurer les consultations dans le cadre de la médecine sportive (banc d'osculation, électrocardiogramme, tensiomètre, stéthoscope, podoscope, négatoscope, indépendancemètre, sporomètre, échelle optométrique...).

➤ **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

1- Services Techniques : deux voitures de service, téléphones portables, maintenance et entretien des équipements sportifs (interventions lourdes : réfection des sols sportifs de la SPS et de la grande salle du COSEC...),

- i. Service des Ressources Humaines : aide au recrutement, formation et gestion des carrières,
- ii. Service Finances - Marchés Publics : aide à la préparation et à l'exécution budgétaire, élaboration des marchés publics (location de cars avec chauffeur...), contrats de maintenance (chrono scores, auto laveuses...),
- iii. Service Informatique : maintenance du parc informatique, aide et conseil à l'utilisation des logiciels (logiciel de gestion des plannings...),
- iv. Service Administration Générale : aide juridique pour tous types de documents administratifs et réglementaires (conventions, notes BM et CM, arrêtés municipaux),
- v. Service Communication : mises à disposition de tous types de supports de communication municipaux pour les associations sportives et les manifestations municipales (calicots, affiches, tracts, affichages urbains, messages sur panneaux lumineux, relais sur site internet municipal et réseaux sociaux...),
- vi. Service Culture-Animation : organisation conjointe de « Noisiel en Fête », du Forum des Associations et du Téléthon + gestion de la Maison des Fêtes Familiales,
- vii. Service Activités Périscolaires-Education : Réflexion commune sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Projet Educatif de Territoire + gestion des activités sportives durant les périodes scolaires (mise à disposition d'un éducateur sportif, gestion du budget des transports en cars, relai avec les associations sportives...).

### **3. Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2017**

**MISSION 1 - Action 1 : Mise à disposition des équipements sportifs**

**Présentation de l'action :**

La mise à disposition des équipements sportifs aux usagers (scolaires, collèges, lycées, associations, partenaires privés...) représente une des missions principales du service des sports.

Une équipe de quatorze gardiens, un coordonnateur, un responsable-adjoint secteur équipements sportifs, une assistante polyvalente et un responsable du service permet d'assurer un accueil des usagers de qualité dans les différentes infrastructures (entretien ménager et des espaces verts, suivi des plannings d'utilisation, respect des règlements intérieurs...).

Le suivi technique des installations sportives est effectué avec le soutien des services techniques de la ville.

L'entretien des stades (tonte, carottage, décompactage, défeutrage, lamage, engrais) est assuré en lien avec les services techniques de la Communauté d'Agglomération.

Le parc immobilier sportif de Noisiel permet la pratique sportive scolaire et associative sur la commune dans des conditions adaptées aux besoins.

Toutefois, au regard de l'ancienneté de certains équipements, des rénovations deviennent incontournables afin d'assurer la continuité d'un service de qualité auprès des usagers :

Travaux à prévoir :

- étanchéité des toitures du COSOM/COSEC/Halle des sports/complexe de tennis couvert,
- réhabilitation d'un ou plusieurs courts de tennis (extérieurs et intérieurs) et entretien des deux terrains couverts (fissures de plus en plus importantes au sol),
- transformation d'un terrain de football engazonné en synthétique (afin d'optimiser la pratique en période hivernale, d'augmenter les taux de fréquentation et de limiter les coûts de fonctionnement).

Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	5 000	5 000	5 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	289	290	289
Coût de revient global de l'action	781 K€	844 K€	792 K€
Coût de revient par participant / ou usager	156,30 €	168,80 €	158,50 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	781 K€	844 K€	769 K€
Coût de l'action par Noisiélien	51,34 €	53,60 €	50,62 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures	22 620 €	70-Part des usagers	4 816 €
61/62-Prestations de service	8 550 €	74- Subventions	18 396 €
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	589 080 €	Part communale :	769 153 €
65- Frais de gestion	172 115 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>792 365 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>792 365 €</b>

Coût à la charge de la commune : 769 153 €

Commentaires : Suite à la réouverture du COSOM, la qualité du service public rendue aux usagers (associations, scolaires/collèges/lycées...) s'est améliorée et a permis une gestion plus confortable de la répartition des activités sur les différents sites sportifs.

La pérennisation de partenariats afin d'obtenir les mises à disposition ponctuelles de salles sportives auprès de divers organismes (ENFIP...) permet de répondre à la demande des lycées, collège et écoles de proximité de la ville.

Le coût de revient par usager intégré au budget de l'action correspond à une estimation du nombre total de personnes venant pratiquer sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville (scolaires, associations...).

Cette référence n'intègre pas la fréquence annuelle de venues des différents sportifs (correspondant au nombre total d'entrées) qui diminuerait ostensiblement le coût de revient par usager.

La part des usagers correspond aux titres de recettes actuellement émis aux lycées, centre de formation et associations extérieures utilisant les enceintes sportives durant l'année.

Des subventions sont également nouvellement octroyées par le Conseil Départemental 77 pour la mise à disposition des structures sportives aux collèges Le Lizard et La Maillière de Lognes.

Les interventions des services techniques (main d'œuvre, matériels) ne sont pas intégrées dans cette estimation des coûts.

Seuls les coûts des fluides, rémunérations des agents du service ainsi que le budget de fonctionnement lié à l'entretien des équipements et stades sont intégrés dans l'analyse.

## **MISSION 2 - Action 1 : Promotion des activités physiques et sportives**

### **Présentation de l'action : Soutien pédagogique au cours d'Education Physique et Sportive auprès des écoles primaires**

L'Education Physique et Sportive (EPS) proposée aux enfants de l'enseignement primaire relève de la responsabilité de l'Education Nationale.

Ainsi, seuls les professeurs des écoles détiennent la responsabilité et le choix de la mise en place des activités sportives proposées dans ce cadre.

Au regard des spécificités pédagogiques de l'EPS, les communes peuvent décider de s'associer et s'investir en apportant un soutien volontaire et pédagogique aux professeurs des écoles.

Ainsi, une éducatrice sportive, compétente dans l'initiation de nombreuses disciplines, est ainsi mise à disposition des différentes écoles primaires de la ville.

Afin de permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement adapté, la municipalité assure également aux écoles primaires l'accès à l'ensemble de ses équipements sportifs municipaux de proximité.

La ville gère également l'organisation et la prise en charge matérielle des déplacements (location de cars avec chauffeurs).

Le service des sports assure également les transports des écoles vers la piscine de Torcy.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	1 033	1 040	610
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	125	130	135
Coût de revient global de l'action	161 K€	129 K€	83 K€
Coût de revient par participant / ou usager	156 €	124 €	136 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	161 K€	129 K€	83 K€
Coût de l'action par Noisiélien	10,26 €	8,21 €	5,3 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	4	4

### Budget de l'action 2016/2017 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	3 960 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	40 640 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	38 285 €	Part communale :	<b>82 885 €</b>
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>82 885 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>82 885 €</b>

### Coût à la charge de la commune : 82 885 €

Commentaires : Cette mission est essentielle pour optimiser les conditions d'enseignement de l'EPS et sensibiliser, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une pratique sportive.

L'éducatrice sportive municipale intervient 23 heures par semaine, sur 4,5 jours, prioritairement auprès des classes de cycle 3 (CM1 et CM2, ainsi qu'auprès des classes de CE2,) des différentes écoles primaires de la ville.

Cette priorité a été définie conformément aux prérogatives de l'Education Nationale dans les notes et circulaires départementales de rentrée EPS 2015/2016 : « priorité d'intervention au cycle 3 ». 26 classes et 610 enfants sont actuellement concernés par ce dispositif.

Les achats et fournitures intégrés à cette action correspondent aux investissements de matériels pédagogiques et permettant la pratique de disciplines diverses.

Les prestations de services concernent le recours à un prestataire de transport pour affecter principalement les élèves de l'école Jules Ferry sur les équipements sportifs (école éloignée de toute structure sportive), et toutes les classes de la ville bénéficiant de l'apprentissage de la natation à la piscine de Torcy.



## MISSION 2 - Action 2 : Promotion des activités physiques et sportives

### Présentation de l'action : Encadrement d'ateliers sportifs dans le cadre du PEDT

L'éducatrice sportive intervient les lundis, mardis, jeudis et vendredis, durant les périodes scolaires, de 15h45 à 17h15 dans le cadre de ce dispositif.

Toutes les écoles élémentaires bénéficient de l'encadrement d'ateliers sportifs sur ces temps périscolaires.

Ces activités entraînent le recours à des prestations payantes (location de cars avec chauffeur). Cette gestion est assurée par le service des sports dans un souci de mutualisation (cars mutualisés sur les temps scolaires et périscolaires) et de limitation des coûts.

### Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	775	895	973
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	137	140	140
Coût de revient global de l'action	57 925 €	48 500 €	23 600 €
Coût de revient par participant / ou usager	74,74 €	54,19 €	24,25 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	57 925 €	48 500 €	23 600 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,69 €	3,08 €	1,51 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	3	3

### Budget de l'action 2016/2017 :

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	9 970 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	13 630 €	Part communale :	23 600 €
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 600 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 600 €</b>

Coût à la charge de la commune : 23 600 €

Commentaires : Les activités sportives encadrées durant ces temps périscolaires sont davantage assimilées à des temps d'animations sportives plutôt que d'apprentissage et d'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Les activités sont toutefois majoritairement proposées dans les équipements sportifs municipaux dédiés à chacune des pratiques.

Les coûts de transports (prestations de service) sont mutualisés avec les transports sollicités en début d'après-midi dans le cadre scolaire.

Seule l'école Jules Ferry dispose de transports en cars du fait de son éloignement géographique de toute structure sportive.

Il convient également de signaler que les deux précédents éducateurs sportifs sont partis à la retraite. Ainsi, seule une éducatrice sportive intervient désormais sur ces temps périscolaires. Cela explique la diminution conséquente des charges de personnel et du coût total de ce dispositif pour le service.

Enfin, le volet subventionnement n'est pas intégré dans le chiffrage total du dispositif car il est centralisé par le service Activités périscolaires-Education.

Le budget de l'action pour le service des sports ne concerne que le transport pris en charge et les charges de personnel.

### **MISSION 2 - Action 3 : Promotion des activités physiques et sportives**

#### **Présentation de l'action : Centre de Médecine Sportive**

Ce dispositif permettait aux noisiéliens et/ou licenciés d'une association sportive de la ville de pouvoir disposer d'un contrôle médical effectué par un médecin du sport (électrocardiogramme), en vue de la délivrance d'un certificat médical de non contre indication à une pratique sportive de leur choix.

Le coût de cette prestation s'élevait à 7 euros pour chaque usager.

#### **Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	235	240	240
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	15 (80 heures)	21 (80 heures)	21 (80 heures)
Coût de revient global de l'action	15 393 €	15 470 €	15 045 €
Coût de revient par participant / ou usager	66 €	64 €	63 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	12 408 €	13 790 €	13 790 €
Coût de l'action par Noisiélien	0,8 €	0,98 €	0,96 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

#### **Budget de l'action 2016/2017 :**

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	250 €	70-Part des usagers	1 680 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	14 795 €	Part communale :	13 365 €
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>15 045 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>15 045 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 13 365 €**

Commentaires : La médecine sportive fonctionnait, à chaque rentrée scolaire, en septembre et octobre.

Elle nécessitait le recrutement de deux vacataires : 1 médecin du sport (80 heures) + 1 secrétaire (entre 150 et 200 heures).

En 2016, les permanences ont été réparties sur 21 jours.

240 personnes ont eu recours à ce service.

Ce service était très apprécié par les associations sportives et licenciés de la ville.

Il convient de signaler que le Conseil Départemental ne subventionne plus, depuis 2016, les structures médico-sportives du département.

*La loi du 26 janvier 2016, portant sur la modernisation du système de santé a modifié, depuis la rentrée sportive de 2016/2017, la durée de validité des certificats médicaux.*

*Pour toute prise de licence sportive, un certificat n'est dorénavant exigé qu'une seule fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an).*

*Les autres années, le licencié remplit un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risque qui peuvent nécessiter, le cas échéant, une visite médicale annuelle.*

*Sinon, il atteste auprès de la fédération que tel n'est pas le cas.*

*Ce certificat vaut pour tout sport en général et non plus pour une seule discipline, à l'exception de quelques disciplines (boxe, plongée, parachutisme).*

Cette mesure ayant eu un impact direct sur le fonctionnement du CMS ; il a été décidé par les instances municipales de mettre fin à ce dispositif relativement coûteux pour la commune à partir de l'année scolaire 2017-2018 (sachant que la problématique de gestion des structures médico-sportives sur le territoire est actuellement à l'étude par les services de la communauté d'agglomération...).

### **MISSION 3 - Action 1 : Aide et soutien aux associations sportives**

**Présentation de l'action :** Le soutien de la commune en direction des associations sportives est formalisé par le biais d'une convention de partenariat contractée avec chacune d'entre elle pour une période de trois ans.

L'aide aux associations sportives revêt différents aspects mais les principaux axes de cette politique sont :

- l'aide financière directe, sous formes de :

- versements de subventions de fonctionnement,
- conclusion de contrats d'objectifs pour certaines d'entre elles,
- Subventions exceptionnelles en fin d'année en fonction des résultats sportifs durant l'année (engendrant des coûts de fonctionnement supplémentaires).

- la mise à disposition à titre gracieux de l'ensemble des équipements sportifs municipaux,

- Aide spécifique au développement de l'activité du Kyudo (mise à disposition d'un terrain, viabilisation, accompagnement technique lors de la construction du Kyudojo, définition d'un bail emphytéotique).

D'autres formes de soutien, bien que moins coûteuses, ne sont toutefois pas négligeables dans l'accompagnement et la relation partenariale de proximité avec l'ensemble des associations :

- aide logistique pour l'organisation d'événements sportifs et festifs,

- offre de supports de communication (livret des associations, relais sur le site internet et les réseaux sociaux de la ville...),

- organisation d'événementiels mettant en exergue les associations œuvrant dans le champ du sport sur la ville : Forum des Associations et Noisiel en Fête !

Par ailleurs, deux associations bénéficient de la mise à disposition de cars pour les transports de leurs équipes des catégories de jeunes.

Enfin, le partenariat entre la commune de Noisiel et les associations sportives est aussi le fruit d'une relation permanente entre les représentants associatifs, l'élu en charge du secteur et les agents du service des sports.

La qualité de l'écoute et des échanges personnels est un élément essentiel bien que non quantifiable de cette relation quotidienne.

#### Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	3725	3975	4000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	355	355	355
Coût de revient global de l'action	182 040 €	178 350 €	162 030 €
Coût de revient par participant / ou usager	48,87 €	44,87 €	40,66 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	182 040 €	183 350 €	162 630 €
Coût de l'action par Noisiélien	11,57 €	11,32 €	10,39 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

#### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures	11 920 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	15 220 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	50 000 €	Part communale :	162 634 €
65- Frais de gestion	85 494 €	Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>162 634 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>162 634 €</b>

**Coût à la charge de la commune : 162 634 €**

Commentaires : Le soutien aux associations est jugé satisfaisant par les associations bénéficiant de ces services.

La réouverture du COSOM en 2016 a permis d'améliorer la qualité de service rendu à l'ensemble des associations de la ville (meilleure répartition, nombre de créneaux plus adapté aux besoins de fonctionnement des associations...).

Le service des sports s'efforce de pallier aux manquements actuels des associations se traduisant principalement par la difficulté de plus en plus grandissante de mobiliser des bénévoles en nombre satisfaisant.

Cela contribue au maintien d'une certaine forme d'émulation et de dynamisme dans la vie et le fonctionnement de la majorité d'entre elles.

Le budget de cette action est en baisse pour les différentes raisons suivantes :

- afin de répondre aux contraintes économiques supportées par la collectivité, l'enveloppe globale de subventions affectées aux différentes associations sportives de la ville a été diminuée de 3 %. La subvention minimale pouvant être octroyée aux associations a été définie à hauteur de 300 euros.
- les demandes de cars formulées par les associations ont diminué (moins d'équipes de jeunes).

Les frais des fluides de l'ensemble des équipements sportifs n'étant pas supportés par le service des sports, ils n'ont pas été intégrés au budget de l'action.

Les achats et fournitures du budget de l'action correspondent aux investissements de matériels sportifs permettant toute pratique sportive dans les différents équipements (filets, protections, tatamis, paniers, buts...). Le réinvestissement du COSOM a nécessairement entraîné des achats supplémentaires par rapport aux années précédentes.

Les prestations de services correspondent principalement à la mise à disposition de cars aux associations du Handball Club de Noisiel et du Noisiel Football Club, ainsi qu'au contrôle des infrastructures sportives effectué chaque année. Ils intègrent également les frais de communication engagés lors de l'organisation d'événementiels sportifs.

Les frais de gestion concernent l'ensemble des subventions de fonctionnement, contrats d'objectifs et subventions exceptionnelles octroyées aux associations durant l'année sportive.

**V - COUT TOTAL DU SERVICE DES SPORTS  
A LA CHARGE DE LA COMMUNE = 1 051 637 €**

## VI - SERVICE CULTURE - ANIMATION

### I - SECTEUR CULTURE

#### 1) Objectifs et/ou missions portés par le service

Objectif 1 / Mission 1 : Regagner le public de l'auditorium pour favoriser l'accès à la culture pour tous grâce à la médiation culturelle

Objectif 2 / Mission 2 : Promouvoir la pratique artistique sur le territoire

Objectif 3 / Mission 3 : Soutenir les associations culturelles du territoire

#### 2) Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

##### ● Moyens financiers

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Budget de fonctionnement	108,7 K€	105,2 K€	92,5K€
Budget en personnel	75 K€	62 K€	62K€
Budget en investissement	0 K€	0 K€	790 €

##### ● Moyens matériels

#### Equipements gérés par le service :

- Auditorium Jean Cocteau (samedis et dimanches) sous convention avec la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne
- Galerie d'exposition de la mairie annexe
- Galerie d'exposition du COSOM

#### Matériels gérés par le service :

- Matériel et mobiliers d'expositions
- Matériel et mobilier des loges de l'Auditorium

##### ● Moyens complémentaires apportés par les services d'appui

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets pour vins d'honneur et vernissages des expositions par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication

## **Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2016**

### **\* PROGRAMMATION DE SPECTACLE VIVANT**

#### **Présentation de l'action :**

Une culture accessible à tous les âges, tous les goûts et tous les budgets : c'est le choix qui est fait chaque nouvelle saison, afin de garantir l'accès à la culture au plus grand nombre.

Les prestations sont choisies avec l'objectif de proposer une programmation riche et pluridisciplinaire, permettant d'accueillir un public varié, scolaires, familles, associations socioculturelles, ...

Le partage des cultures et des pratiques artistiques permet de créer les liens nécessaires au rapprochement des personnes. La culture est un vecteur de tolérance indispensable qui permet de lutter contre l'ignorance et la peur de l'autre.

Cette ouverture sur la ville et sur le monde est d'autant plus importante à l'époque qui est la nôtre. Il est de notre responsabilité de faciliter l'accès à la culture aux Noisiéliens.

#### **Budget de l'action 2017 :**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	98 366 €	70-Part des usagers	11 611 €
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	86 755 €
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>98 366 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>98 366 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 86 755 €

### **\* LA BALADE DES ARTS ET LE COLLECTIF ARTIVORES**

#### **Présentation de l'action :**

Pour sa 7e édition de "La Balade des Arts" qui se tenait du 13 au 18 juin 2017, le Collectif des artistes de Noisiel "Les Artivores" et la Ville, en collaboration avec la Scène nationale de la Ferme-du-Buisson, présentait une exposition dans des espaces artistiques spécialement créés au Caravansérail. L'exposition était intitulée « Couleurs vagabondes ». Ces sont 13 classes des écoles de Noisiel et Lognes qui ont pu être accueillies par les artistes pour une visite guidée.

Budget de l'action 2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	774 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	774 €
65- Frais de gestion		Part CA	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>774 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>774 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 774 €

**\* MARATHON ET RENCONTRES PHOTOS**

Présentation de l'action :

**I - Marathon photographique**

Ou comment redécouvrir Noisiel en participant à ce qui est en réalité une promenade photographique, organisée par la Ville, dans les rues de la commune. Cette épreuve rassemble chaque année davantage de participants, détenteurs d'appareils numériques ayant une pratique avertie ou non de la photographie. Au départ de la Mjc-Maison pour tous, les 10 participants ont dû aller à la quête d'images personnelles et originales en exploitant les six thèmes proposés et dévoilés le jour-même.

**II - Rencontres photographiques de Noisiel : "Vert"**

Les Rencontres photographiques de Noisiel réunissaient, du 19 novembre au 7 décembre 2016, pour la 20e édition, les clichés de 17 photographes amateurs ou confirmés, sur le thème d'expression commun de l'année : "Vert". Depuis 1996, cet événement rassemble les photographes amateurs ou professionnels désireux d'échanger avec d'autres photographes et de présenter leurs créations au public.

Budget de l'action 2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	5 395 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	5 395 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>5 395 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 395 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 5 395 €



**\* LE PRINTEMPS DU JAZZ**

**Présentation de l'action :**

La 19e édition du festival intercommunal et Val Maubuéen "Le Printemps du jazz" s'est tenu du 18 au 25 mars 2017. Le 18 mars, en ouverture du festival, la Ville de Noisiel a accueilli le percussionniste Prabhu Edouard et le bassiste Johann Berby.

**Budget de l'action 2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 940 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	1 940 €
65- Frais de gestion			
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges :</b>	<b>1 940 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>1 940 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 1 940 €

**\* AUTOUR D'UN ECRIVAIN**

**Présentation de l'action :**

Il s'agit d'un projet né en 2008 qui met chaque année à l'honneur, un grand écrivain du patrimoine francophone. Après Aimée Césaire, dont la disparition avait inspiré la création de la manifestation, Marc Orlan, Boris Vian, les écrivains d'outre-mer en 2011, puis Aragon, Camus, Duras et Feydeau, c'est Shakespeare qui a été présenté cette année.

**Samedi 19 Novembre 2017 - MJC de Noisiel**

Soirée Cabaret avec les associations Cie du Loup, Rue de la lune et Club des Poètes

## Budget de l'action 2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures	250 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	187,92	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel		Part communale	437,92 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Part diverses	
<b>Total charges</b>	<b>437,92 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>437,92 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 437,92 €

1) - Coût total de fonctionnement secteur CULTURE = 95 301,92 €

## 2 - SECTEUR ANIMATION

### 1 - Objectifs et/ou missions portés par le service :

Objectif 1 : Mise en place de manifestations populaires en direction d'un public large et familial.

Objectif 2 : Intensification du soutien et du partenariat avec les associations.

Objectif 3 : Gestion des locaux de réunions et d'activités et de la Maison des Fêtes Familiales.

### 2 - Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées.

#### ● Moyens financiers

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Budget de fonctionnement	48 K€	507,6 K€*	506,4 K€*
Budget en personnel	55 K€	62 K€	62K
Budget en investissement	7 K€	5 K€	5 K€

#### ● Moyens matériels

##### Equipements gérés par le service :

- 8 locaux de réunion (LCR), soit 25 salles
- La Maison des Fêtes Familiales

##### Matériels gérés par le service :

- Stands
- Matériel spécifique à l'organisation du Forum des Associations (grilles caddies)

● **Moyens complémentaires apportés par les services d'appui**

- Manutention par le personnel des Services Techniques
- Organisation des buffets par le Service Fêtes et Cérémonies
- Supports de communication (journal, affiches, plaquettes, flyers...) par le Service Communication
- Co-organisation des manifestations : Forum, Téléthon avec le Service des Sports
- Gestion des visites et entretien de la Maison des Fêtes Familiales par les gardiens de gymnase du Service des Sports

**3 - Bilan /Evaluation des missions et actions portées 2017**

**\* FORUM DES ASSOCIATIONS**

**Présentation de l'action :** Rendez-vous incontournable de la rentrée, le Forum des associations s'est tenu le samedi 9 septembre à la salle polyvalente et sportive. Au programme : découverte de l'offre des structures associatives en toute convivialité.

Le Forum est le lieu de rendez-vous de tous ceux qui veulent pratiquer un sport ou une activité culturelle, donner de leur temps pour une action caritative ou s'impliquer dans le fonctionnement d'une association. Les services municipaux et les bénévoles des organisations sont chaque fois présents pour les guider dans leur choix.

Au premier rang de ceux-ci, le service culture-animation qui pilote ce projet avec le service des sports et qui profite de l'occasion qui lui est donnée de mettre en avant son programme d'animation annuel ainsi que sa saison culturelle, ouvrant par ailleurs la billetterie de l'auditorium en avant-première. 66 places de spectacles ont été vendues.

**Budget de l'action 2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
<b>60-Achats et fournitures</b>		<b>70-Part des usagers</b>	
<b>61/62-Prestations de service</b>	611,70 €	<b>74- Subventions</b>	
<b>63/64 Impôts et taxes, charges de personnel</b>		<b>Part communale</b>	611,70 €
<b>65- Frais de gestion</b>		<b>Part AGGLO</b>	
<b>66- Charges except</b>		<b>Parts diverses</b>	
<b>Total charges</b>	<b>611,70 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>611,70 €</b>

**Coût à la charge de la Commune : 611,70 €**

**\* LE CARNAVAL**

**Présentation de l'action :** Pour sa 3<sup>ème</sup> édition, le Carnaval s'est déroulé le samedi 11 mars 2017 de 15h00 à 17h00. Le départ a eu lieu en bas de l'Allée des bois, face au parc de Noisiel, et le défilé a pris fin sur le kiosque de l'esplanade François Mitterrand. Le public et les associations étaient au rendez-vous ; environ 1500 personnes étaient présentes et beaucoup ont joué le jeu du déguisement. L'ambiance était très festive et colorée.

Afin de permettre à chaque groupe participant au défilé de travailler avec son public, aucun thème n'a été imposé en 2017. Chacun avait la possibilité de travailler sur le thème qu'il avait choisi. Les différents thèmes étaient ensuite présentés au sein du défilé.

Chacune des associations proposant une prestation de danse est passée sur le kiosque pour le plaisir de tous les spectateurs. En fin de parcours, un goûter a été offert aux enfants qui ont défilé et un café a été offert aux adultes les accompagnants.

**Budget de l'action 2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	1 955,70 €	70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	1 705,75 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	581,60 € 614,82 €	Part communale	4 276,27 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>4 276,27 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>4 276,27 €</b>

Coût à la charge de la Commune : **4 276,27 €**

**\* LA BROCANTE**

Présentation de l'action : La Brocante 2017 s'est déroulée, au sein de la Cité ouvrière, le dimanche 21 mai de 9h00 à 18h00.

Afin de désengorger les permanences d'inscription pendant lesquelles les usagers pouvaient attendre plus d'une heure, les inscriptions en ligne ont été mises en place. Les vendeurs avaient la possibilité de choisir le secteur dans lequel ils souhaitaient s'installer et pouvaient demander à être installés à côté de leurs proches.

Ainsi, 89 personnes se sont inscrites sur le site de la ville. 122 personnes se sont inscrites sur une des trois permanences, et 33 personnes par courrier. L'objectif de réduire le temps d'attente sur les permanences a bien été rempli.

Le nombre d'agents recevant les inscriptions lors des permanences a été réduit grâce à la mise en place d'une inscription par secteur. Cette nouvelle procédure a également permis de réduire le temps d'attente des visiteurs.

**Budget de l'action 2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	6 539,00 €
61/62-Prestations de service	4 897,76 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 018,51 €	Part communale	2 377,27 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>8 916,27 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>8 916,27 €</b>

Coût à la charge de la Commune : **2 377,27 €**

## \* NOISIEL EN FETE

### Présentation de l'action :

La 2<sup>ème</sup> édition de « Noisiel en Fête ! » s'est déroulée le samedi 3 juin 2017, de 12h30 à 19h à l'Esplanade François Mitterrand et sur le kiosque, ainsi que dans la grande salle omnisports du gymnase du COSOM. Le thème retenu cette année, « cultures urbaines », a rassemblé près de 3 000 visiteurs.

### Budget de l'action 2017 :

<i>Charges</i>	<i>Montants</i>	<i>Produits</i>	<i>Montants</i>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	27 289,32 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 796,03 €	Part communale	32 085,35 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<i>Total charges</i>	<i>32 085,35 €</i>	<i>Total produits</i>	<i>32 085,35 €</i>

Coût à la charge de la Commune : 32 085,35 €

## \* LA FETE DU VILLAGE

Présentation de l'action : La Fête du Village 2017 s'est déroulée sur la place Emile Menier, le samedi 24 juin 2017 de 20h00 à 00h00. Elle a attiré près de 200 personnes. Comme l'an dernier, l'Asan Judo et le Rocher Noisiélien ont tenu un stand alimentaire proposant une restauration sur le pouce salée/sucrée et des boissons. Pour animer cette soirée, un orchestre live, variété française et internationale était proposé sur scène et un magicien se promenait de table en table pour effectuer ses tours (close up).

Budget de l'action 2017 :

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	Montants		Montants
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	
61/62-Prestations de service	8 007,66 €	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes, charges de personnel	2 356,46 €	Part communale	10 364,12 €
65- Frais de gestion		Part AGGLO	
66- Charges except		Parts diverses	
<b>Total charges</b>	<b>10 364,12 €</b>	<b>Total produits</b>	<b>10 364,12 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 10 364,12 €

2 - Coût total de fonctionnement secteur ANIMATION = 49 714,71 €

**VI - COUT TOTAL DU SERVICE CULTURE - ANIMATION  
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (1 + 2) = 145 016,63 €**

## VII - ENSEIGNEMENT

### 1. CLASSE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

#### Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité. Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Elle constitue cependant bel et bien la première étape d'un parcours scolaire et ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants.

Cette classe inter-secteur a ouvert en septembre 2006 à l'école maternelle du Bois de la Grange et elle peut accueillir jusqu'à 25 enfants âgés de deux ans minimum, le jour de la rentrée scolaire. Au mois de septembre, les enfants sont scolarisés et sont accueillis par un enseignant et un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Ce mode d'organisation, à la croisée de la crèche collective et de la petite section maternelle, permet une scolarisation des enfants tout en douceur.

Elle favorise la sociabilisation progressive des enfants qui n'ont jamais fréquenté de structures d'accueil collectif et leur permet de bénéficier d'une attention particulière.

Le rythme des activités proposées est souple et adapté au jeune âge des enfants. Cette classe valorise également la fonction parentale, en demandant une participation active et régulière des parents à la vie de la classe.

Cette année, la classe a accueilli 25 enfants.

**Coût en personnel supplémentaire à la charge de la commune : 32 927 €**

### 2. LES ETUDES DIRIGÉES

Les études dirigées sont organisées par le service éducation et s'adressent à tous les élèves fréquentant les écoles élémentaires de la commune. Elles se déroulent deux jours par semaine (lundi/jeudi ou mardi/vendredi) sur la période scolaire et de 15h45 à 17h15.

Dans chaque école, un responsable est nommé par le maire, il est garant du fonctionnement et de l'organisation des études dirigées pour le compte de la commune. Prioritairement, l'encadrement est assuré par des enseignants volontaires exerçant sur la commune et à défaut par des intervenants extérieurs à l'Éducation Nationale.

L'inscription est annuelle et la participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

Pour l'année scolaire 2016-2017, **655 enfants** étaient inscrits à l'étude dirigée, **331 élèves** étaient présents quotidiennement en moyenne, effectif constant par rapport à l'année précédente. **25 groupes** d'étude fonctionnaient au sein des 6 écoles élémentaires de la commune.

## Budget de l'Action 2016 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures		70 - Part des usagers	36 110 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	70 871 €	Part Communale :	34 761 €
65 - Frais de gestion		Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total Charges :</b>	<b>70 871 €</b>	<b>Total Produits :</b>	<b>70 871 €</b>

**Coût à la charge de la Commune : 34 761 €**

### 3. CLASSES DE DECOUVERTES

Depuis plusieurs années, la commune favorise et facilite le départ en classes de découvertes des enfants scolarisés en CM2 fréquentant les écoles élémentaires Noisiéliennes.

Le service éducation accompagne les enseignants dans l'organisation administrative des projets de classes de découvertes (rédaction du cahier des charges du marché public, suivi des prestataires, inscriptions, organisation des réunions de présentation...) et participe financièrement à environ **74 %** du coût du séjour.

La participation financière de la famille se calcule en fonction de ses ressources et de sa composition.

L'objectif des classes de découvertes est de sortir l'élève du milieu « classe » pour lui faire découvrir un environnement souvent méconnu (milieu marin, montagne...) et lui faire pratiquer des activités nouvelles.

Les sensibilisations et découvertes sont réinvesties par les enseignants lors des apprentissages scolaires.

La classe de découvertes est souvent, pour l'enfant, la première expérience d'éloignement du milieu familial.

Pour l'année 2016-2017, **6 projets** ont été organisés pour **9 classes** et **217 élèves** sont partis accompagnés de leurs enseignants respectifs. Les séjours durent de 9 à 10 jours.

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	148 300 €	70 - Part des usagers	41 757 €
61/62 - Prestations de service		74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	1 722 €	Part Communale :	117 748 €
65 - Frais de gestion	9 483 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		77 - Remboursement	
<b>Total charges :</b>	<b>159 505 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>159 505 €</b>

**Coût à la charge de la Commune : 117 748 €**



#### 4. DOTER LES ECOLES DE MOYENS ET LES ACCOMPAGNER DANS LA REALISATION DE LEURS PROJETS

Un certain nombre de dépenses obligatoires incombent aux communes en matière de scolarité pour le fonctionnement des écoles notamment les dépenses liées à la construction et l'entretien des bâtiments, à l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, au chauffage et à l'éclairage des classes, à la rémunération des personnels de service s'il y a lieu.

Outre ces dépenses obligatoires, la commune de Noisiel participe, également, financièrement à l'organisation de projets améliorant ainsi, les acquis scolaires et les connaissances des élèves en partenariat avec les équipes enseignantes des écoles de la commune. Le service Éducation participe au financement et à l'organisation des sorties scolaires et aux spectacles de fin d'année pour l'ensemble des écoles de la ville. Le service éducation dote toutes les écoles en fournitures scolaires, participe au financement des abonnements des écoles et offre chaque année des dictionnaires aux élèves de grande section maternelle et de CM2.

La commune organise avec le conservatoire du Val Maubuée à rayonnement départemental, les interventions musicales des deux dumistes au sein des classes maternelles de grande section et élémentaires, soit 18 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires pour 20 classes concernées.

#### Budget de l'Action 2016 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	67 848 €	70 - Part des usagers	
61/62 - Prestations de service	62 108 €	74 - Subventions	
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	38 550 €	Part Communale :	196 811 €
65 - Frais de gestion	28 305 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>196 811 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>196 811 €</b>

Coût à la charge de la Commune : 196 811 €

#### 5. RESTAURATION SCOLAIRE

Le service Éducation - Secteur Intendance commande, réceptionne, prépare et remet en température les repas et procède à l'entretien des offices de restauration.

Les ATSEM participent, avec les animateurs du secteur Activités Périscolaires, à l'animation et l'encadrement des repas.

#### Qualité des repas et éducation alimentaire

En partenariat avec notre prestataire de restauration scolaire, la commune souhaite maintenir, pour les enfants des écoles, une qualité de repas supérieure, tant sur le plan nutritionnel que gustatif : introduction d'une composante Bio dans chaque repas pour les légumes d'entrée cru ou cuit, légumes d'accompagnement et fruits, viandes bovines, porcines, ovines et volailles « Label Rouge ». Le service éducation et la diététicienne du prestataire de restauration élaborent les menus selon l'équilibre alimentaire (menus attractifs au niveau couleur, texture et variété) et selon la connaissance de l'enfant avec des recettes adaptées pour favoriser la consommation.

Des animations sont proposées autour du repas afin de favoriser la découverte et l'initiation : semaine du goût, bienvenue à la ferme, semaine du développement durable, semaine de la « Fraich'Attitude ».

Cette année et comme l'an passé 73 % des enfants scolarisés déjeunent au sein des 7 restaurants scolaires pendant les 140 jours de fonctionnement.

Dans sa réflexion sur l'équilibre alimentaire, le service éducation propose une fois par an, une animation « petits déjeuners » à destination de tous les élèves de CE2 scolarisés sur les écoles de la commune.

Cette animation, organisée avec le concours du prestataire de restauration, a pour objet de sensibiliser parents et enfants aux bienfaits nutritionnels du premier repas de la journée.

Cette année, **11 classes** et **225 enfants** accompagnés, pour certains, de leur parent ont participé à ces animations.

#### Budget de l'action 2016 :

Charges	Montants	Produits	Montants
60 - Achats et fournitures	561 758 €	70 - Part des usagers	500 002 €
61/62 - Prestations de service (communication incluse)		74 - Subventions	42 042 €
63/64 - Impôts et taxes Charges de personnel	2 346 064 €* 	Part Communale :	2 482 027 €
65 - Frais de gestion	116 249 €	Part CAMLV :	
66 - Charges exceptionnels		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>3 024 071 €</b>	<b>Total produits :</b>	<b>3 024 071 €</b>

Les charges des personnels de restauration et d'animation ont été intégrées

Coût à la charge de la Commune : 2 482 027 €

**VII - COUT TOTAL RESIDUEL DES ACTIONS MISES EN PLACE  
PAR LE SERVICE ENSEIGNEMENT : 2 864 274 €**

## VIII - PATRIMOINE

### 1. Objectifs et/ou missions portés par le service

Quatre missions sont inscrites dans la convention Noisiel, Ville d'art et d'histoire, signée avec le ministère de la Culture en décembre 2000 :

- Sensibiliser la population locale au patrimoine
- Initier le jeune public au patrimoine
- Développer le tourisme culturel
- Communiquer, diffuser et promouvoir le patrimoine local

Auxquelles s'ajoute une mission scientifique spécifique au contexte noisiélien :

- Conserver, étudier et valoriser les collections

### 2. Ressources à disposition du service pour assurer les missions confiées

#### ➤ Moyens Humains

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'agents de catégorie A	1	1	1
<i>Nombre d'agents de catégorie B</i>	0	0	0
Nombre d'agents de catégorie C	2	2	2
Vacataires	4	3	4

#### ➤ Moyens financiers

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Budget de fonctionnement (dépenses)	13.61K€	8.62K€	11.36K€
Budget en personnel	160.2K€	153.45K€	160.83K€
Budget en investissement	0K€	0K€	0.17K€

### 3. Bilan /Evaluation des missions et actions portées en 2016-2017

**Propos liminaire :** changement d'appellation du « service d'animation du patrimoine » en « service patrimoine et tourisme ».

Le service d'animation du patrimoine a été créé en mars 2001 en vue de remplir les missions inscrites dans la convention Ville d'art et d'histoire, signée en décembre 2000 avec le ministère de la Culture et de la Communication. Ce label vise à mettre en œuvre des actions de valorisation du patrimoine en direction de la population locale et du jeune public, mais également des touristes et excursionnistes. Depuis 2001, le service propose une information des usagers sur le patrimoine, les sites, monuments et paysages de la commune, de l'agglomération et plus largement de la Seine-et-Marne et de l'Île-de-France.

Ayant rapidement trouvé sa place au sein du réseau Nord Seine-et-Marne des Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives, le service est reconnu comme acteur du territoire dans ce domaine par le Comité Régional du tourisme et Seine-et-Marne tourisme. Au fil du temps, il est devenu le référent tourisme auprès des partenaires, tandis que les missions touristiques du service communication-tourisme se réduisaient de plus en plus à de l'information hôtelière et de loisirs.

Il était prévu de réactiver le projet d'Office de tourisme de Noisiel, resté en sommeil quelques années, notamment en lien avec le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Ce projet n'a plus lieu d'être depuis la création le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de l'Office de tourisme de Paris Vallée de la Marne (OTPVM), en charge de la valorisation touristique de tout le territoire de l'agglomération. Le service travaille étroitement depuis une dizaine d'années avec l'équipe de ce nouvel OT (ex OT de Marne-et-Chantereine) qui le reconnaît comme un lieu ressources et un précieux relai d'information sur le territoire.

Aussi, devant le constat que le service d'animation du patrimoine met en œuvre la politique touristique de la commune depuis quinze ans, et est reconnu comme référent en ce domaine par les partenaires touristiques, la dénomination « service patrimoine et tourisme » a été validée en Bureau municipal le 18 avril 2017. Cela change peu la charge de travail du personnel (augmentation du temps de travail estimée à environ 5%) et a le mérite d'être plus lisible tant pour les usagers que pour les partenaires. La répartition des rôles ainsi plus claire avec le service communication permet à ce dernier de se recentrer sur ses missions.

Nous manquons de recul à ce jour pour établir un bilan chiffré cohérent afférent à ces changements, c'est pourquoi cela n'apparaîtra pas dans le bilan d'activité cette année.

### ***MISSION - Sensibiliser la population locale - Développer le tourisme culturel***

#### **Action : Programmation de visites guidées et conférences**

Mise en œuvre d'une programmation de visites guidées, balades et conférences autour du patrimoine local, à destination des adultes et des familles.

#### **Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	3 985	2 831	1 962
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	149	113	100
Coût de revient global de l'action	19 701.04	19 146.66	23 318.86
Coût de revient par participant / ou usager	5.00	6.76	11.89
Coût résiduel de l'action pour la commune	4422.04	7739.66	14 654.86
Coût de l'action par Noisiélien	1.25	1.22	1.49
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	3.5	3.5

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<b>Charges</b>	<b>Montants</b>	<b>Produits</b>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	510.99	70-Part des usagers	8 164.00
61/62-Prestations de service	122.00	74- Subventions	500.00
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	22 685.87	Part communale :	14 654.86
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>23 318.86</b>	<b>Total produits :</b>	<b>23 318.86</b>

**Coût à la charge de la commune : 14 654.86 €**

Commentaires :

Cette saison est encore marquée par l'année d'interruption par Nestlé de la délégation à la ville des visites de l'ancienne chocolaterie Menier pour les confier à l'opérateur touristique Cultival. Celles-ci n'ont repris qu'en cours d'année (avril 2017). La fréquentation marque donc une baisse conséquente qui impacte les recettes. Il est également à noter que Nestlé ayant abaissé le plafond du nombre de visiteurs (25 par visite en lieu et place des 30 admis avant l'épisode Cultival) : nous ne retrouverons donc jamais les recettes des saisons ayant précédé cette période. Ceci étant posé, la fréquentation commence à trouver son rythme, après un démarrage un peu lent lié aux changements de délégation.

La visite de la Cité ouvrière fonctionne toujours bien. Le fait de réduire le nombre de visites a permis d'en assurer un meilleur remplissage. Les visites thématiques, quant à elles, peinent toujours à trouver leur public sans que le frein ne soit encore clairement identifié : coût, communication, contenu ... ?

**MISSION - Initier le jeune public****Action : Activités éducatives**

Mise en œuvre d'une programmation de visites et d'ateliers pédagogiques autour du patrimoine local à destination des jeunes de la maternelle à la terminale, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi qu'à destination des publics dits « empêchés ». Accueil et documentation des étudiants et chercheurs.

**Evaluation quantitative de l'action :**

	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
Nombre d'usagers concernés par l'action	3 805	2 929	3 557
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	147	144	150
Coût de revient global de l'action	34 594.16	31 584.56	35 403.55
Coût de revient par participant / ou usager	9.09	10.78	9.95
Coût résiduel de l'action pour la commune	30 810.16	26 998.36	25 403.55
Coût de l'action par Noisiélien	2.20	2.01	2.26
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4.5	4	4.5

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<b>Charges</b>		<b>Produits</b>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	456.59	70-Part des usagers	6 500.00
61/62-Prestations de service		74- Subventions	3 500.00
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	34 946.96	Part communale :	25 403.55
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>35 403.55</b>	<b>Total produits :</b>	<b>35 403.55</b>

**Coût à la charge de la commune : 25 403.55 €**

Commentaires : Il est à noter une reprise conséquente des activités pédagogiques du patrimoine, avec une fréquentation presque équivalente à celle de la saison 2014-2015. La baisse de 2015-2016 était donc bien contextuelle (série d'attentats).

Le public primaire reste dominant (50%), mais nous constatons une augmentation notable du 2<sup>nd</sup> degré (fréquentation des collégiens multipliée par 3 avec 23% de la fréquentation globale). Il est cependant regrettable qu'il ne s'agisse que de collèves non noisiéliens. *Une implication plus grande du service dans l'information et la formation des enseignants de la circonscription organisée à la rentrée de la saison 2017-2018 influera peut-être cet état de fait récurrent sur la prochaine saison.*

La proportion de réservations d'activités clés en main (77%) et de projets spécifiques (19%) est stable par rapport aux autres saisons. 4 projets spécifiques ont été portés par le service cette année, les deux plus innovants ayant concerné l'école des Tilleuls : « La classe - l'œuvre » dans le cadre de la Nuit européenne des musées (1 CP) ; et un projet autour de la Seconde Guerre mondiale ayant entraîné l'ouverture des abris de défense passive (2 CM2).

La fréquentation hors temps scolaire n'a concerné cette saison que le public individuel (Ateliers gourmands d'avril), aucun centre de loisirs n'ayant réservé. Le service est ainsi amené à retravailler sur sa programmation en direction de ce public et à une meilleure adéquation de la communication afférente.

La fréquentation du bureau de documentation est stable, tandis que le nombre de formations pour enseignants et étudiants a presque doublé par rapport à l'an passé.

**MISSION - Sensibiliser la population locale - Développer le tourisme culturel - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local**

**Action : Actions évènementielles**

Mise en œuvre de manifestations ayant pour but la valorisation du patrimoine local à destination des publics locaux et régionaux.

## Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	24 271	19 714	19 941
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	100	49	47
Coût de revient global de l'action	40 176.29	36 333.16	34 345.72
Coût de revient par participant / ou usager	1.66	1.84	1.72
Coût résiduel de l'action pour la commune	38 605.69	30 101.86	29 743.72
Coût de l'action par Noisiélien	2.55	2.31	2.19
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

## Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	Montants	<i>Produits</i>	Montants
60-Achats et fournitures	853.36	70-Part des usagers	807.00
61/62-Prestations de service	6 839.78	74- Subventions	3795.0
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	26 652.58	Part communale :	29 743.72
65- Frais de gestion		Part CA:	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>34 345.72</b>	<b>Total produits :</b>	<b>34 345.72</b>

Coût à la charge de la commune : 29 743.72 €

## Commentaires :

Ces manifestations sont des moments forts de la politique de valorisation du patrimoine menée à Noisiel. Elles sont importantes en termes de coût et d'investissement humain, mais sont indispensables pour valoriser l'image de la ville et assumer les missions essentielles de la convention Ville d'art et d'histoire :

- les Journées du patrimoine (septembre 2016) ont été marquées par la mise en œuvre du plan Vigipirate alerte attentats qui a entraîné d'importants aménagements du plan habituel de sécurité. Il a été, entre autres, décidé de fermer la CD10 à la circulation automobile. Cela a eu un effet globalement positif tant en satisfaction du public, en facilitation du travail des agents en charge de la sécurité (Police nationale, Brigade Vigipirate, police municipale, etc.) qu'en réduction du temps de travail des agents des services techniques.

- le Printemps chocolat (avril 2017) a rencontré son succès habituel avec l'exposition « Du chocolat à la plume » et diverses animations liées.

- les goûters culturels gourmands. Cette nouvelle formule d'animation, qui permet de valoriser l'ancienne mairie en associant culture et dégustation a trouvé son public et fonctionne plutôt bien. Trois goûters ont été proposés cette année : le premier, en décembre, a proposé une animation autour des contes et légendes de la fin d'année ; le second s'est inscrit dans le cadre du Printemps chocolat et traitait du chocolat à travers l'histoire et le monde ; le dernier a été proposé dans le cadre de la Nuit des Musées. Le fait de caler ces animations avec des événements nationaux ou des temps forts du calendrier facilite grandement leur fréquentation.

## MISSION - Communiquer, diffuser, promouvoir le patrimoine local

### Action : Publications

Actualisation et réédition de brochures d'information, contribution à la réalisation de flyers et dépliants. Activité éditoriale (ex : collection *Les carnets du patrimoine*).

### Evaluation quantitative de l'action :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'usagers concernés par l'action	11 000	18 000	15 000
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	28	13	12.5
Coût de revient global de l'action	17 739.95	8 482.67	11 673.73
Coût de revient par participant / ou usager	1.61	0.47	0.78
Coût résiduel de l'action pour la commune	10 346.65	7 150.49	10 827.93
Coût de l'action par Noisiélien	1.13	0.54	0.75
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	4	3.5

### Budget de l'action 2016/2017 :

<i>Charges</i>	<b>Montants</b>	<i>Produits</i>	<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures		70-Part des usagers	845.80
61/62-Prestations de service	8 606.0	74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	3 067.73	Part communale :	10 827.93
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>11 673.73</b>	<b>Total produits :</b>	<b>11 673.73</b>

**Coût à la charge de la commune : 10 827.93 €**

Commentaires : cette mission s'est recentrée cette saison sur les publications à caractère scientifique. En effet, si les plaquettes et flyers visant à faire la promotion des activités du service sont toujours coréalisées par le service patrimoine et tourisme avec le service communication, leur coût est désormais intégralement porté par ce dernier. N'apparaissent donc ici que les coûts en charge de personnel (recherches iconographiques, rédaction des textes, suivi graphique, etc.)

Par ailleurs, dans un souci de respect des contraintes budgétaires il a été validé lors de la préparation budgétaire 2017 de travailler de manière pluriannuelle : c'est-à-dire de ne produire de publication scientifique qu'une année sur deux, l'effort portant l'année suivante sur la mission conservation/recherche scientifique. C'est pourquoi a pu être réalisée cette année un nouvel opus de la collection des « Carnets du patrimoine » : *Chocolat curieux*, un hors-série original tout à la fois livre de recettes et petite histoire du chocolat.

Les recettes de cette mission proviennent des ventes de l'ensemble des produits édités par la ville depuis la création du service (livres, carnets, carterie, etc.). Il est constaté depuis quelques saisons déjà une baisse régulière du montant du panier moyen en produits dérivés du visiteur, ce qui impacte nos recettes dans ce domaine.



**MISSION - Conserver, étudier et valoriser les collections**

Actions menées autour des collections patrimoniales et du patrimoine monumental. Ces actions peuvent prendre la forme de travaux de recherche scientifique, de travaux d'inventaire, d'actions de conservation préventive et/ou de restauration, d'actions de protection et de mise en valeur des divers patrimoines sous la forme de publications et/ou d'expositions.

**Evaluation quantitative de l'action :**

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	15 732	15 749	15 652
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	47	47	17
Coût de revient global de l'action	13 107.53	13 119.16	5 320.54
Coût de revient par participant / ou utilisateur	0.83	0.83	0.34
Coût résiduel de l'action pour la commune	13 107.53	13 119.16	5 320.54
Coût de l'action par Noisiélien	0.83	0.83	0.34
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	4.5	4.5	2

**Budget de l'action 2016/2017 :**

<i>Charges</i>		<i>Produits</i>	
	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
60-Achats et fournitures	839.74	70-Part des utilisateurs	
61/62-Prestations de service		74- Subventions	
63/64 Impôts et taxes charges de personnel	4 480.80	Part communale :	5 320.54
65- Frais de gestion		Part CA :	
66- Charges except		Part diverses :	
<b>Total charges :</b>	<b>5 320.54</b>	<b>Total produits :</b>	<b>5 320.54</b>

**Coût à la charge de la commune : 5 320.54 €**

Commentaires :

Suivi de l'entretien des édifices communaux protégés

Le projet CIAP - les réfectoires est entré dans la phase de maîtrise d'œuvre et a donc demandé moins de travail au service, se limitant à quelques réunions de travail dans l'année. Cela explique la diminution des charges de personnel.

### Gestion des collections :

- les travaux d'entretien et d'étude des collections avancent lentement par manque de temps accordé à cette mission.
- sept dons ont été reçus et traités au cours de l'année, ainsi que la récupération de pièces lapidaires issues des anciennes propriétés Menier jusqu'ici conservées au centre intercommunale de l'ancienne agglomération.
- Prêts d'objets de collection : plusieurs objets ont été confiés au musée des marinières de Chouzé-sur-Loire pour un prêt d'un an.

**VIII - COUT TOTAL RESIDUEL  
DES ACTIONS MISES EN PLACE PAR  
LE SERVICE DU PATRIMOINE : 85 950.60 €**

## IX - PREVENTION - SECURITE

### 1. Objectifs et/ou missions portés par le service :

- Assurer conformément à l'article L 511-1 du Code de la sécurité intérieure les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.
- Gestion administrative et comptable du poste de Police Municipale, accueil du public.

### 2. Moyens à disposition du service.

#### Moyens Humains

	2017
Nombre d'agents de catégorie A	0
Nombre d'agents de catégorie B	1
Nombre d'agents de catégorie C	11,74*
Vacataires / Emploi d'avenir	1,75*

\* en catégorie C :

- Monsieur Larcher est parti en mutation au 03/07/17
- Monsieur Lagache est arrivé le 01/12/17
- Monsieur Kandel est arrivé le 01/07/17
- Madame Raboteur est le 31/08/17
- Madame Masson est arrivée le 02/11/17

\* vacataires:

- Madame Masson est passée en catégorie C le 02/11/17 et Madame Tiadina a mis fin à son contrat le 30/11/17

#### Moyens financiers

	2017
Budget de fonctionnement	44 056 €
Budget en personnel	605 371 €
Budget en investissement	14 286 €

#### Moyens matériels

##### Equipements gérés par le service :

- 1- Poste de Police, situé au n° 1 Place Gaston Defferre

### Matériels gérés par le service :

- 1- Un véhicule de service sérigraphié, type DACIA DUSTER,
- 2- Un véhicule de service sérigraphié, type Renault Kangoo,
- 3- Trois VTT de marque Gitane, remis en état en 2017,
- 4- Logiciel Logitud pour la gestion du service, nouvelle version 2015 avec logiciel de géolocalisation et kit de détresse (juin 2015)
- 5- Radar (PRO LASER 3)
- 6- Deux éthylotests électroniques homologués
- 7 - Sept terminaux « procès verbal électronique »
- 8 - Treize caméras individuelles
- 9 - Deux caméras embarquées « une part véhicule de service »
- 10 - Deux flash ball
- 11 - 11 revolvers 38 SP

### **3. Moyens complémentaires apportés par les services d'appui :**

- Services Techniques : soutien technique et logistique pour le bon déroulement de certaines festivités, ainsi que pour la réfection de toute la signalétique de la commune et la matérialisation de certains travaux sur la voie publique. La lutte contre les dépôts d'immondices.
- Service CCAS : en partenariat pour l'aide apportée à certaines personnes en difficultés physiques, psychologiques et / ou financières.
- Service DRH : pour toutes les formations continues et obligatoires, mais également ponctuelles. Le recrutement, la gestion des heures supplémentaires et des congés.
- Service Marchés Publics : Travail en commun sur les mises en concurrence concernant les différents prestataires (uniformes et matériels). Rédaction du cahier des charges pour le projet de la vidéo protection.

Conformément à l'article L 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure nous faisons respecter sur l'ensemble du territoire communal le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

L'ensemble de ces prérogatives sont effectuées par le biais des patrouilles véhiculées, VTT et pédestres qui consistent à :

- assurer une présence dans les quartiers, à prendre contact avec les commerçants et les administrés,
- effectuer des actes de prévention, gérer les différends de voisinage et de voie publique, les nuisances sonores,
- effectuer les vacations funéraires,
- veiller aux respects des arrêtés du maire, assurer le bon déroulement des manifestations,
- gérer les animaux errants sur la voie publique,
- de réguler la circulation et l'interpellation d'individu en flagrant délit,
- veillez également aux entraves dans les halls d'immeubles et lutter contre la petite ou moyenne délinquance,
- accueillir les administrés au poste de police,
- gérer les objets trouvés,
- enregistrer et surveiller les opérations tranquillité vacances.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015	2016	2017
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	15 748 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 749 + toute personne présente ponctuellement sur la commune	15 652 + toute personne présente ponctuellement sur la commune
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	322	344	343
Coût de revient global de l'action	396 603 €	388 505 €	411 503 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	396 603 €	388 505 €	411 503 €
Coût de l'action par Noisiélien	25,18 €	24,67 €	26,29 €
Évaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

**Coût à la charge de la commune : 411 503 €**

Surveillance du bon déroulement du marché.

Cette surveillance consiste à veiller au bon déroulement des séances de marché, assurer le respect de l'arrêté municipal gérant le fonctionnement du marché (contrôle des commerçants, respect des alignements, respect de l'hygiène, des horaires d'arrivées et de départs, gestion des stationnements illicites sur le marché et ses abords) constat des infractions tels que : vente à la sauvette, contrefaçons, non affichage des prix etc ...

Evaluation quantitative de l'action :

	2015	2016	2017
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	102 commerçants non sédentaires	96 commerçants non sédentaires	103 commerçants non sédentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	183 jours par ans	170 jours par ans	170 jours par ans
Coût de revient global de l'action	187 865 €	184 028 €	146 017 €
Coût de revient par participant / ou usager	1841,81 €	1916,96 €	1418 €
Coût résiduel de l'action pour la commune	187 865 €	184 028 €	146 017 €
Coût de l'action par Noisiélien	11,92 €	11,69 €	9,33 €
Évaluation quantitative de l'action (1 à 5)	4	4	4

**Coût à la charge de la commune : 146 017 €**

### Constatation des infractions par procès verbaux (P.V.E ou procès verbal de contravention écrit).

Cette mission consiste à dresser un procès verbal aux contrevenants ne respectant pas :

- les stationnements illicites sur l'ensemble de la commune,
- le non respect du Code de la Route « feux tricolore, stop ...),
- le non respect de la vitesse,
- le non respect des arrêtés de police du Maire,
- le non respect des règles en matière d'hygiène publique,
- et l'ensemble des contraventions dont les policiers municipaux sont habilités à constater.

Evaluation quantitative de l'action :

	2015	2016	2017
Nombre de timbres amendes émis	6381	6209	7209
Coût de revient global de l'action	62 621 €	61 343 €	59 735 €
Coût de revient par participant / ou usager	/	/	/
Coût résiduel de l'action pour la commune	62 621 €	61 343 €	59 735 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,98 €	3,90 €	3,82 €
Evaluation quantitative de l'action (1 à 5)	3	3	3

**Coût à la charge de la commune : 59 735 €**

### Prévention routière pour 25 classes de Primaires : de CE1, CE2, CM1 et CM2 sur 5 groupes scolaires de la commune

- Pour les CE1 et CE2 : une demi - journée sur le thème du piéton
- Pour les CM1 et CM2 : une demi - journée sur le thème du vélo « théorique » et une demi-journée sur le thème du vélo « pratique » sortie à vélo dans la commune

Evaluation quantitative de l'action :

	2015	2016	2017
Nombre d'utilisateurs concernés par l'action	732 élémentaires	682 élémentaires	1117 élémentaires
Nombre de jours de fonctionnement de l'action	29	26	48
Coût de revient global de l'action	48 706 €	47 711 €	46 460 €
Coût de revient par participant / ou utilisateur	66,54 €	69,96 €	41,59 €
Coût résidentiel de l'action pour la commune	487,06 €	477,11 €	464,60 €
Coût de l'action par Noisiélien	3,09 €	3,03 €	2,97 €
Evaluation qualitative de l'action (1 à 5)	5	5	5

Coût à la charge de la commune : 46 460 €

**IX - COUT TOTAL RESIDUEL DES ACTIONS MISES EN PLACE  
POUR LA PREVENTION SECURITE : 663 715.00 €**

## X - GESTION DES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX

### DEPENSES

#### ESPACES VERTS

Plantation diverses dans la ville 1 804,44 €

#### VOIRIE

##### Mise en place d'un marché alimentaire sur la place Emile Menier

Alimentation électrique et Installation de bornes électriques 28 618,13 €

Installation adduction d'eau 3 520,10 €

Installation de douilles de mats 8 493,60 €

Mise en place de barrières CSA tournantes 12 131,28 €

##### Autres aménagements de voirie

Aménagement d'une barrière pivotante pour le cimetière 6 229,20 €

Fourniture et pose d'enseignes pour la maison de quartier des 2 parcs 3 684,00 €

Installation électrique de la résidence étudiante Cours des Roches 25 262,84 €

**Sous total 87 939,15 €**

#### ACQUISITIONS DE MATERIELS

Mobiliers urbains (bancs, corbeilles, potelets, barrières,...) 5 820,00 €

Tables et chaises pour manifestation 1 501,92 €

Matériels et outillages de voirie 3 521,58 €

Matériels et outillages techniques bâtiment 1 985,61 €

Matériels et outillages pour les espaces verts 10 532,09 €

Acquisition d'un lave-vaisselle pour le GS des Noyers 7 800,00 €

Acquisition d'une armoire froide pour le GS du Bois de la Grange 4 317,60 €

Acquisition d'une armoire froide pour le GS Ferme du Buisson 1 800,00 €

Fourniture et pose d'un enregistreur sur armoire froide pour le GS allée des bois 732,00 €

Fourniture et pose d'un enregistreur sur armoire chariot restaurant scolaire Jules Ferry 744,00 €

Acquisition d'un adoucisseur GS du Bois de la Grange 1 110,00 €

Acquisition de rayonnages pour GS Ferme du Buisson 518,70 €

Acquisition d'une vitrine extérieure pour le GS Ferme du Buisson 594,00 €

Acquisition d'une vitrine extérieure pour école Jules Ferry 1 320,00 €

Acquisition d'une vitrine extérieure pour le GS Bois de la Grange 262,80 €

Acquisition plaque électrique 4 feux Crèche du Lizard 1 920,00 €

Acquisition d'un sèche linge pour la MEF 3 417,60 €



Acquisition d'une armoire froide pour la MEF	1 668,00 €
Acquisition d'une armoire froide pour la crèche du Lizard	3 840,00 €
Fourniture et pose d'un enregistreur sur armoire froide MEF	744,00 €
Acquisition d'un écran de projection	252,00 €
Fourniture et pose d'un déshumidificateur au service du patrimoine	3 091,56 €
<b>Sous total</b>	<b>57 493,46 €</b>

## BATIMENTS SCOLAIRES

<b>Ecole maternelle de l'Allée des Bois</b>	
Fourniture et pose d'une nouvelle porte fenêtre	2 279,64 €
<b>Divers groupes scolaires</b>	
Travaux de câblages informatiques dans trois écoles élémentaires	20 123,15 €
<b>Sous total</b>	<b>22 402,79 €</b>

## BATIMENTS ADMINISTRATIFS

<b>Mairie Principale</b>	
Fourniture et pose de rideaux pour la salle du Conseil	5 893,39 €
<b>Mairie Annexe</b>	
Fourniture et pose de cloisons pour le nouvel aménagement	5 002,00 €
<b>Sous total</b>	<b>10 895,39 €</b>

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

<b>Halle des sports</b>	
Mise en place d'une VMC dans les sanitaires	2 491,61 €
<b>COSEC</b>	
Modification de la production ECS des douches pour éviter la légionella	14 691,78 €
<b>Sous total</b>	<b>17 183,39 €</b>

## AUTRES BATIMENTS

<b>Centre de Loisirs du Verger</b>	
Création d'une aire de jeux extérieurs	16 988,65 €
Fourniture et pose d'une clôture	12 205,68 €
<b>Maison de l'Enfance et de la Famille</b>	
Fourniture et pose des rideaux	4 130,00 €
<b>Crèche collective du Lizard</b>	
Remplacement du revêtement sol du hall et du couloir	7 867,44 €
<b>Sous total</b>	<b>41 191,77 €</b>

## LOGEMENTS

<b>Logements de fonction de gardien</b>	
Raccordement ERDF pour alimentation gardien GS Bois de la Grange	11 011,44 €
Raccordement GAZ pour alimentation gardien COSOM	3 496,90 €
Acquisition de convecteurs électriques	6 666,44 €
<b>Divers logements</b>	
Fourniture et pose d'une chaudière murale au 6 allée des Noyers	2 288,00 €
Fourniture et pose de VMC aux 6 et 8 allée des Noyers	1 471,27 €
<b>Sous total</b>	<b>24 934,05 €</b>

## OPERATIONS A.P/C.P

<b>ANCIENS REFECTOIRES</b>	<b>2006-004</b>	
Mission de maîtrise d'œuvre		10 625,93 €
<b>RESTAURANT SCOLAIRE J.FERRY/ M.BASTIE</b>	<b>2008-001</b>	
Etude acoustique		2 400,00 €
<b>RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC</b>	<b>2008-003</b>	
Rénovation du réseau HTA (Cours du château)		34 457,24 €
Rénovation du réseau HTA (cours des deux parcs)		138 041,98 €
Rénovation câble et transformateurs (Bd Salvador Allende)		95 100,71 €
Rénovation portée de câble HTA D4 (Avenue P. Mendès France et Rue Roland Barthès)		33 636,10 €
Dépose et repose de câble HTA		10 159,61 €
Remplacement divers globes lumineux et candélabres sur la Ville		16 508,51 €
Assistance à maîtrise d'œuvre pour passation marché public d'éclairage public		15 480,00 €
<b>Sous total</b>		<b>343 384,15 €</b>
<b>REQUALIFICATION DU QUARTIER DU LUZARD</b>	<b>2008-006</b>	
Mission de maîtrise d'œuvre de vidéoprotection		4 986,45 €
Installation du dispositif de vidéoprotection		149 198,18 €
<b>Sous total</b>		<b>154 184,63 €</b>

<b>OPERATION D'ECONOMIES D'ENERGIE</b>	<b>2009-003</b>	
<b>GS des Tilleuls</b>		
Remplacement des menuiseries extérieures		18 930,46 €
<b>MPT du Lizard</b>		
Remplacement des baies vitrées de la salle de danse		17 926,80 €
<b>Hôtel de Ville</b>		
Réfection de l'éclairage en LED		7 918,80 €
<b>COSEC</b>		
Réfection de l'éclairage des petites salles en LED		6 021,94 €
<b>Sous total</b>		<b>50 798,00 €</b>
<b>ANCIENNE CRECHE FAMILIALE/ MPT DES 2 PARCS</b>	<b>2009-005</b>	
Maîtrise d'œuvre restructuration crèche familiale		5 567,74 €
Mission de contrôle technique		1 257,60 €
<b>Sous total</b>		<b>6 825,34 €</b>
<b>COSOM</b>	<b>2011-001</b>	
Participation communale pour l'opération de réhabilitation		378 047,69 €
<b>AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU CIMETIERE</b>	<b>2012-002</b>	
Etude hydrogéologique et environnementale		3 480,00 €
<b>SECURISATION PREVENTIVE DES BATIMENTS</b>	<b>2013-001</b>	
<b>Groupes scolaires</b>		
Fourniture et pose de clôture au GS des Tilleuls		7 176,00 €
Fourniture et pose de clôture à l'école Jules Ferry		5 100,00 €
Mise en place d'un interphone vidéophone à l'école Jules Ferry		9 710,58 €
Fourniture et pose de clôture, portails et portillon au GS Ferme du Buisson		5 464,92 €
Fourniture et pose porte deux vantaux et portillon au GS de la Ferme du Buisson		3 600,00 €
Fourniture et pose de clôture, et portail au GS Bois de la Grange		5 616,60 €
Mise en place d'un interphone vidéophone à l'école maternelle Bois de la Grange		7 541,08 €
Mise en place d'un interphone vidéophone à l'école élémentaire Bois de la Grange		10 979,86 €
Fourniture et pose de clôture, et portail au GS des Noyers		4 812,90 €
Rehaussement des clôtures périphériques		6 009,18 €
Mise en place d'un interphone vidéophone à l'école Maryse Bastié		7 854,88 €
Mise en place d'un interphone vidéophone à l'école élémentaire de l'allée des bois		8 485,42 €

<b>Autres Bâtiments</b>		
Fourniture et pose de clôture au CTM		11 994,24 €
Installation alarme et système de vidéoprotection au CTM		12 197,62 €
Fourniture et pose de portails et portillon à la maison de quartiers des 2 parcs		17 376,84 €
Dépose et repose d'un système de vidéophonie à la maison de quartiers des 2 parcs		1 357,20 €
Fourniture et pose de clôture à la MEF		8 239,45 €
Réfection de câblage pour le vidéophone de la Crèche du Lizard		7 269,60 €
Fourniture et pose d'une fenêtre et porte fenêtre à la Crèche du Lizard		8 479,20 €
<b>Sous total</b>		<b>149 265,57 €</b>

<b>ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>2013-002</b>	
<b>Groupes scolaires</b>		
Fourniture et pose de tapis spécifiques PMR		8 703,24 €
Mise en place de signalétique des escaliers		22 030,84 €
<b>Mairie-Annexe</b>		
Acquisition d'un avertisseur flash pour personnes malentendantes		326,40 €
Acquisition d'une boucle magnétique pour personnes malentendantes		301,86 €
<b>Sous total</b>		<b>31 362,34 €</b>

<b>CTM</b>	<b>2016-001</b>	
Agrandissement de l'accès de la menuiserie		4 998,00 €
<b>RECONSTRUCTION DE L'ECOLE JULES FERRY</b>	<b>2016-002</b>	
Etude de programmation		22 843,20 €

<b>TOTAUX GENERAUX ( € )</b>		<b>1 422 059,29 €</b>
------------------------------	--	-----------------------

1 - TOTAL DEPENSES PATRIMOINE COMMUNAL : 1 422 059,29 €

RECETTES

2 - TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT PATRIMOINE COMMUNAL : 232 440,78 €

**X - COUT TOTAL PATRIMOINE COMMUNAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE (1-2) : 1 189 618.51 €**

**COUT DES ACTIONS D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES HABITANTS ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2017  
I +II + III + IV + V +VI+ VII + VIII + IX + X + = 11 041 459.74 €**

Il convient de noter que ces actions ne représentent qu'une partie des efforts consacrés par la Ville à l'amélioration des conditions de vie des habitants par un développement social urbain appuyé.

En effet ne sont pas pris en compte dans ce rapport :

- L'effort pour appliquer des tarifs dégressifs conséquents pour toutes les prestations en direction de l'enfance et de la jeunesse.
- Les interventions quotidiennes des agents communaux pour entretenir et préserver les espaces de vie et les bâtiments communaux, ainsi que les acquisitions de fournitures et de prestations destinées à maintenir le patrimoine communal.
- Les frais de gestion interne inhérents à la mobilisation des services supports pour assurer le bon fonctionnement des services d'actions à la population.

\*\*\*\*\*



**ANNEXE I - RAPPORT 2017 PORTANT SUR LES ACTIONS  
ENTREPRISES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES  
COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE**

I / SERVICES URBANISME - POLITIQUE DE LA VILLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>1) Actions portées par le Responsable de Service</b>				
Charges Salariales secteur politique de la ville	53 326,00			
Subvention Conseil citoyen	1 470,00			
<b>Sous-total 1)</b>	<b>54 796,00</b>			
<b>2) Actions portées par le secteur Vie des Quartiers</b>				
Charges Salariales du secteur vie des quartiers	117 368,00			
Frais liés au fonctionnement	6 193,00			
Subventions aux associations des locataires	1 295,00			
Subvention Adultes relais		22 241,00		
Participation des familles		820,00		
<b>Sous-total 2)</b>	<b>124 856,00</b>	<b>23 061,00</b>		
			<b>101 795,00</b>	
<b>3) Actions portées par le secteur Emploi</b>				
Charges Salariales	84 151,00			
Documentation	961,00			
Action coaching emploi	5 603,00			
Subvention contrat de ville		3 000,00		
<b>Sous-total 3)</b>	<b>90 715,00</b>	<b>3 000,00</b>		
			<b>87 715,00</b>	
<b>I / COUT TOTAL SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>270 367,00</b>	<b>26 061,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>244 306,00</b>	

II / RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>A- Actions menées par le secteur retraités</b>				
Mission 1 / Action 1 - Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile en faveur des personnes âgées en favorisant sa mobilité	13 944,00			
Mission 1 / Action 2 - Favoriser l'autonomie et le maintien à domicile en faveur des personnes âgées en favorisant sa sécurité et son confort matériel	16 771,00			
Mission 2 - Action 1 - Activités et loisirs	39 779,00			
Mission 2 - Action 2 - Activités festives	41 556,00			
Mission 2 - Action 2 - Banquet des personnes retraitées	35 449,00			
<b>Sous-total A</b>	<b>147 499,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>B - Actions menées en faveur de la petite enfance et famille</b>				
Mission 1 - Action 1 - Accueil des enfants de moins de 4 ans (crèche familiale, crèche collective, multi-accueil)	337 226,00			
Mission 2 - Soutenir la parentalité	16 928,00			
<b>Sous-total B</b>	<b>354 154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>C - Actions menées au titre du secteur affaires sociales</b>				
Mission 1 - Action 1 - Relais de proximité	87 371,00			
Mission 1 - Action 2 - Suivi individuel adapté aux usagers	87 372,00			
<b>Sous-total C</b>	<b>174 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D - Actions menées par le secteur logement</b>				
Mission 1 - Action 1 - Gestion des demandes et vacances de logements	61 209,00			
Mission 1 - Action 2 - Suivi des gros travaux sur le parc social	2 024,00			
Mission 2 - Action 1 - Gestion des logements privés de la ville	19 620,00			
Mission 2 - Action 2 - Vente de 2 logements de la ville	2 024,00			
Mission 3 - Action 1 - Groupe hygiène et salubrité	2 024,00			
Mission 4 - Action 1 - Gestion des logements des enseignants	4 049,00			
Mission 5 - Action 1 - Gestion des logements de fonction	2 024,00			
<b>Sous-total D</b>	<b>92 974,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>E - Secteur administration finances</b>				
Charges salariales	86 059,00			
Sous-total E	86 059,00	0,00	0,00	0,00
<b>F - Secteur santé</b>				
Charges salariales	0,00			
Sous-total F	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>G - Secteur CCAS</b>				
Subvention ville	125 414,00			
Charges salariales	29 773,00			
Sous-total G	155 187,00	0,00	0,00	0,00
<b>II - COUT TOTAL RETRAITES - PETITE ENFANCE ET FAMILLE - ACTIONS SOCIALES - LOGEMENT - CCAS - ADMINISTRATION FINANCES</b>	1 010 616,00	0,00	0,00	0,00
	1 010 616,00			
<b>III / ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>1) Accueils périscolaires</b>				
Achat de fournitures	18 500,00			
Prestations de service	324,00			
Charges Salariales	388 841,00			
Participations des familles		102 934,00		
Subventions		15 869,00		
Sous-total 1)	407 665,00	118 803,00	0,00	0,00
	288 862,00			
<b>2) Activités péri-éducatives</b>				
<b>A - CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS</b>				
Achat de fournitures	190,00			
Prestations de service	183,00			
Charges Salariales	5 455,00			
Sous-total A	5 828,00	0,00	0,00	0,00
<b>B - TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>				
Achat de fournitures	6 911,00			
Prestations de service	64 976,00			
Charges Salariales	233 718,00			
Subventions		118 000,00		
Sous-total B	305 605,00	118 000,00	0,00	0,00
	187 605,00			



<b>C - GESTION ET ANIMATION DE RESTAURANTS SCOLAIRES</b>				
Achat de fournitures	561 758,00			
Charges Salariales	2 346 064,00			
Frais de gestion	116 249,00			
Participations des familles		500 002,00		
Subventions		42 042,00		
<b>Sous-total C</b>	<b>3 024 071,00</b>	<b>542 044,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>2 482 027,00</b>			
<b>D - Accueil de loisirs (Mercredis et vacances scolaires)</b>				
Achat de fournitures	163 942,00			
Prestations de service	35 198,00			
Charges Salariales	748 430,00			
Frais de gestion	47 076,00			
Participations des familles		308 902,00		
Subventions		15 869,00		
<b>Sous-total D</b>	<b>994 646,00</b>	<b>324 771,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>669 875,00</b>			
<b>E - Favoriser les départs en vacances</b>				
<b>1) CENTRE DE VACANCES</b>				
Achat de fournitures	47 556,00			
Prestations de service	1 421,00			
Participations des familles		10 891,00		
Subventions		10 956,00		
<b>Sous-total 1)</b>	<b>48 977,00</b>	<b>21 847,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>27 130,00</b>			
<b>2) MINI SEJOURS</b>				
Achat de fournitures	26 391,00			
Participations des familles		5 610,00		
<b>Sous-total 2)</b>	<b>26 391,00</b>	<b>5 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>20 781,00</b>			
<b>III / COUT TOTAL ACTIVITES PERISCOLAIRES</b>	<b>4 405 518,00</b>	<b>1 012 272,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>3 393 246,00</b>			

IV / SERVICE JEUNESSE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget de fonctionnement du service				
Achat de fournitures	11 900,00			
Prestations de service	31 410,00			
Charges Salariales	362 600,00			
Subventions	2 500,00	11 000,00		
Participations des familles		6 690,00		
Sous-total	408 410,00	17 690,00		
	390 720,00			
Projet soutenus durant l'année				
Achat de fournitures	4 300,00			
Participations des familles		3 600,00		
Subventions		400,00		
Sous-total	4 300,00	4 000,00		
	300,00			
Projet à vocations culturelles				
Achat de fournitures	2 000,00			
Prestations de service	1 700,00			
Frais de gestion	500,00			
Participations des familles		500,00		
Subventions		1 800,00		
Diverses recettes		1 500,00		
Sous-total	4 200,00	3 800,00		
	400,00			
Stage BAFA				
Prestations de service	5 000,00			
Charges du personnel	500,00			
Participations des familles		3 000,00		
Subventions		2 000,00		
Sous-total	5 500,00	5 000,00		
	500,00			
Structure de l'INJ				
Achat de fournitures	130,00			
Charges du personnel	960,00			
Frais de gestion	70,00			
Sous-total	1 160,00	0,00		
	1 160,00			
IV / COUT TOTAL SERVICE JEUNESSE	423 570,00	30 490,00	0,00	0,00
	393 080,00			

V/ SERVICE DES SPORTS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Mission 1 - Mise à disposition des équipements sportifs				
Achat de fournitures	22 620,00			
Prestations de service	8 550,00			
Charges du personnel	589 080,00			
Frais de gestion / Subventions	172 115,00			
Participations des familles		4 816,00		
Subventions		18 396,00		
Sous-total	792 365,00	23 212,00		
	769 153,00			
Mission 2 - Action 1 - Activités physiques et sportives				
Achat de fournitures	3 960,00			
Prestations de service	40 640,00			
Charges du personnel	38 285,00			
Sous-total	82 885,00	0,00		
	82 885,00			
Mission 2 - Actions 2 - Ateliers PEDT				
Prestations de service	9 970,00			
Charges du personnel	13 630,00			
Sous-total	23 600,00	0,00		
	23 600,00			
Mission 2 - Actions 3 - Centre Médecine Sportive				
Achat de fournitures	250,00			
Charges du personnel	14 795,00			
Participations des familles		1 680,00		
Sous-total	15 045,00	1 680,00	0,00	0,00
	13 365,00			
Mission 3 - Aide et soutien aux associations sportives				
Achat de fournitures	11 920,00			
Prestations de service	15 220,00			
Charges du personnel	50 000,00			
Frais de gestion	85 494,00			
Charges exceptionnelles				
Sous-total	162 634,00	0,00	0,00	0,00
	162 634,00			
V / COUT TOTAL SERVICE SPORTS	1 076 529,00	24 892,00	0,00	0,00
	1 051 637,00			

VI/ SERVICES CULTURE - ANIMATION	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>1 - SERVICE CULTURE</b>				
Programmation spectacles vivants				
Achat de fournitures	98 366,00			
Participations des usagers		11 611,00		
Sous-total	98 366,00	11 611,00	0,00	0,00
	86 755,00			
Balade des arts et le collectif artivores				
Prestations de service	774,00			
Sous-total	774,00	0,00	0,00	0,00
	774,00			
Marathon et rencontres photos				
Prestations de service	5 395,00			
Sous-total	5 395,00	0,00	0,00	0,00
	5 395,00			
Le printemps du Jazz				
Prestations de service	1 940,00			
Sous-total	1 940,00	0,00	0,00	0,00
	1 940,00			
Autour d'un écrivain				
Achat de fournitures	250,00			
Prestations de service	187,92			
Sous-total	437,92	0,00	0,00	0,00
	437,92			
<b>1 - SOUT TOTAL SERVICE CULTURE</b>	<b>106 912,92</b>	<b>11 611,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>95 301,92</b>			
<b>2 - SERVICE ANIMATION</b>				
<b>FORUM DES ASSOCIATIONS</b>				
Prestations de service	611,70			
Sous-total	611,70	0,00	0,00	0,00
	611,70			
Carnaval				
Achat de fournitures	1 955,70			
Prestations de service	1 705,75			
Charge salariale	614,82			
Sous-total	4 276,27	0,00	0,00	0,00
	4 276,27			

Brocante				
Prestations de service	4 897,76			
Charge salariale	4 018,51			
Participations des usagers		6 539,00		
Sous-total	8 916,27	6 539,00	0,00	0,00
	2 377,27			
Noisiel en fête				
Prestations de service	27 289,32			
Charge salariale	4 796,03			
Sous-total	32 085,35	0,00	0,00	0,00
	32 085,35			
Noisiel en fête				
Prestations de service	8 007,66			
Charge salariale	2 356,46			
Sous-total	10 364,12	0,00	0,00	0,00
	10 364,12			
SOUS TOTAL DU SERVICE ANIMATION	56 253,71	6 539,00	0,00	0,00
	49 714,71			
VI / COUT TOTAL SERVICES CULTURE - ANIMATION	163 166,63	18 150,00	0,00	0,00
	145 016,63			
VII / SERVICE ENSEIGNEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1) Classe d'enfants de moins de 3 ans	32 927,00			
Sous-total 1)	32 927,00	0,00	0,00	0,00
2) Etudes dirigées				
Charge salariale	70 871,00			
Participations des usagers		36 110,00		
Sous-total 2)	70 871,00	36 110,00	0,00	0,00
	34 761,00			
3) Classes découvertes				
Achat de fournitures	148 300,00			
Charge salariale	1 722,00			
Frais de gestion	9 483,00			
Participations des usagers		41 757,00		
Subventions				
Remboursement				
Sous-total 3)	159 505,00	41 757,00	0,00	0,00
	117 748,00			

4) Acompagnement dans les écoles pour la réalisation de leurs projets				
Achat de fournitures	67 848,00			
Prestations de service	62 108,00			
Charge salariale	38 550,00			
Frais de gestion	28 305,00			
Sous-total 4)	196 811,00	0,00	0,00	0,00
	196 811,00			
5) Restauration Scolaire				
Achat de fournitures	561 758,00			
Charge salariale	2 346 064,00			
Frais de gestion	116 249,00			
Participations des usagers		500 002,00		
Subventions		42 042,00		
Sous-total 5)	3 024 071,00	542 044,00	0,00	0,00
	2 482 027,00			
VII / COUT TOTAL SERVICE ENSEIGNEMENT	3 484 185,00	619 911,00	0,00	0,00
	2 864 274,00			
VIII / SERVICE PATRIMOINE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
visites guidées et conférences				
Achat de fournitures	510,99			
Prestations de service	122,00			
Charge salariale	22 685,87			
Participations des usagers		8 164,00		
Subventions		500,00		
Sous-total	23 318,86	8 664,00		
	14 654,86			
Activités éducatives				
Achat de fournitures	456,59			
Charge salariale	34 946,96			
Participations des usagers		6 500,00		
Subventions		3 500,00		
Sous-total	35 403,55	10 000,00		
	25 403,55			

Actions évenementielles				
Achat de fournitures	853,36			
Prestations de service	6 839,78			
Charge salariale	26 652,58			
Participations des usagers		807,00		
Subventions		3 795,00		
Sous-total	34 345,72	4 602,00		
	29 743,72			
Publications				
Prestations de service	8 606,00			
Charge salariale	3 067,73			
Participations des usagers		845,80		
Sous-total	11 673,73	845,80		
	10 827,93			
Conservations, étudier et valoriser les collections				
Achat de fournitures	839,74			
Charge salariale	4 480,80			
Sous-total	5 320,54	0,00		
	5 320,54			
VIII / COUT TOTAL SERVICE PATRIMOINE	110 062,40	24 111,80	0,00	0,00
	85 950,60			
IX / PREVENTION - SECURITE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Sécurité	411 503,00			
Surveillance du marché	146 017,00			
Constatations des infractions	59 735,00			
Prévention routières avec les écoles	46 460,00			
IX / COUT TOTAL PREVENTION - SECURITE	663 715,00	0,00	0,00	0,00
	663 715,00			

X / COUT TOTAL SERVICES TECHNIQUES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Espaces verts	1 804,44			
Voirie	87 939,15			
Acquisition de matériels Services techniques	57 493,46			
Bâtiments scolaires	22 402,79			
Bâtiments administratifs	10 895,39			
Equipements sportifs	17 183,39			
Autres Bâtiments	41 191,77			
Logements de gardiens	24 934,05			
Opérations spécifiques			1 158 214,85	
Subventions d'investissement				232 440,78
<b>X / COUT TOTAL SERVICES TECHNIQUES</b>	<b>263 844,44</b>	<b>0,00</b>	<b>1 158 214,85</b>	<b>232 440,78</b>
	<b>1 189 618,51</b>			
COUT DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENGAGEES PAR LA VILLE DE NOISIEL EN 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	11 871 573,47	1 755 887,80	1 158 214,85	232 440,78
TOTAL GLOBAL NET DE DEPENSES :			11 041 459,74	